

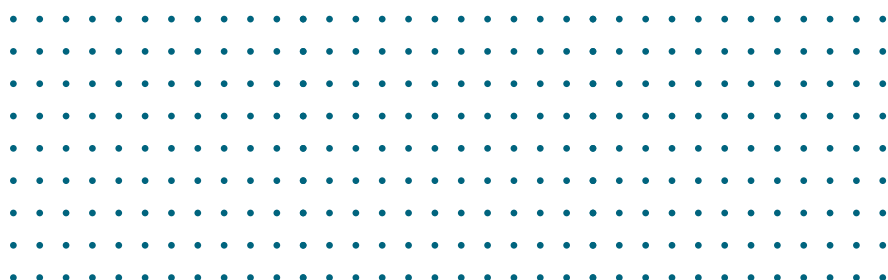


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU CENTRE LITTORAL

**l'agglo**



**STRATÉGIE  
INTERCOMMUNALE  
DE COHÉSION  
SOCIALE (SICOS)  
2024-2030**









## Le mot du Président

Notre stratégie intercommunale en matière de cohésion sociale pour la période 2024/2030, repose sur plusieurs piliers qui visent à renforcer l'équité et la solidarité au sein de nos différents territoires, mais aussi entre individus et groupes sociaux, en réduisant les inégalités sociales et économiques et en luttant contre toutes les formes de discrimination.

Je voudrais rappeler ici ses axes clés :

Nous avons pour objectif de bien analyser les besoins de terrain. Il s'agit en particulier d'identifier les besoins spécifiques de nos différents territoires, afin d'adapter au mieux nos interventions, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette équité et cette solidarité, avec un meilleur accès aux loisirs, à la culture, au sport, notamment en direction de nos jeunes, nous y tenons !

Cette stratégie passe aussi par l'amélioration des infrastructures de base dans le domaine tout d'abord de la santé liée à l'environnement : gestion des déchets, jardins partagés, accès à l'eau potable, mais aussi dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, sans oublier la prévention des addictions. Le couple sécurité et bien-être doit être conforté afin de promouvoir le bien-être général des individus en leur offrant des services de soutien et de protection sociale.

Infrastructures dans le domaine également des transports, du logement, afin de garantir un accès équitable aux services essentiels dont a besoin notre jeunesse. Quelques exemples : je pense notamment à une plateforme mobilité pour les jeunes, au plan vélo pour le public en insertion et les jeunes adultes, au développement d'une offre de colocation solidaire.

Autre axe majeur : le développement économique endogène. Nous devons encourager la création d'emplois et le soutien aux entreprises locales pour stimuler davantage notre économie.

Notre objectif est aussi de mieux structurer l'activité économique formelle en boostant la création d'entreprise.

Investir dans l'éducation et la formation professionnelle constitue aussi un axe essentiel destiné à améliorer les opportunités d'emploi et favoriser l'autonomie et l'inclusion sociale.

Cette stratégie intercommunale repose sur des modalités de gouvernance inclusive et sur un réseau d'accompagnement de la vie associative.

Développer des partenariats et des collaborations « intelligentes » en travaillant en étroite concertation avec des acteurs locaux, des associations et des entreprises, pour coordonner les efforts et maximiser l'impact des initiatives fait partie de notre ADN.

Il nous faudra enfin nous donner les moyens d'évaluation afin de mesurer les résultats des actions entreprises et ajuster au mieux nos stratégies en fonction de ces évaluations.

Toutes ces mesures permettront de promouvoir un développement harmonieux et inclusif de nos territoires, tout en favorisant la solidarité et l'égalité des chances.

Notre stratégie de cohésion sociale vise in fine à créer un développement intercommunal harmonieux et inclusif, en favorisant la solidarité et l'égalité des chances, dans des territoires où nos concitoyens se sentent respectés et engagés dans un bien-être collectif.

Président de la CACL, il est de mon devoir de tout faire pour renforcer la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire de l'Agglo.

**Serge SMOCK**

Président de la CACL



# Sommaire

<b>Le mot du Président</b>	02
----------------------------	----

<b>1. Les principaux enjeux relevés au terme de la SICUS (2014 - 2020 prolongée jusqu'en 2023)</b>	06
--	----

1.1	Préambule : retour synthétique sur la structuration de la SICUS (2014 - 2020)	06
1.2	Le constat d'une SICUS qui s'est concrétisée partiellement, dans une dynamique partenariale perfectible	07
1.3	Des enjeux d'équité territoriale dans le pilotage et la mise en œuvre des politiques publiques de cohésion sociale	12

<b>2. Le territoire de la CACL et les six communes : repères induisant des enjeux de cohésion sociale</b>	14
---	----

2.1	Le territoire de la CACL - Repères	14
2.2	La commune de Cayenne - Repère	17
2.3	La commune de Macouria - Repères	24
2.4	La commune de Matoury - Repères	31
2.5	La commune de Montsinéry-Tonnégrande - Repères	38
2.6	La commune de Rémire-Montjoly- Repères	41
2.7	La commune de Roura - Repères	48

<b>3. Gouvernance, observation, évaluation de la SICOS 2024 - 2030</b>	52
--	----

3.1	Les enjeux et objectifs d'une gouvernance de la SICOS 2024 - 2030 au service de l'équité territoriale	52
3.2	Les orientations définies en matière de gouvernance de la SICOS	52
3.3	Un point d'attention pour inscrire concrètement les deux communes rurales dans la mise en œuvre de la SICOS	53
3.4	Observation et suivi-évaluation dans le cadre de la SICOS	54
3.5	Quatre orientations en matière de gouvernance, observation, évaluation dans le cadre de la SICOS	55
3.6	Fiches-actions en matière de pilotage, observation et évaluation dans le cadre de la SICOS	55
3.7	Suivi de la mise en œuvre concrète et partenariale de la SICOS : indices de réussite sur la période 2024 - mai 2026	59

<b>4. Financement, ingénierie, structuration de la vie associative dans le cadre de la SICOS</b>	60
--	----

4.1	Constats et enjeux	60
4.2	Les orientations définies dans le cadre de la SICOS	60
4.3	Fiches-actions Financement, ingénierie et structuration de la vie associative	61
4.4	Suivi de la mise en œuvre concrète et partenariale de la SICOS : indices de réussite sur la période 2024 - mai 2026	68

## **5. Les priorités de la SICOS 2024 - 2030 en matière de politique jeunesse** — 69

5.1	Constats et enjeux en matière de politique jeunesse à l'échelle intercommunale	69
5.2	Les orientations définies dans le cadre de la SICOS	69
5.3	Fiches-actions « Jeunesse »	70
5.4	Suivi de la mise en œuvre concrète et partenariale de la SICOS : indices de réussite sur la période 2024 - mai 2026	79

## **6. Les priorités de la SICOS 2024 - 2030 en matière d'insertion socio-économique des publics éloignés de l'emploi et de soutien à la création d'entreprises** — 80

6.1	Constats et enjeux	80
6.2	Les orientations définies dans le cadre de la SICOS	80
6.3	Fiches-actions - Insertion socio-économique des publics éloignés de l'emploi et soutien à la création d'entreprises	81
6.4	Suivi de la mise en œuvre concrète et partenariale de la SICOS : indices de réussite sur la période 2024 - mai 2026	86

## **7. Les priorités de la SICOS 2024 - 2030 sur les champs du cadre de vie, de la gestion urbaine et sociale de proximité, des équipements et de l'habitat** — 87

7.1	Constats et enjeux	87
7.2	Les orientations définies dans le cadre de la SICOS	87
7.3	Fiches-actions - Cadre de vie, gestion urbaine de proximité, équipements et habitat	88
7.4	Suivi de la mise en œuvre concrète et partenariale de la SICOS : indices de réussite sur la période 2024 - mai 2026	93

## **8. Les priorités de la SICOS 2024 - 2030 en matière de prévention et accès aux soins en matière de santé, prévention et lutte contre les conduites addictives et les violences faites aux femmes, à l'échelle intercommunale** — 94

8.1	Constats et enjeux	94
8.2	Les orientations définies dans le cadre de la SICOS	95
8.3	Fiches-actions - Prévention et accès aux soins en matière de santé, prévention et lutte contre les conduites addictives et les violences faites aux femmes, à l'échelle intercommunale	96
8.4	Suivi de la mise en œuvre concrète et partenariale de la SICOS : indices de réussite sur la période 2024 - mai 2026	106

## **9. Équité territoriale : focale de la SICOS dans les communes rurales** — 107

9.1	Montsinéry-Tonnégrande	107
9.2	Roura	108

## **10. Glossaire** — 110

# 1. LES PRINCIPAUX ENJEUX RELEVÉS AU TERME DE LA SICUS<sup>1</sup> (2014 – 2020 PROLONGÉE JUSQU'EN 2023)

Les principaux enjeux évoqués sont issus des travaux de bilan et d'évaluation de la SICUS (2014 – 2020) et des contrats de ville, réalisés entre 2019 et 2023 et des portraits de territoires réalisés par le Compas.

## 1.1 Préambule : retour synthétique sur la structuration de la SICUS (2014 – 2020)

### LE DOCUMENT CADRE DE LA SICUS COMPRENAIT :

- ▶ **Un diagnostic territorial et un objectif politique partagé pour la SICUS :**
  - 1/ Lutter contre les inégalités sociales et territoriales à partir des solidarités locales, entre les collectivités, et non plus seulement à partir de la solidarité nationale.
  - 2/ Lever les préjugés qui frappent les habitants des quartiers.
  
- ▶ **Une Stratégie intercommunale de cohésion urbaine et sociale (SICUS) 2015-2020** portée par la CACL, liée à sa compétence obligatoire cohésion sociale, qui prend en compte les 6 communes (y compris les 2 communes hors contrat de ville).
  
- ▶ **Des Contrats de Ville portés à l'échelle communale** confortés par deux interventions de la CACL à l'échelle communale :
  - ▶ L'accompagnement à la préfiguration des conseils citoyens ;
  - ▶ Le suivi-évaluation de chaque contrat de ville.
  
- ▶ **Les modes d'intervention de la CACL dans le cadre de la SICUS :**
  - 1/ **Une réponse planifiée et coordonnée ;**
  - 2/ **Une vision** à l'échelle des 6 communes et sur 6 ans ;
  - 3/ **Fédérer** (les acteurs de la politique de la ville, les communes et partenaires).
  
- ▶ **Les moyens (ETP d'ingénierie) mobilisés par la CACL.**
  
- ▶ **Un rappel des compétences de la CACL :**
  - ▶ **Compétences obligatoires :** développement économique et promotion du tourisme urbanisme et aménagement de l'espace équilibre social de l'habitat politique de la ville gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations collecte et traitement des déchets des ménages eau potable assainissement des eaux usées gestion des eaux pluviales urbaines
  
  - ▶ **Compétences obligatoires :** action sociale d'intérêt communautaire.

<sup>1</sup>SICUS : première Stratégie Intercommunale de Cohésion Urbaine et Sociale définie et mise en œuvre de 2014 à 2020, prolongée jusqu'en 2023.

## LA SICUS NE COMPRENAIT PAS :

- ▶ **L'organisation de la gouvernance de la SICUS et des relations partenariales** (seule mention : la gouvernance du CISM) : il n'a pas été souhaité de mettre en place une gouvernance spécifique pour porter cette première stratégie intercommunale de la cohésion urbaine et sociale.
- ▶ **Le financement / cofinancement direct d'actions** dans le cadre de la SICUS.

## 1.2 Le constat d'une SICUS qui s'est concrétisée partiellement, dans une dynamique partenariale perfectible

### TROIS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PRIORITAIRES DE LA SICUS, MISES EN ŒUVRE PARTIELLEMENT

#### Orientation stratégique SICUS 1 : Garantir la plus-value communautaire des interventions de cohésion sociale et d'équité territoriale

<b>COHÉSION SOCIALE LES PROJETS PRIORITAIRES</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT PERÇU DANS LE CADRE DU BILAN</b>
	Légende : <span style="background-color: #4CAF50; padding: 2px 5px; border: 1px solid white;">Réussite</span> <span style="background-color: #8BC34A; padding: 2px 5px; border: 1px solid white;">Avancée</span>
Définir, mettre en œuvre et piloter un référentiel intercommunal de suivi et d'évaluation des contrats de ville communaux et du projet de CUS de l'agglomération	
Créer un observatoire social intercommunal et soutenir les actions d'observation du territoire	
Soutenir la création et fonctionnement de maisons pluridisciplinaires de santé favorisant l'accès aux soins	
Mettre en place et animer un Conseil intercommunal de la santé mentale	
Être le coordinateur transversal des dispositifs de réussite éducative, de lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme chronique, de prévention de la délinquance et d'insertion sociale	
Mettre en œuvre des actions de soutien à la parentalité	
Promouvoir l'accès à la culture et au sport par des événements d'intérêt communautaire	
Mettre en place et animer un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance	
<b>Les actions menées, non définies à l'origine dans le SICUS : le portage financier ou cofinancement d'actions par la CACL dans le cadre de la SICUS</b>	

**Orientation stratégique SICUS 2 : Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et besoins du territoire**

<p><b>CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN HABITAT - LES PROJETS PRIORITAIRES</b></p>	<p><b>ÉTAT D'AVANCEMENT PERÇU DANS LE CADRE DU BILAN</b></p> <p>Légende : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Réussite</span> <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Avancée</span></p>
<p>Développer et améliorer le réseau de transports publics (tarifs, tracés, fréquences, matériel roulant...)</p>	<p style="background-color: #92d050;"></p>
<p>Élaborer un PDU ( Plan de déplacements urbains)</p>	<p style="background-color: #d9e1f2;"></p>
<p>Réviser et mettre en œuvre le PLH (Programme local de l'habitat)</p>	<p style="background-color: #4CAF50;"></p>
<p>Étudier et définir les prérequis nécessaires à la mise en œuvre des projets d'auto-construction et d'auto-réhabilitation pour chaque opération RHI et les mettre en œuvre</p>	<p style="background-color: #92d050;"></p>
<p>Élaborer un Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne</p>	<p style="background-color: #4CAF50;"></p>
<p>Accompagner les communes qui en font la demande dans la mise en œuvre des opérations RHI, PRU, OPAH et conduire des opérations RHI</p>	<p style="background-color: #92d050;"></p>
<p>Soutenir les opérations de réhabilitation, de rénovation, de RHI, d'OPAH-RU et de PRU</p>	<p style="background-color: #92d050;"></p>
<p>Installer des bornes fontaines en fonction des programmes de rénovation et d'extension des réseaux</p>	<p style="background-color: #92d050;"></p>
<p>Étendre et rénover le réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales intercommunal</p>	<p style="background-color: #92d050;"></p>
<p>Soutenir et mener des actions d'éducation au développement durable, à la préservation de l'environnement, à la gestion des déchets, au tri sélectif et à la bonne gestion de l'eau</p>	<p style="background-color: #92d050;"></p>
<p>Concevoir, mettre en œuvre et animer un dispositif intercommunal d'acquisitions foncières</p>	<p style="background-color: #d9e1f2;"></p>
<p>Observer les évolutions en matière d'habitat des quartiers prioritaires</p>	<p style="background-color: #92d050;"></p>
<p>Favoriser les échanges de bonnes pratiques en matière de gestion urbaine et sociale de proximité</p>	<p style="background-color: #d9e1f2;"></p>

**Orientation stratégique SICUS 3 : Favoriser l'insertion professionnelle et le développement d'activités par un accompagnement individualisé et des investissements structurants**

<b>EMPLOI / INSERTION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LES PROJETS PRIORITAIRES</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT PERÇU DANS LE CADRE DU BILAN</b> Légende : Réussite Avancée
Faire un état des lieux et encourager le développement des permanences fixes ou mobiles des acteurs de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion	Réussite
Établir en lien avec l'OPRF et le futur observatoire social un diagnostic des emplois et compétences du territoire pour orienter l'offre / les programmes de formation et d'insertion professionnelles	Avancée
Signer et faire vivre une charte visant à l'emploi et l'insertion des publics fragiles et des jeunes	Réussite
Soutenir la mission locale dans ses actions notamment celles visant son déploiement sur le territoire communautaire	Réussite
Construire et gérer des ateliers/bâtiments-relais	Réussite
Déployer et gérer un réseau d'immobilier d'entreprises diversifié dans les quartiers prioritaires afin de sécuriser les parcours des entrepreneurs	Avancée
Diffuser et communiquer sur l'offre foncière et immobilière existante	Avancée
Créer et animer un fonds intercommunal d'intervention touristique	Réussite
Communiquer en concertation avec les structures dédiées sur l'offre touristique existante	Réussite
Coordonner et communiquer sur l'offre de soutien et de conseil aux porteurs de projets et aux entreprises en développement	Réussite
Accompagner et assister les communes dans leurs programmes et actions de développement économique	Réussite
<b>Les actions menées, non définies à l'origine dans la SICUS : Soutien aux acteurs d'accompagnement à la création d'entreprises et d'activité ; Soutien à la création et au développement d'acteurs de l'insertion par l'activité économique, voire de nouveaux acteurs d'insertion (exemple : École de la deuxième chance).</b>	Réussite

La perception des avancées et limites des interventions conjuguées de la CACL et ses partenaires, sur la période de la 1<sup>ère</sup> SICUS, mise en évidence par des codes couleur dans les trois tableaux ci-dessus, peut faire l'objet d'un premier niveau d'analyse. Ainsi, il apparaît que :

- ▶ **Des avancées et limites relèvent directement de la SICUS.**
- ▶ **D'autres sont** plutôt impulsées par la CACL dans le cadre de ses champs de compétences, **indirectement en lien avec la SICUS.**
- ▶ Des évolutions perçues, **non liées directement à la SICUS ou à l'action de la CACL.**

## POUR UNE LARGE PART, DES ÉVOLUTIONS DE CONTEXTE ONT FREINÉ UNE MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DE LA 1<sup>ÈRE</sup> SICUS (2015 - 2020)

### Un écosystème public en pleine réorganisation

**Un écosystème public en Guyane en pleine évolution** au moment de la signature de la première SICUS, avec **l'émergence de nouvelles collectivités structurantes** :

- ▶ **La création de la CACL**, qui a succédé par transformation au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à la communauté de communes (créée en 1997) : a notamment déployé les compétences obligatoires et optionnelles de l'agglomération (trois directions).
- ▶ **La constitution, fin 2015, de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)**, qui remplace le conseil régional et le conseil général de la Guyane.

Dans le même temps que la 1<sup>ère</sup> SICUS était lancée, en 2015, ces deux collectivités avaient à assumer un double enjeu :

- ▶ **À l'interne, l'enjeu de faire fonctionner la nouvelle collectivité** : mettre en place les modes d'organisation, de structuration et de gouvernance.
- ▶ **À l'externe, l'enjeu de construire / actualiser le positionnement de ces nouvelles collectivités au sein de l'écosystème partenarial et institutionnel de la Guyane** (pilotage, coordination, impulsion, subsidiarité...) à l'égard des autres acteurs structurants du territoire (l'État et les communes, voire des acteurs socio-économiques tels que le CNES, le RSMA...).

**L'acteur État est également en réorganisation interne**, au sein de la Préfecture, sur la période de déploiement de la SICUS (DGCOPOP...).



Ce contexte d'un écosystème public en restructuration a été par ailleurs bousculé, à partir de 2020 par un contexte sanitaire (COVID), qui a pu impacter les fonctionnements internes et les priorités des acteurs.

### **Entre consolidation et fragilité des acteurs associatifs, ESS et de l'insertion, une évolution paradoxale des grands acteurs de la cohésion urbaine et sociale**

Au cours de la période de mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> SICUS, des réseaux d'acteurs, en particulier associatifs, se constituent, intervenant à l'échelle de la Guyane, et des acteurs nouveaux interviennent :

- ▶ **L'implantation de réseaux de l'IAE** : COORACE, mise en réseau des régies de quartiers et de territoires...
- ▶ **La mise en place de réseaux associatifs** : RAPI, réseau MANIOC (Mouvement de l'animation de la vie sociale en Guyane) ;
- ▶ **La création d'acteurs nouveaux** tels que l'École de la deuxième chance.

Mais aussi est perçue **une fragilité d'acteurs structurants, qui a freiné la mise en œuvre opérationnelle des priorités** inscrites dans la SICUS. Il s'agit notamment de :

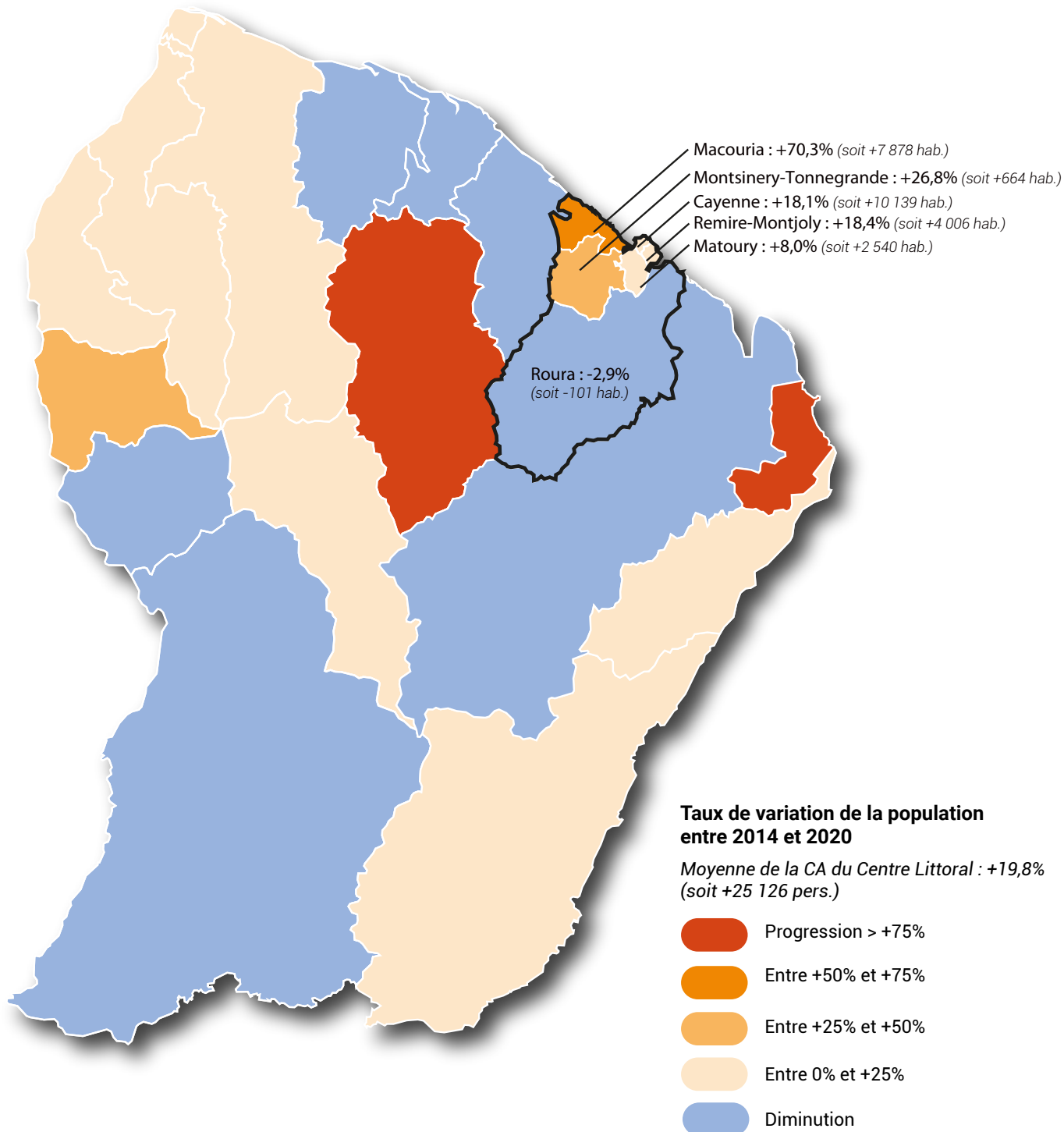
- ▶ **L'APEIG**, association portant un Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) en Guyane et animant le dispositif des clauses sociales dans les marchés publics et **l'association « Ne plus jeter », ont fermé leurs portes.**
- ▶ **La CRESS Guyane** (Économie sociale et solidaire), qui a connu des difficultés dans son fonctionnement et son positionnement, **aujourd'hui est en relance.**
- ▶ **La Mission locale Guyane** en difficulté pendant plusieurs années, s'est in fine scindée (avec une présence Centre-Est et Ouest) et **retrouve une nouvelle assise.**

### 1.3 Des enjeux d'équité territoriale dans le pilotage et la mise en œuvre des politiques publiques de cohésion sociale

On observe une très forte augmentation de la population sur le territoire de la CA Centre Littoral sur la période, avec une accélération entre 2014 et 2020 (1<sup>re</sup> SICUS) :

#### Évolution de la population entre 2014 et 2020

Source : Insee, RP 2014-2020 - Traitements © Compas



Cette croissance, qui varie selon les communes, est due à la fois aux soldes naturels (solde naissances / décès) et migratoires. Elle concerne les communes ayant un contexte à dominante urbaine (Cayenne, Remire-Montjoly), semi-urbaine (Macouria, Matoury) ou à dominante rurale (Montsinéry-Tonnégrande et Roura, Roura ayant connu une légère décroissance démographique entre 2014 et 2020), notamment au regard de superficies différenciées dont une part est largement rurale :

COMMUNES DE LA CACL	COMMUNES DE LA CACL	RÉMIRE-MONTJOLY	MACOURIA	MATOURY	MONTINÉRY-TONNÉGRANDE	ROURA
<b>SUPERFICIE (KM2)</b>	23.6	46.11	377.5	137.19	600 (ou 630)	3902.5
<b>DENSITÉ DE LA POPULATION (HAB. / KM2)</b>	2 689	591	50	254	5.5	0.87

## L'ENJEU EST DE PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS URBAINES ET RURALES DANS LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LA SICOS 2024 - 2030

La croissance démographique induit une nécessaire adaptation des réponses à apporter en termes d'équipements publics (établissements scolaires...), de transports (infrastructures et modes de transports) et d'offre de logements, qui doit prendre en compte les réalités spécifiques urbaines et rurales des six communes, notamment les communes rurales, afin d'apporter à tout habitant de la CACL une équité de service, quel que soit son lieu d'habitation.

Les travaux de bilans et d'évaluation menés au cours des dernières années, croisés avec les analyses des communes concernées, ont mis en lumière que **les politiques publiques mises en œuvre dans le cadre de la SICUS, ont plus concerné les communes situées en site urbain**, notamment dans le cadre de la politique de la ville, qui concerne en particulier 23 quartiers des communes de Cayenne, Matoury, Macouria, Rémire-Montjoly.

Une des explications de ce constat est qu'il est plus aisé d'impulser une politique publique dans un territoire resserré, où la densité démographique est élevée, au regard d'une population concentrée : la mise en place de services et équipements en proximité y est plus facilement mobilisable. L'effet levier des crédits politique de la ville s'est aussi traduit par une concentration des actions et du droit commun là où ces derniers sont mobilisables.

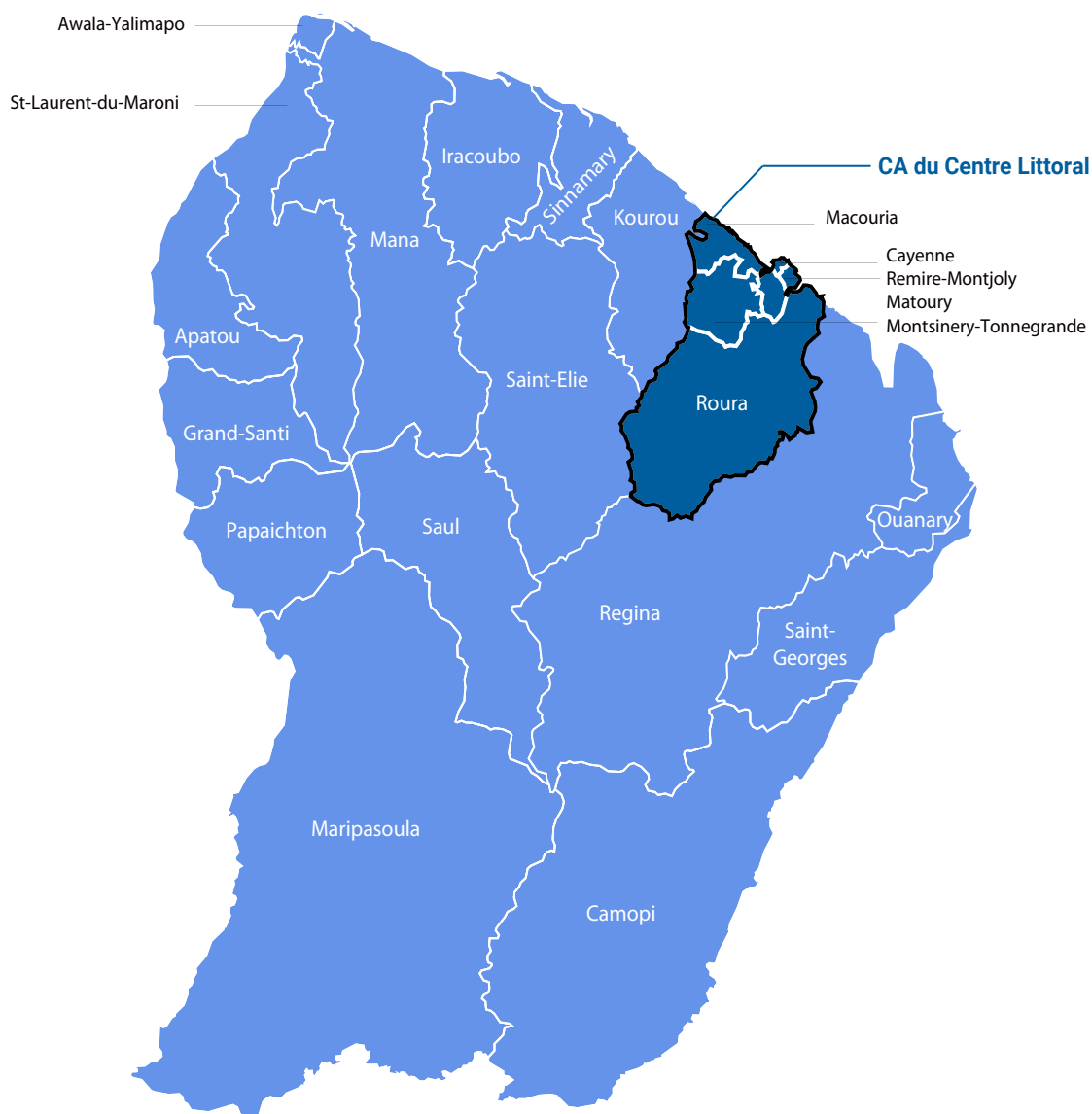


Aussi, parmi les enjeux à venir de la présente Stratégie intercommunale de cohésion sociale (2024 - 2030), un des enjeux des élus de la CACL, en synergie avec leurs partenaires, est de développer une stratégie intercommunale pluriannuelle, qui apporte des réponses en matière de cohésion sociale sur l'ensemble du territoire de la CACL, **en prenant en compte les spécificités urbaines et rurales des 6 communes**, afin d'adapter au plus près de la réalité locale, les actions traduisant les priorités stratégiques définies dans le cadre de la SICOS.

Les priorités de la SICOS, pour la période 2024 - 2030, avec une attention portée dans un premier temps à la période 2024 - 2026, ont été explorées et formulées par la CACL et ses partenaires, notamment à partir d'une connaissance partagée de **repères relevant de la cohésion sociale, concernant le territoire de la CACL dans son ensemble, et chacune des 6 communes présentes sur le territoire de la CACL : Cayenne, Matoury, Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly et Roura.**

## 2. LE TERRITOIRE DE LA CACL ET LES SIX COMMUNES : REPÈRES INDUISANT DES ENJEUX DE COHÉSION SOCIALE

### 2.1 Le territoire de la CACL – Repères

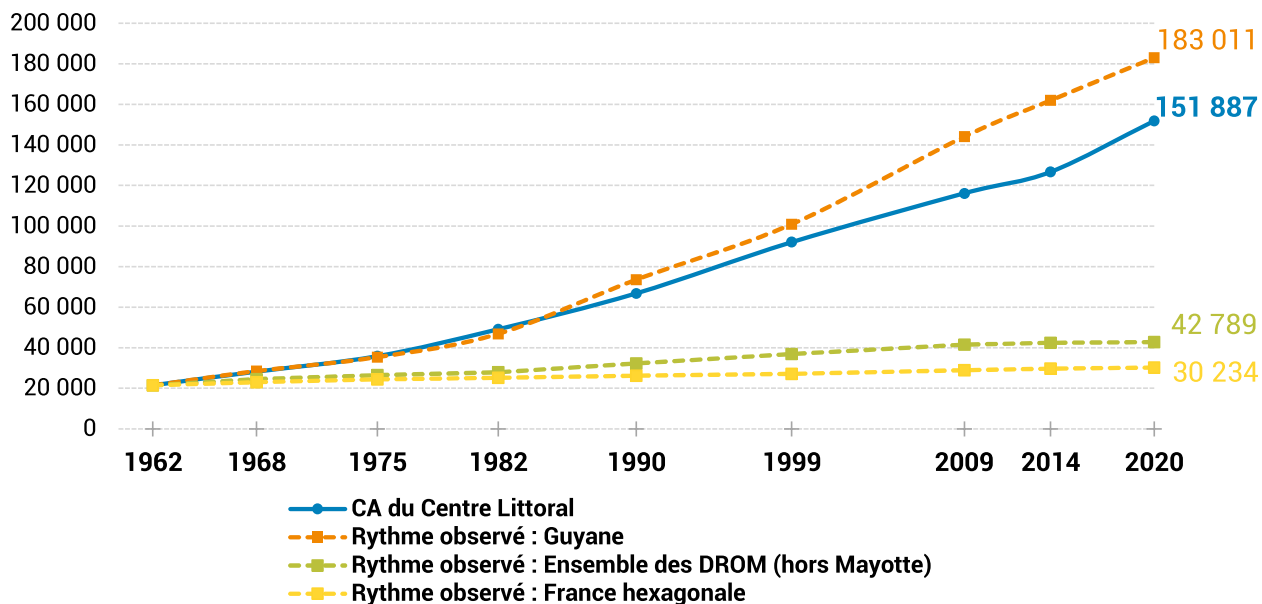


<b>6 COMMUNES</b>	<b>37 IRIS</b>	<b>23 QPV</b>	<b>11 QVA</b>
<b>Cayenne</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>9</b>
<b>Macouria</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>Matoury</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>Rémire-Montjoly</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>Roura</b>	<b>0</b>	<b>hors contrat de ville</b>	
<b>Montsinéry-Tonnégrande</b>	<b>0</b>	<b>hors contrat de ville</b>	

## UNE TRÈS FORTE AUGMENTATION DE LA POPULATION, EN PARTICULIER SUR LA DERNIÈRE PÉRIODE 2014 - 2020

### Évolution de la population des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2020 - Traitements © Compas



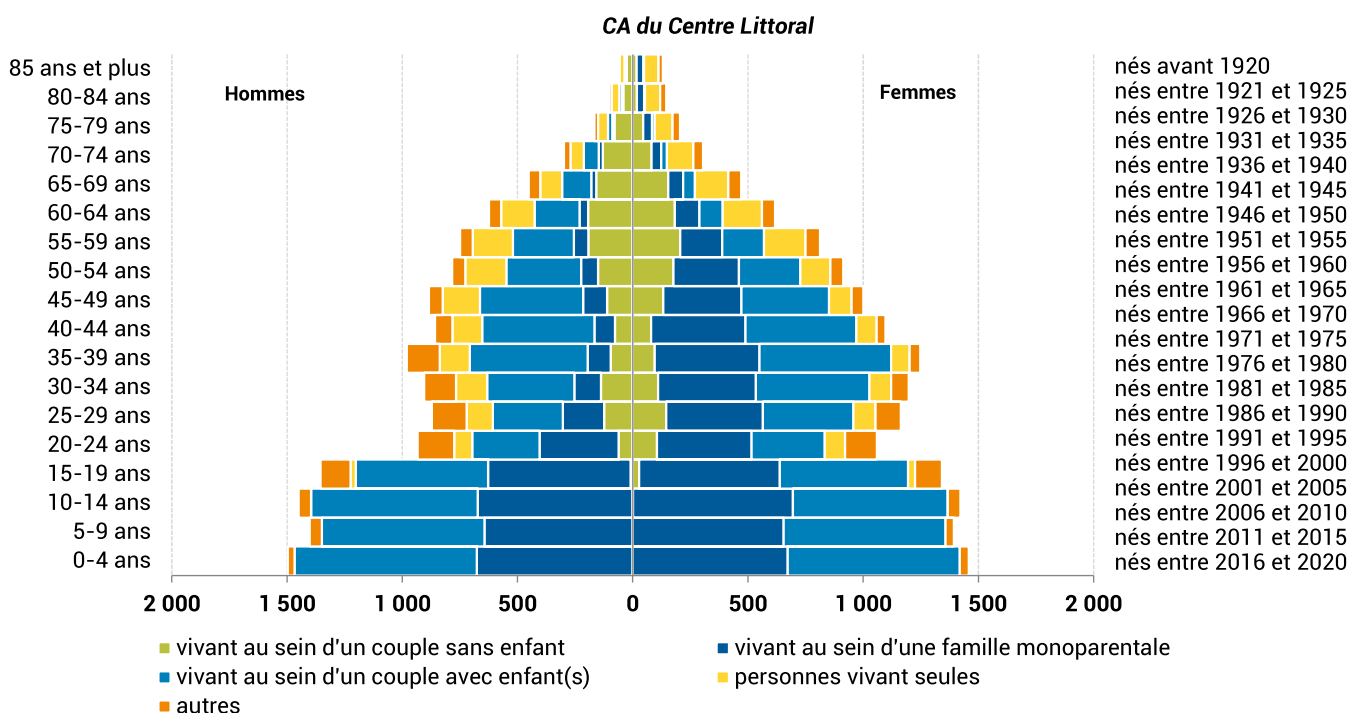
Indique l'évolution qu'aurait connu CA du Centre Littoral si le territoire avait suivi le rythme observé dans les territoires de comparaison.

On observe **une très forte augmentation de la population sur le territoire de la CA Centre Littoral sur la période, avec une accélération entre 2014 et 2020 (1<sup>ère</sup> SICUS)** : cette croissance induit une **nécessaire adaptation des réponses à apporter** en termes d'équipements publics (établissements scolaires...), de transports (infrastructures et modes de transports) et d'offre de logements.

## UNE FORTE PRÉSENCE DES MOINS DE 15 ANS

### Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2020 - Traitements © Compas



La structure de la population est familiale : on observe une assise large avec la place prépondérante des enfants et des adolescents. On peut noter l'importance des familles monoparentales ainsi qu'un phénomène de vieillissement qui est plus prononcé dans l'agglomération Centre Littoral que dans le reste du territoire de la Guyane.

**LE NIVEAU DE VIE MÉDIAN DE LA CACL EST SUPÉRIEUR AU NIVEAU DE VIE MÉDIAN DE LA GUYANE. L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DU 1<sup>ER</sup> QUARTILE VIT EN-DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ.**

## Répartition par quartile des niveaux de vie estimés

Source : Traitements & estimations © Compas d'après les données Insee, RP 2019

	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Ecart inter-quartiles
Cayenne	788 €	1 224 €	1 865 €	1 076 €
Macouria	802 €	1 268 €	1 882 €	1 080 €
Matoury	799 €	1 249 €	1 838 €	1 039 €
Remire-Montjoly	1 036 €	1 732 €	2 684 €	1 648 €
Roura	861 €	1 446 €	2 151 €	1 290 €
Montsinéry-Tonnegrande	883 €	1 377 €	2 015 €	1 132 €
<b>CA du Centre Littoral</b>	<b>842 €</b>	<b>1 336 €</b>	<b>2 030 €</b>	<b>1 188 €</b>
Guyane	731 €	1 197 €	1 828 €	1 097 €

Montants de référence en €	2017	2018	2019
RSA personne seule	537	545	560
Seuil de pauvreté Insee à 50%	867	885	918
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	1 041	1 063	1 102

## MÉTHODOLOGIE

Estimation des niveaux de vie en Guyane : Les données fiscales Filosofi n'étant pas disponibles pour la Guyane, une estimation des niveaux de vie est proposée ci-dessus. Elle est calculée à partir de différentes variables issues du recensement de la population (statuts d'occupation, type de logement, PCS, taux de chômage, typologie des familles) et de leur corrélation avec les niveaux de vie de la Réunion et de la Martinique (seuls DROM pour lesquels les données fiscales sont disponibles). Les mêmes niveaux de corrélation sont ensuite appliqués aux indicateurs de la Guyane.

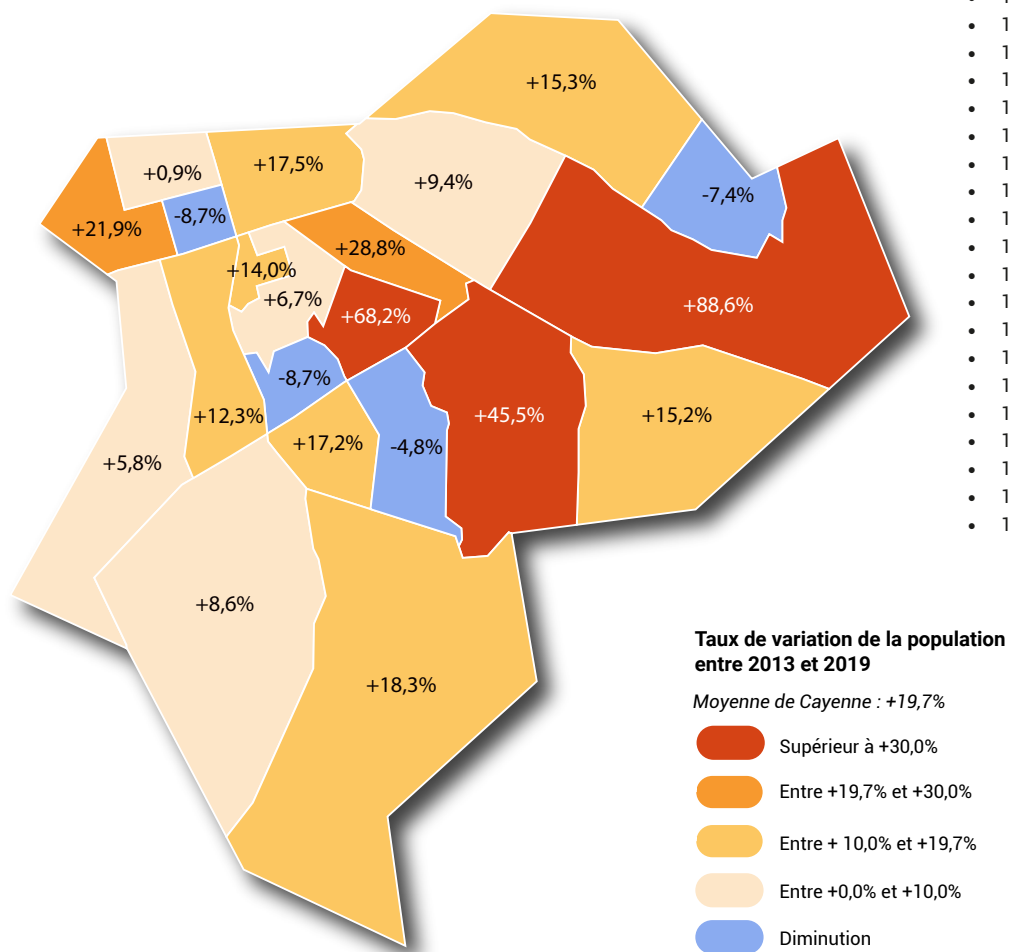
L'Insee estime à partir de l'enquête Budget des familles 2017, un niveau de vie médian de 920€ pour la Guyane, en précisant que les montants calculés sont sous-estimés par rapport aux données fiscales, pour la Réunion, la Martinique et l'Hexagone. Cette publication de l'Insee ne précise pas les montants à une échelle infra-départementale.

Le calcul présenté ici permet de disposer à l'échelle communale du niveau de vie médian et des premiers et troisièmes quartiles du niveau de vie. Ces estimations sont à utiliser avec précaution, elles sont probablement surestimées au regard des montants issus de l'enquête Budget des familles 2017.

## 2.2 La commune de Cayenne – Repères

### Évolution de la population

Source : Insee, RP 2013-2019 - Traitements © Compas



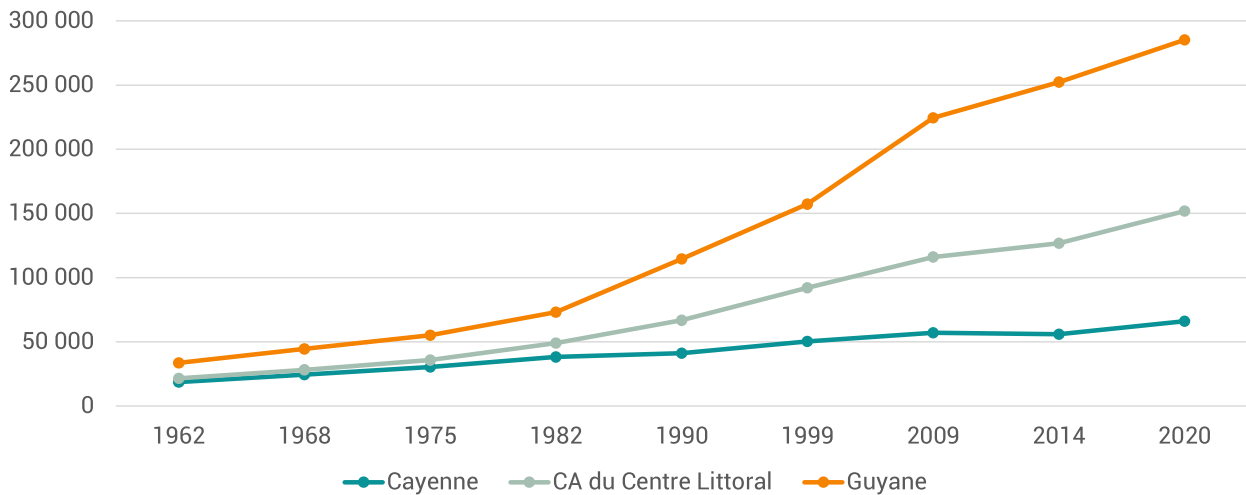
**UNE AUGMENTATION DE LA POPULATION  
QUI NÉCESSITE UN DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE,  
DE SES ÉQUIPEMENTS ET DE SES SERVICES**

**La commune de Cayenne connaît une progression de sa population** (sauf au début des années 2010) **mais celle-ci est plus faible que celle observée pour la CACL ou pour la Guyane.** Cela explique des évolutions dans les QPV de Cayenne qui sont plus faibles que ce qui peut être observé à l'extérieur de Cayenne. L'écart s'explique par trois mécanismes : la rénovation urbaine, le vieillissement de la population, plus important à Cayenne qu'ailleurs, et le peu de foncier disponible, Cayenne étant la plus petite commune (en surface) de la Guyane, il n'y a pas de possibilité d'étendre la ville comme à Matoury par exemple.

Ainsi, dans les QPV de Cayenne le nombre d'habitants a progressé de 5 900 habitants, soit 43% de l'ensemble de la progression du nombre d'habitants dans les QPV de la CACL. Or, les habitants des QPV de Cayenne représentent la moitié de tous les habitants des QPV de l'intercommunalité. **La progression de la population dans les QPV de la ville centre est donc plus faible que celle observée pour l'ensemble des QPV de la CACL.**

## Evolution de la population des années soixante à nos jours (base 100 = 1962)

Source : Insee, RP 1962-2020 - Traitements © Compas



## UNE FORTE PROPORTION DES HABITANTS VIT EN QUARTIER PRIORITAIRE (POLITIQUE DE LA VILLE)


**35 900 habitants de Cayenne vivent en quartier prioritaire, soit 56% de la population.**

La forte croissance démographique, caractéristique de la Guyane et de la Communauté d'Agglomération Centre Littoral, s'observe également sur les QP de Cayenne. Le nombre d'habitants en QP est en hausse, il représente 56% des habitants de la commune, soit 1 point de plus qu'il y a 5 ans.



 Commune

 Iris

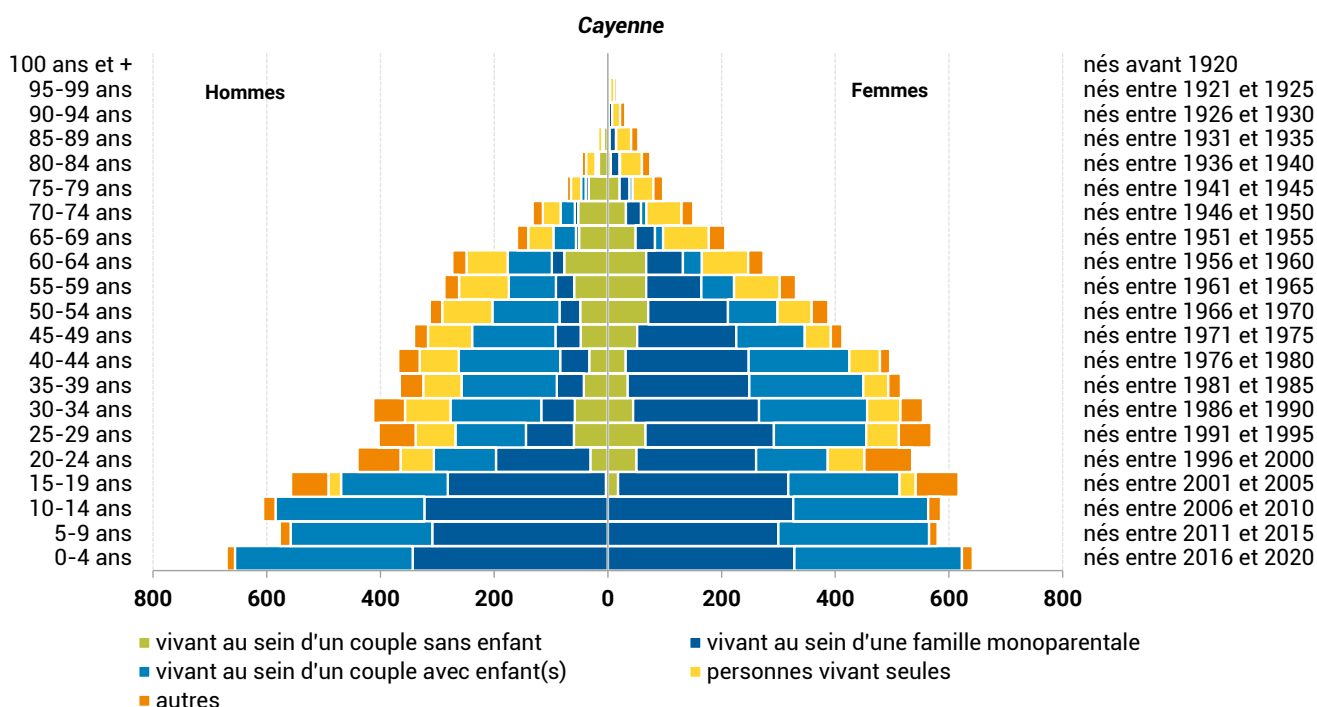
 QPV

 QVA

## UNE FORTE PRÉSENCE DES MOINS DE 15 ANS

### Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2020 - Traitements © Compas



**Les moins de 15 ans représentent 28% de la population de Cayenne** (18 310 personnes). 24% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans), soit 15 610 personnes. Le cœur de la pyramide des âges regroupe 36% de la population : 21% des habitants ont entre 30 et 44 ans (13 570 personnes) et 16% entre 45 et 59 ans (10 350 personnes). Enfin, 12% de la population est formée des tranches d'âge les plus élevées, avec 9% d'habitants âgés de 60 à 74 ans (5 980 personnes) et 3% de séniors de 75 ans ou plus (2 130 personnes).

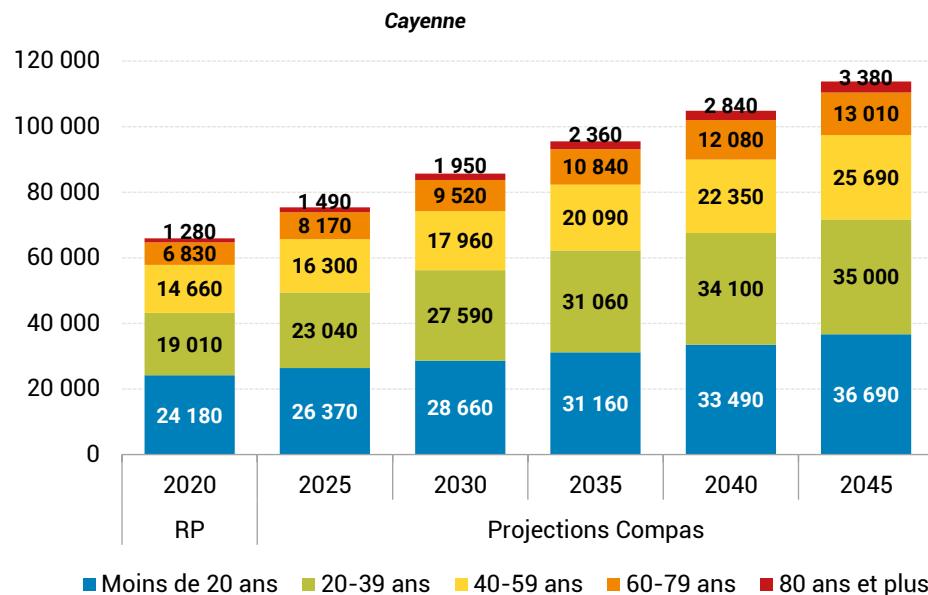
La forte présence de la jeunesse met en évidence **le besoin d'accompagnement de toutes les tranches d'âge** : de la petite enfance à la jeunesse, en passant par l'adolescence. Les politiques publiques locales à mobiliser sont nombreuses : loisirs, scolarité, restauration scolaire, périscolaire, mobilité, sport, culture... La forte proportion de mineurs nécessite donc une forte présence des politiques publiques locales notamment dans les QPV. L'enjeu de la réussite éducative (PRE) par exemple est essentiel au regard notamment du croisement entre âge des habitants et nationalité. L'enjeu de l'aide à la réussite éducative en général et scolaire en particulier est primordial.

Pour autant, à l'image de ce qu'est la situation démographique de la ville de Cayenne au regard de la Guyane dans son ensemble, il y a proportionnellement moins d'enfants dans les QPV de Cayenne que dans les QPV du reste de la CACL ou de la Guyane en général.

À l'opposé, les enjeux liés au vieillissement dans les QPV de la CACL sont principalement situés à Cayenne. **Le vieillissement est en effet plus prononcé pour la ville capitale de la Guyane que pour les autres communes de la CACL ou de la Guyane. Cayenne est un territoire à part, même si la part des seniors y est moins forte que dans l'Hexagone.**

## Projection de la population à l'horizon 2045 par classe d'âge

Source : Insee, RP 2020 - Traitements & projections © Compas

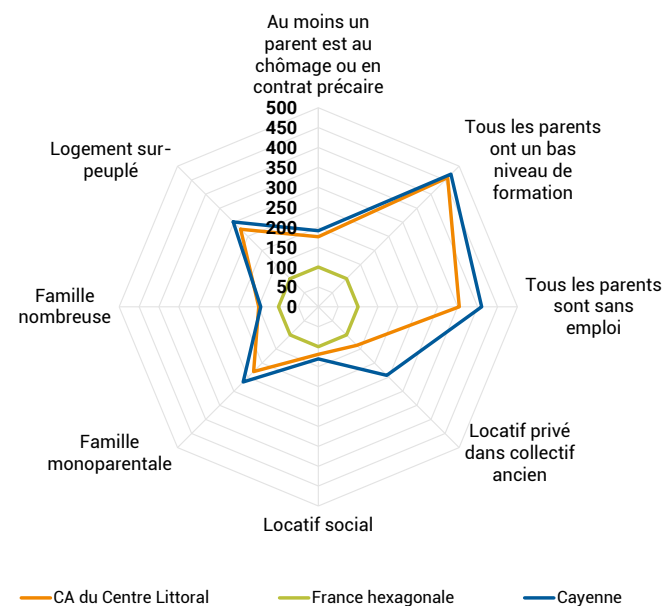


D'ici 2045, Cayenne pourrait gagner 47 810 habitants (+72% par rapport au dernier recensement). L'évolution la plus importante en effectif concerne les 20-39 ans (+15 990 personnes) mais en valeur relative, les personnes âgées de 80 ans et plus (+164%).

**Lecture :**  
Selon les projections de population, Cayenne pourrait compter 1490 habitants de 80 ans et plus en 2025

## Indice de fragilité des enfants

Source : Insee, RP fichiers détail 2019- Traitements © Compas



**Lecture :** La part de mineurs vivant dans une famille locataire d'un logement ancien dans le parc privé de Cayenne est 2,4 fois plus élevée que celle de la France hexagonale.

L'indice de fragilité des enfants est de 54 à Cayenne contre 13 en France hexagonale : la situation y est donc beaucoup moins favorable qu'en moyenne nationale.

En effet, les indicateurs qui composent l'indice sont tous sur-représentés à Cayenne, par rapport à la France hexagonale, notamment :

- ▶ la part des parents sans diplôme (44% contre 9%),
- ▶ la part des mineurs dont tous les parents sont sans emploi (47% contre 11%),
- ▶ la part de mineurs vivant dans une famille locataire du parc privé dans collectif ancien (18% contre 7%),
- ▶ la part de mineurs vivant dans une famille monoparentale (54% contre 20%)
- ▶ la part des logements sur-peuplés (73% contre 24%)...

Les facteurs de vulnérabilité des enfants pèsent différemment selon les quartiers, témoignant des caractéristiques spécifiques à chacun d'entre eux.

L'indice de fragilité des enfants le plus élevé (73) est enregistré à Cabassou alors que le plus faible est de 21 à Montabo.

## À NOTER

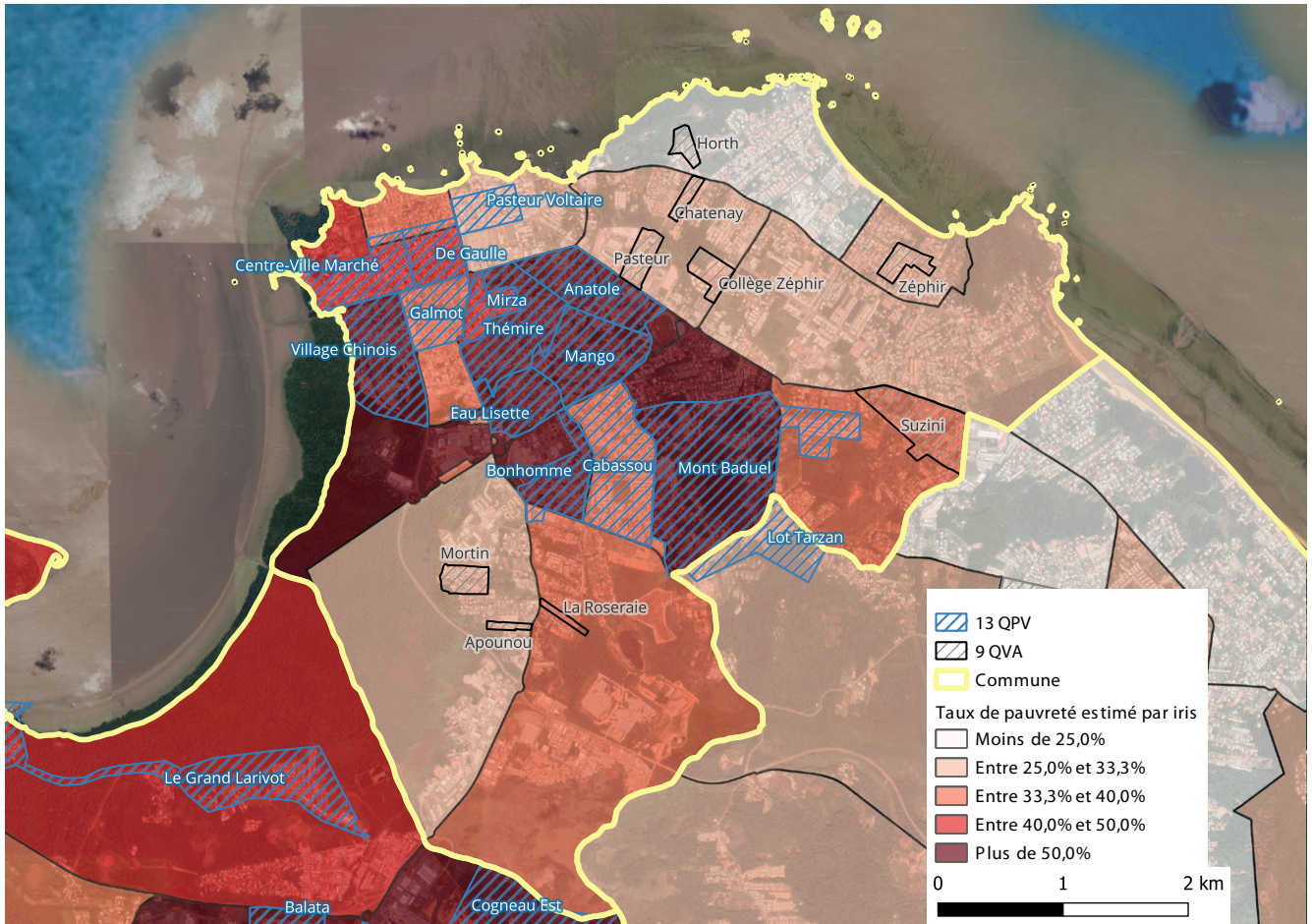
L'indice de vulnérabilité des enfants a été construit pour traiter l'ensemble des territoires français, les critères de logement social et de logement surpeuplé sont des critères pour le territoire guyanais.

En effet, le logement social est un plus dans le parcours résidentiel des ménages quittant l'habitat informel et le logement surpeuplé peut aussi être lié aux modes d'habiter des populations : présence de plusieurs générations dans le même logement avec des constructions de logement répondant peu à cet enjeu. La présence de plusieurs générations est aussi une réponse auto-organisée pour le mode de garde des enfants.

Pour autant ce ne sont pas ces critères qui pèsent le plus dans l'indice de vulnérabilité observé ici. Ce sont les critères du bas niveau de formation des parents, des parents sans emploi et du locatif privé en collectif ancien qui sont prépondérants.

## À CAYENNE, 4 HABITANTS SUR 10 SONT EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Source : Traitements & estimations © Compas d'après les données Insee, RP 2019



Lecture : En 2019, le taux de pauvreté estimé du QP Anatole est supérieur à 50%.

Selon les estimations du Compas, **l'indice de pauvreté atteint 45% pour la Guyane et 38% pour la CACL.**

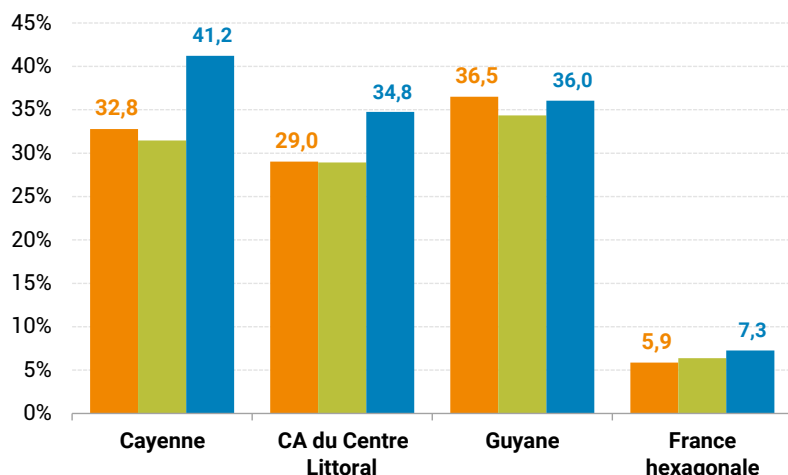
**À Cayenne, l'indice de pauvreté est estimé à 43% et varie entre 25% à Montabo et 73% à Leblond.**

Les mobilités résidentielles participent à la paupérisation de ces territoires. En effet, le niveau de vie de ceux qui arrivent dans les quartiers est en général inférieur à celui de ceux qui y résident. Ainsi, les personnes qui quittent les quartiers sont en moyenne dans une meilleure situation socio-économique que celles qui y restent (ONPV, 2018).

## UN ENJEU D'ACCÈS AUX DROITS ET D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI POUR LES FEMMES ET LES ÉTRANGERS, TRÈS PRÉSENTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

### Évolution de la part de la population étrangère

Source : Insee, RP 2009-2020 - Traitements © Compas



41% de la population de Cayenne est étrangère en 2020, soit 27 190 personnes (contre 33% en 2009, soit 18 700 personnes étrangères). Depuis 2009, le nombre de personnes étrangères a augmenté (+8 490 personnes, soit +45%).

Pour la comparaison, la part des personnes étrangères est de 35% pour la CA du Centre Littoral et de 7% en France hexagonale.

Lecture : En 2020, la part des personnes étrangères dans la population totale est de 41,2% à Cayenne.

### Une proportion plus élevée qu'ailleurs des étrangers parmi les demandeurs d'emploi

Source : Insee, Pôle Emploi, données annuelles, 31/12/2022

Territoires	Nb DEFM catégories ABC 31/12/2022	Part des DEFM femmes en %	Part des DEFM de moins de 26 ans en %	Part des DEFM étrangers en %	Part des DEFM Bac +2 en %	Part des DEFM depuis plus de 2 ans en %
QP Anatole	205	60,0	19,5	54,6	12,2	11,2
QP Bonhomme	206	55,3	18,9	48,5	9,7	8,7
QP Pasteur Voltaire	203	46,3	14,3	53,2	21,7	7,9
QP Cabassou	462	64,3	18,6	58,7	8,0	10,8
QP De Gaulle	217	59,4	17,1	56,7	16,6	9,2
QP Eau Lisette	130	0,0	18,5	56,9	14,6	8,5
QP Galmot	142	51,4	17,6	47,2	18,3	11,3
QP Village Chinois	292	51,7	14,0	57,5	6,2	6,8
QP Mango	273	61,9	16,5	60,4	13,6	6,2
QP Mirza	94	57,4	18,1	44,7	11,7	6,4
QP Mont Baduel	692	64,5	17,8	59,4	11,0	9,7
QP Centre-Ville Marché	363	41,3	19,6	79,1	20,1	4,4
QP Thémire	263	58,9	21,3	50,2	10,3	9,9
QP de la CA du Centre Littoral	7 137	57,9	18,5	51,9	12,6	9,9
QP de Guyane	13 016	58,9	20,0	48,7	10,8	11,1
QP de France hexagonale	653 600	46,3	15,2	33,2	18,5	25,3
Cayenne	6 700	58,7	16,6	51,4	15,7	12,1
CA du Centre Littoral	13 620	59,2	16,5	45,0	17,3	12,8
Guyane	24 290	58,6	16,5	44,5	13,6	14,2
France hexagonale	5 218 200	51,6	9,9	20,1	30,8	29,7
Iris Chatenay (QVA Chatenay/Collège Zéphir/Pasteur)	448	60,0	20,3	37,1	19,6	9,8
Iris Montabo (QVA Horth)	217	59,9	14,3	31,3	29,5	13,4
Iris Mont Lucas (QVA Suzini)	622	67,4	17,4	50,2	14,8	9,8
Iris Zéphir (QVA Zéphir)	155	60,0	14,2	35,5	18,7	14,8
Iris La Madeleine (QVA Apounou/Mortin)	199	62,8	15,1	43,7	20,1	8,0
Iris Zone Collery (QVA La Roseaie)	205	63,9	21,5	34,1	15,1	11,2

Lecture : Au 31 décembre 2022, 205 demandeurs d'emploi résident dans le QP Anatole. Parmi eux, 60% sont des femmes.

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi dans les QPV de Cayenne sont très spécifiques au regard de ce qui est observé dans les QPV en général. Tout d'abord, il faut noter que la part des femmes parmi les demandeurs d'emploi est très forte puisqu'elles sont très majoritaires. Or, dans les QPV, il y a une majorité d'hommes. Cette situation est liée à un taux d'activité des femmes plus faible. Pour les QPV de Cayenne, les femmes sont moins en emploi que les hommes (cf. le tableau précédent) mais elles sont beaucoup plus nombreuses parmi les demandeurs d'emploi. Le taux de chômage des femmes est donc très important. Il faut relier cette recherche d'emploi avec l'importance du taux de familles monoparentales et avec les enjeux liés à l'accès aux services publics et aux modes de garde. Pour le contrat de ville, il est nécessaire de travailler sur la place des femmes dans les QPV.

Les QPV sont aussi fortement marqués par l'importance du nombre de demandeurs d'emplois de nationalité étrangère inscrits. Cela signifie qu'il y a une démarche vers le service public de l'emploi et ainsi une recherche d'accès aux droits. Il ne s'agit pas de personnes n'ayant pas de droits en France car ces demandeurs d'emploi inscrits recherchent du travail et ont déjà le droit de travailler. Cette très forte proportion implique de développer des actions de validation d'acquis professionnels qui ont pu être obtenues dans un autre pays ou encore de travailler à des actions de Français Langue Étrangère.

## ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE

### Professionnels et structures de premier recours

Sources : SNDS, 2022 & Insee, RP 2020 - Traitements © Compas

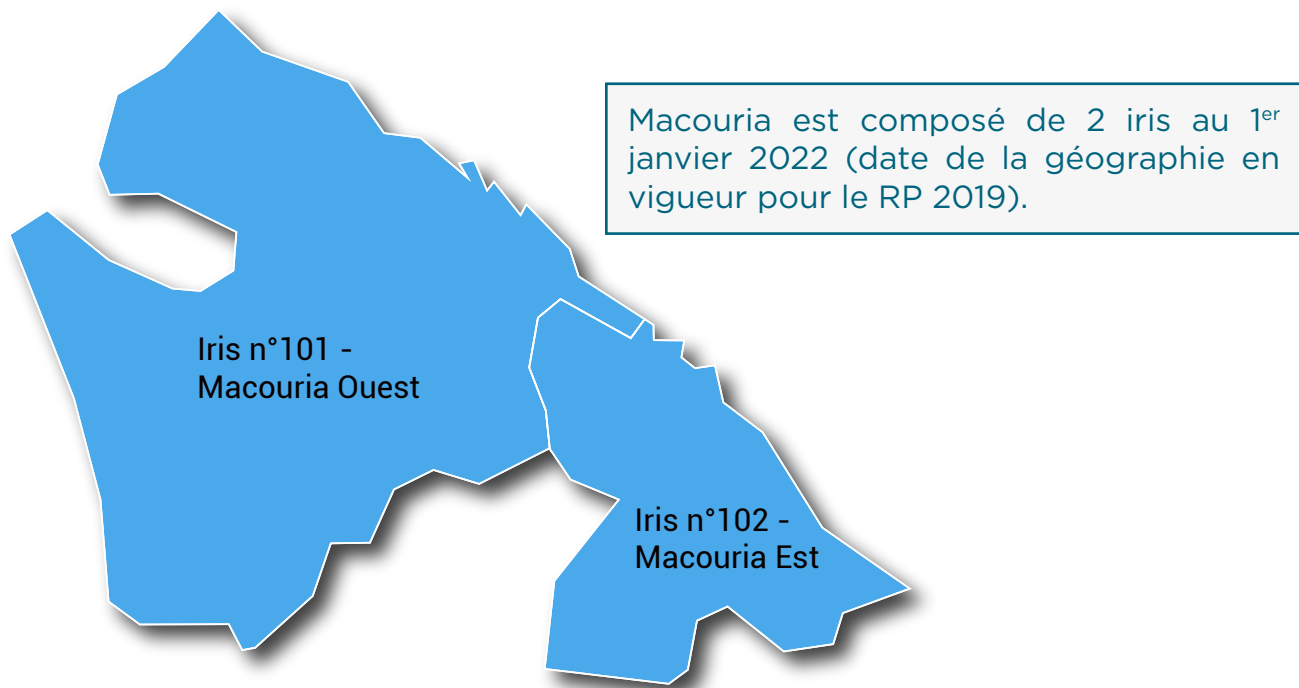
	Cayenne	CA du Centre Littoral	France
Médecins généralistes libéraux	42	73	56 390
<i>Dont âgés de 55 ans et plus</i>	29	41	26 634
<b>Densité médicale des médecins généralistes libéraux (% habitants)</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>
<b>Densité médicale des médecins généralistes libéraux (% habitants de moins de 6 ans ou de 75 ans et plus)</b>	<b>4,3</b>	<b>3,4</b>	<b>5,3</b>
Centre de santé Polyvalent	0	0	1 484
Maison de Santé Pluridisciplinaire	1	3	2 311

*Lecture : Cayenne compte 42 médecins généralistes exerçant en libéral, soit 0,6 médecin pour 1 000 habitants*

Le code de santé publique désigne le médecin généraliste comme le premier contact des patients avec le système de santé, même si, en pratique, ce n'est pas toujours le cas. C'est aussi le médiateur nécessaire entre le patient et le système de santé quand des soins plus spécialisés sont nécessaires. Il veille à l'application individualisée des protocoles et recommandations, à l'éducation pour la santé et participe à la permanence des soins.

Cayenne compte 42 médecins généralistes exerçant en libéral, soit 0,6 médecin pour 1 000 habitants contre 0,9 pour 1 000 habitants en moyenne nationale.

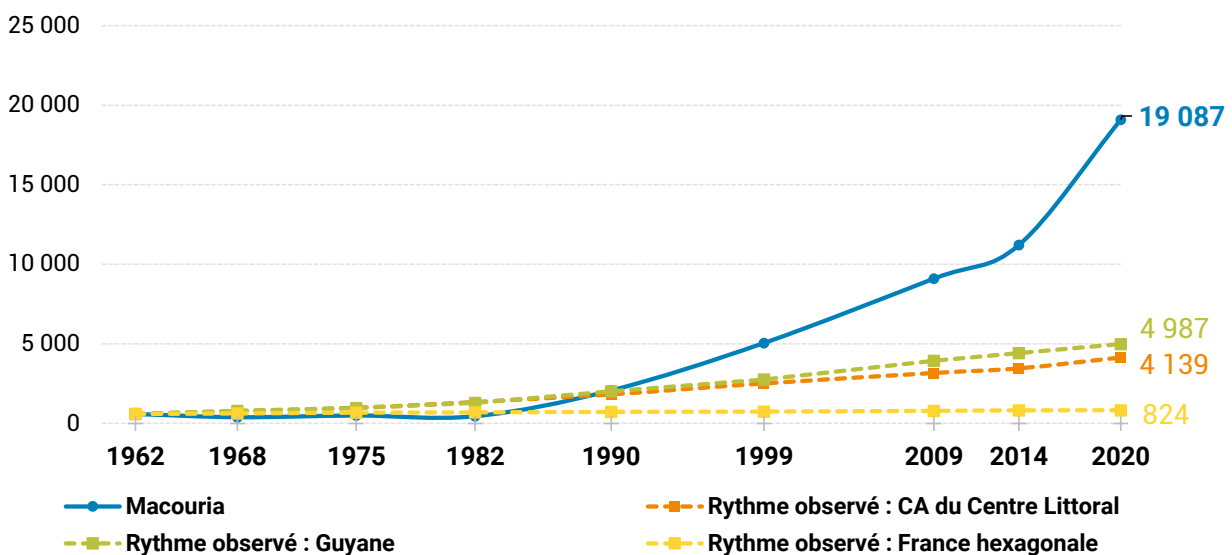
## 2.3 La commune de Macouria - Repères



UNE TRÈS FORTE AUGMENTATION DE LA POPULATION QUI NÉCESSITE UN FORT DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE, DE SES ÉQUIPEMENTS ET DE SES SERVICES

### Évolution de la population des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2020 - Traitements © Compas



Indique l'évolution qu'aurait connu Macouria si le territoire avait suivi le rythme observé dans les territoires de comparaison.

lecture : Macouria compte 19 087 habitants en 2020. Si Macouria avait suivi le rythme d'évolution observé sur la CA du Centre Littoral, sa population serait de 4 139 habitants en 2020.

La commune de Macouria connaît une très forte progression de sa population qui a presque doublé entre les deux derniers recensements (+70% entre 2014 et 2020) ; cette augmentation est plus forte que celle observée pour la CACL ou pour la Guyane.

## UNE FORTE PROPORTION DES HABITANTS VIT EN QUARTIER PRIORITAIRE (POLITIQUE DE LA VILLE)

**10 700 habitants de Macouria vivent en quartier prioritaire, soit 69% de la population.**

Les QPV de la commune connaissent une augmentation de population entre les deux derniers recensements de +59%, contre +24% pour l'ensemble des QPV de la CACL et +18% pour la Guyane.

Le Quartier Prioritaire (QP) Soula compte 6 465 habitants, soit une hausse de 75% depuis 2013, le QP Tonate compte 4 236 habitants, soit une hausse de 38% depuis 2013.



Commune



Iris



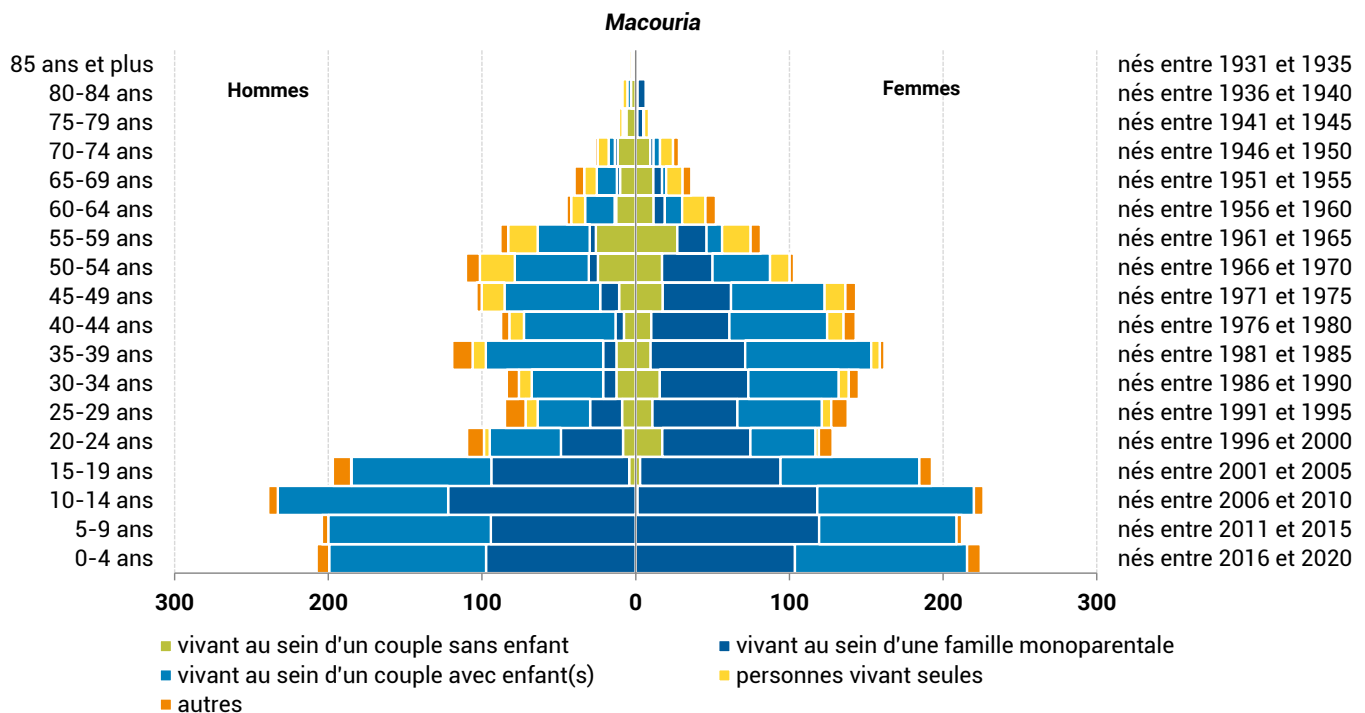
QPV



QVA

# Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2020 - Traitements © Compas



Lecture : Environ 1 070 enfants de moins de 5 ans vivent au sein d'un couple avec enfant(s) à Macouria.

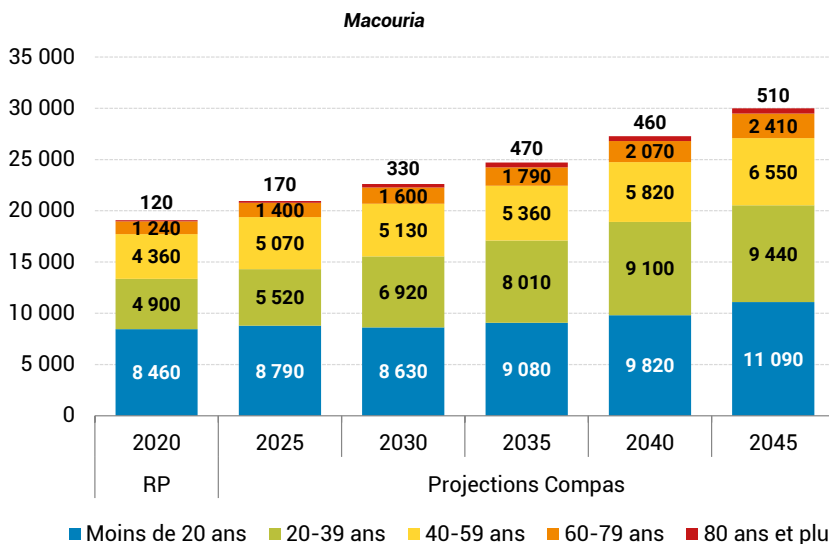
**Les moins de 15 ans représentent 34% de la population de Macouria** (6 530 personnes). 23% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans), soit 4 310 personnes. Le cœur de la pyramide des âges regroupe 36% de la population : 19% des habitants ont entre 30 et 44 ans (3 710 personnes) et 17% entre 45 et 59 ans (3 180 personnes).

Enfin, 7% de la population est formée des tranches d'âge les plus élevées, avec 6% d'habitants âgés de 60 à 74 ans (1 140 personnes) et 1% de seniors de 75 ans ou plus (220 personnes).

La forte présence de la jeunesse met en évidence **le besoin d'accompagnement de toutes les tranches d'âge** : de la petite enfance à la jeunesse, en passant par l'adolescence. Les politiques publiques locales à mobiliser sont nombreuses : loisirs, scolarité, restauration scolaire, périscolaire, mobilité, sport, culture... La forte proportion de mineurs nécessite donc une forte présence des politiques publiques locales, notamment dans les QPV. L'enjeu de la réussite éducative (PRE) par exemple est essentiel au regard notamment du croisement entre âge des habitants et nationalité. L'enjeu de l'aide à la réussite éducative en général et scolaire en particulier est primordial.

## Projection de la population à l'horizon 2045 par classe d'âge

Source : Insee, RP 2020 - Traitements & projections © Compas

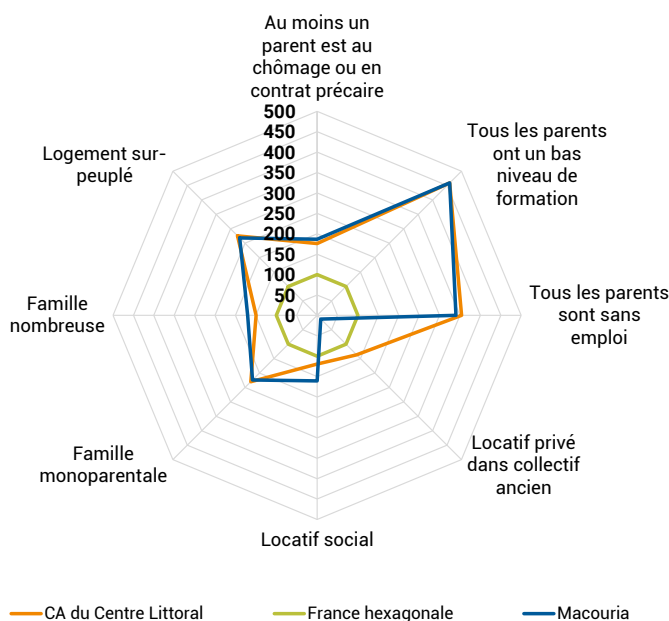


D'ici 2045, Macouria pourrait gagner 10 920 habitants (+57% par rapport au dernier recensement). L'évolution la plus importante en effectif concerne les 20-39 ans (+4 540 personnes) mais en valeur relative, les personnes âgées de 80 ans et plus (x4).

**Lecture :** Selon les projections de population, Macouria pourrait compter 170 habitants de 80 ans et plus en 2025.

## Indice de fragilité des enfants

Source : Insee, RP fichiers détail 2019- Traitements © Compas



L'indice de fragilité des enfants est de 47 à Macouria contre 13 en France hexagonales : la situation y est donc beaucoup moins favorable qu'en moyenne nationale.

En effet, les indicateurs qui composent l'indice sont sur-représentés à Macouria, par rapport à la France hexagonale, notamment :

- la part des mineurs ayant au moins un parent au chômage ou en contrat précaire (52% contre 28%),
- la part des mineurs dont les parents sont sans diplôme (43% contre 9%),
- la part de mineurs dont tous les parents sont sans emploi (39% contre 11%),
- la part de mineurs vivant dans une famille monoparentale (45% contre 20%),
- la part des logements sur-peuplés (65% contre 24%)...

Les facteurs de vulnérabilité des enfants pèsent différemment selon les quartiers, témoignant des caractéristiques spécifiques à chacun d'entre eux.

L'indice de fragilité des enfants est plus élevé à Macouria Ouest (57% de mineurs vulnérables).

**Lecture :** La part de mineurs vivant dans la famille locataire du parc social de Macouria est 1,6 fois plus élevée que celle de la France hexagonale.

## À NOTER

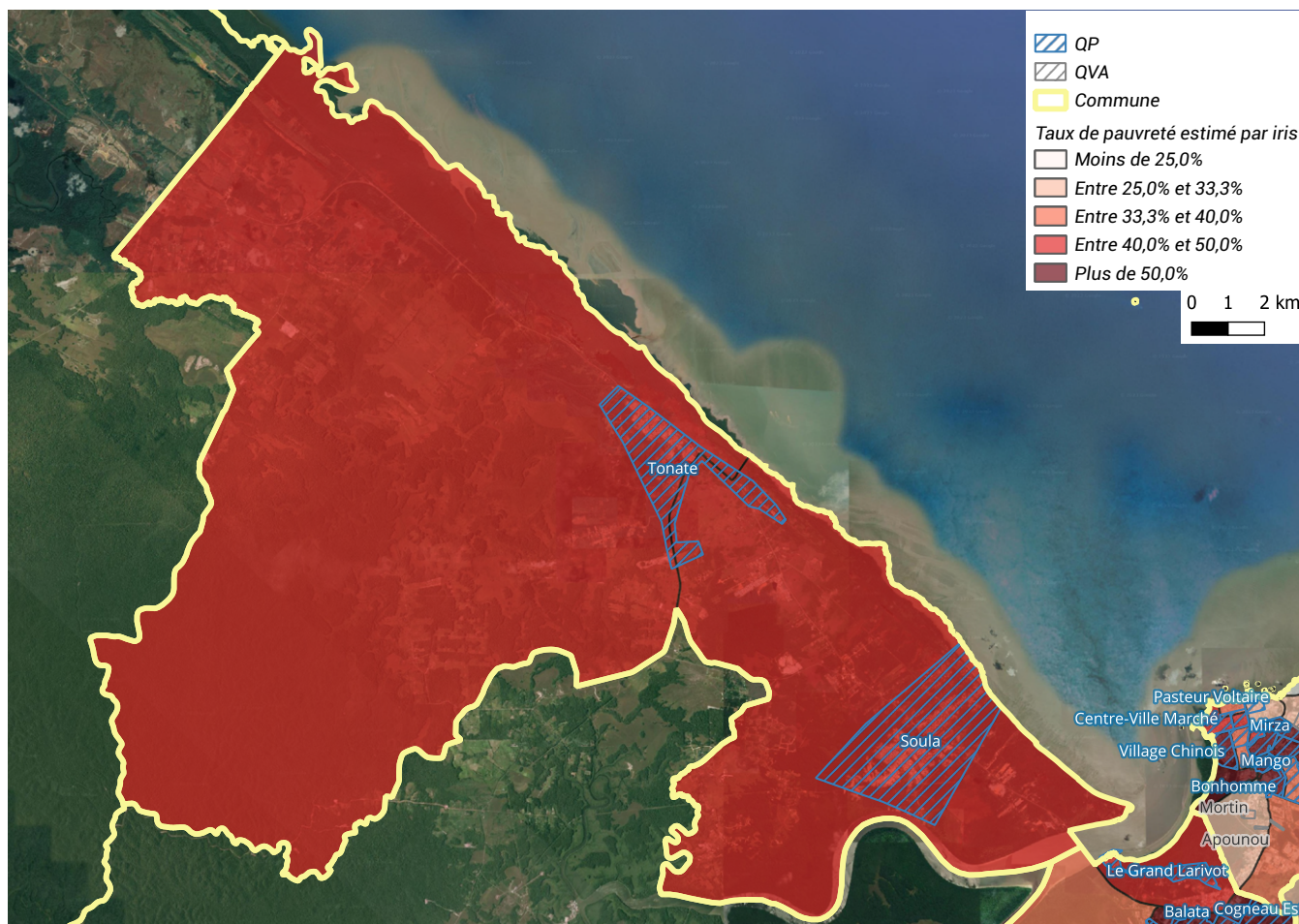
L'indice de vulnérabilité des enfants a été construit pour traiter l'ensemble des territoires français, les critères de logement social et de logement sur-peuplé sont des critères à nuancer pour le territoire guyanais.

En effet, le logement social est un plus dans le parcours résidentiel de ménages quittant l'habitat informel et le logement surpeuplé peut aussi être lié aux modes d'habiter des populations : présence de plusieurs générations dans le même logement avec des constructions de logement répondant peu à cet enjeu. La présence de plusieurs générations est aussi une réponse auto-organisée pour la mode de garde des enfants.

Pour autant ce ne sont pas ces critères qui pèsent le plus dans l'indice de vulnérabilité observé ici. Ce sont les critères du bas niveau de formation des parents et des parents sans emploi qui sont prépondérants.

## À MACOURIA, 4 HABITANTS SUR 10 SONT EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Source : Traitements & estimations © Compas d'après les données Insee, RP 2019



Lecture : En 2019, les taux de pauvreté estimés des 2 QP de Macouria se situent entre 40 et 50%.

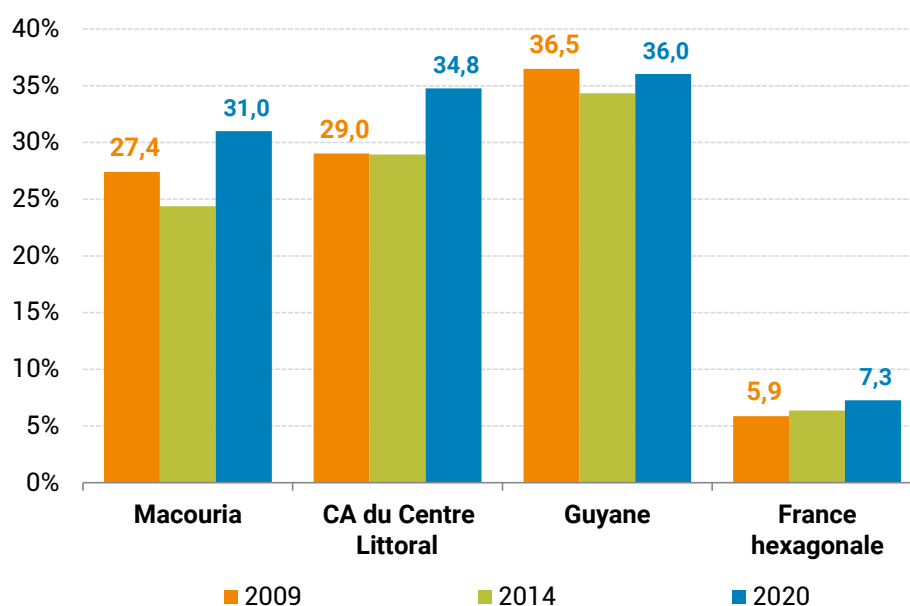
Selon les estimations du Compas, l'indice de pauvreté atteint 45% pour la Guyane et 38% pour la CACL. **À Macouria, l'indice de pauvreté est estimé à 41%** et varie très peu selon l'iris (43% à l'Ouest et 40% à l'Est).

Les mobilités résidentielles participent à la paupérisation de ces territoires. En effet, le niveau de vie de ceux qui arrivent dans les quartiers est en général inférieur à celui de ceux qui y résident. Ainsi, les personnes qui quittent les quartiers sont en moyenne dans une meilleure situation socio-économique que celles qui restent (ONPV, 2018).

## UN ENJEU D'ACCÈS AUX DROITS ET D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI POUR LES FEMMES ET LES ÉTRANGERS, TRÈS PRÉSENTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

### Évolution de la part de la population étrangère

Source : Insee, RP 2009-2020 - Traitements © Compas



Lecture : En 2020, la part des personnes étrangères dans la population totale est de 31% à Macouria.

À Macouria, trois habitants sur dix sont de nationalité étrangère (29%). Cette réalité est moins prononcée que ce qui est observé pour la CACL et la Guyane, avec respectivement 34% et 36% de l'ensemble de la population. Pour autant, la population étrangère est souvent plus fragile dans les QPV.

Les enjeux sont liés à l'accompagnement des ménages de nationalité étrangère, notamment dans le cadre de **leur accès aux droits, de l'accès à la langue française, de l'aide à la réussite scolaire** des enfants, dans les formalités administratives, dans l'accès à l'emploi...

### UNE PROPORTION PLUS ÉLEVÉE QU'AILLEURS DE JEUNES PARMIS LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Source : Insee, Pôle Emploi, données annuelles, 31/12/2022

Territoires	Nb DEFM catégories ABC 31/12/2022	Part des DEFM femmes en %	Part des DEFM de moins de 26 ans en %	Part des DEFM étrangers en %	Part des DEFM Bac +2 en %	Part des DEFM depuis plus de 2 ans en %
QP Soula	770	69,0	19,1	41,9	13,0	11,0
QP Tonate	447	63,5	22,6	43,6	11,6	11,4
QP de la CA du Centre Littoral	7 137	57,9	18,5	51,9	12,6	9,9
QP de Guyane	13 016	58,9	20,0	48,7	10,8	11,1
QP de France hexagonale	653 600	46,3	15,2	33,2	18,5	25,3
Macouria	1 680	62,5	18,1	40,3	15,5	12,5
CA du Centre Littoral	13 620	59,2	16,5	45,0	17,3	12,8
Guyane	24 290	58,6	16,5	44,5	13,6	14,2
France hexagonale	5 218 200	51,6	9,9	20,1	30,8	29,7

Lecture : Au 31 décembre 2022, 770 demandeurs d'emploi résident dans le QP Soula. Parmi eux, 69% sont des femmes.

## 75% des demandeurs d'emploi de Macouria au 1er trimestre 2023, vivent en QP.

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi dans les QPV de Macouria sont très spécifiques au regard de ce qui est observé dans les QPV en général.

**Tout d'abord il faut noter que la part des femmes parmi les demandeurs d'emploi est très forte** puisqu'elles sont très majoritaires. Or, dans les QPV, il y a une majorité d'hommes. Cette situation est liée à un taux d'activité des femmes plus faible. Pour les QPV de Macouria, les femmes sont moins en emploi que les hommes (cf. le tableau précédent) mais elles sont beaucoup plus nombreuses parmi les demandeurs d'emploi.

**Le taux de chômage des femmes est donc très important. Il faut relier cette recherche d'emploi avec l'importance du taux de familles monoparentales et avec les enjeux liés à l'accès aux services publics et aux modes de garde.** Pour le contrat de ville, il est nécessaire de travailler sur la place des femmes dans les QPV.

**Les QPV sont aussi fortement marqués par l'importance du nombre de demandeurs d'emplois de nationalité étrangère inscrits.** Cela signifie qu'il y a une démarche vers le service public de l'emploi et ainsi une recherche d'accès aux droits. Il ne s'agit pas de personnes n'ayant pas de droits en France car ces demandeurs d'emploi inscrits recherchent du travail, ils ont déjà le droit de travailler. Cette très forte proportion implique de développer des actions de validation d'acquis professionnels qui ont pu être obtenues dans un autre pays ou encore de travailler à des actions de Français Langue Étrangère.

## ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE

### Professionnels et structures de premier recours

Sources : SNDS, 2022 & Insee, RP 2020 - Traitements © Compas

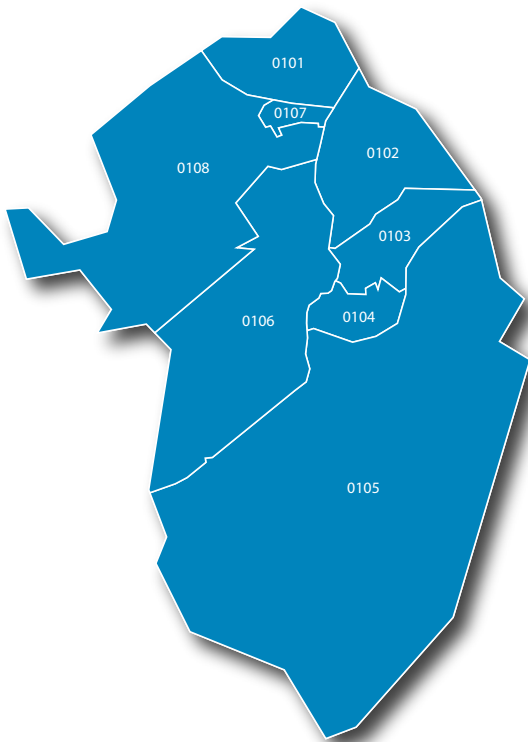
	Macouria	CA du Centre Littoral	France
Médecins généralistes libéraux	6	73	56 390
<i>Dont âgés de 55 ans et plus</i>	3	41	26 634
<b>Densité médicale des médecins généralistes libéraux (‰ habitants)</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>
<b>Densité médicale des médecins généralistes libéraux (‰ habitants de moins de 6 ans ou de 75 ans et plus)</b>	<b>2,1</b>	<b>3,4</b>	<b>5,3</b>
Centre de santé Polyvalent	0	0	1 484
Maison de Santé Pluridisciplinaire	0	3	2 311

Lecture : Macouria compte 6 médecins généralistes exerçant en libéral, soit 0,3 médecin pour 1 000 habitants.

Le code de santé publique désigne le médecin généraliste comme le premier contact des patients avec le système de santé, même si, en pratique, ce n'est pas toujours le cas. C'est aussi le médiateur nécessaire entre le patient et le système de santé quand des soins plus spécialisés sont nécessaires. Il veille à l'application individualisée des protocoles et recommandations, à l'éducation pour la santé et participe à la permanence des soins.

Macouria compte 6 médecins généralistes exerçant en libéral, soit 0,3 médecin pour 1000 habitants contre 0,9 pour 1000 habitants en moyenne nationale.

## 2.4 La commune de Matoury – Repères

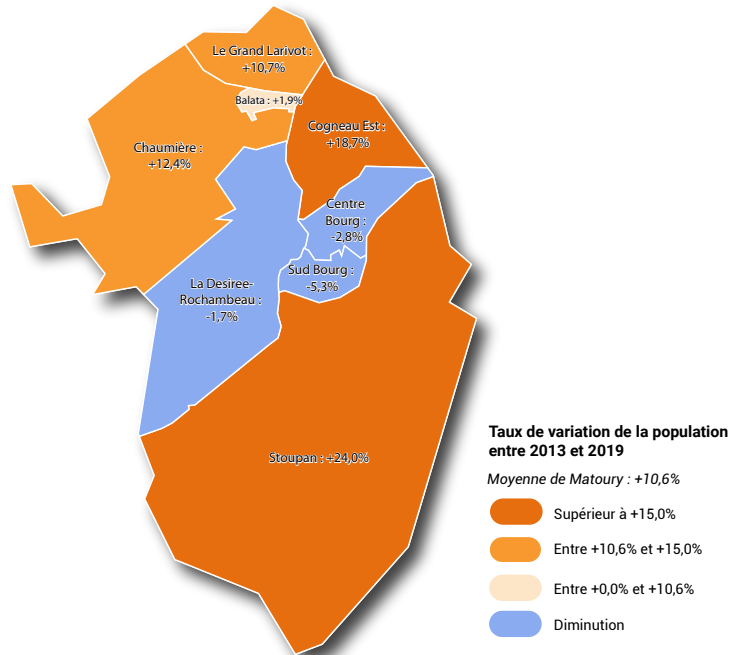


Matoury est composée de 8 iris :

- 0101 - Le Grand Larivot
- 0102 - Cogneau Est
- 0103 - Centre Bourg
- 0104 - Sud Bourg
- 0105 - Stoupan
- 0106 - La Désirée-Rochambeau
- 0107 - Balata
- 0108 - Chaumière

### Évolution de la population

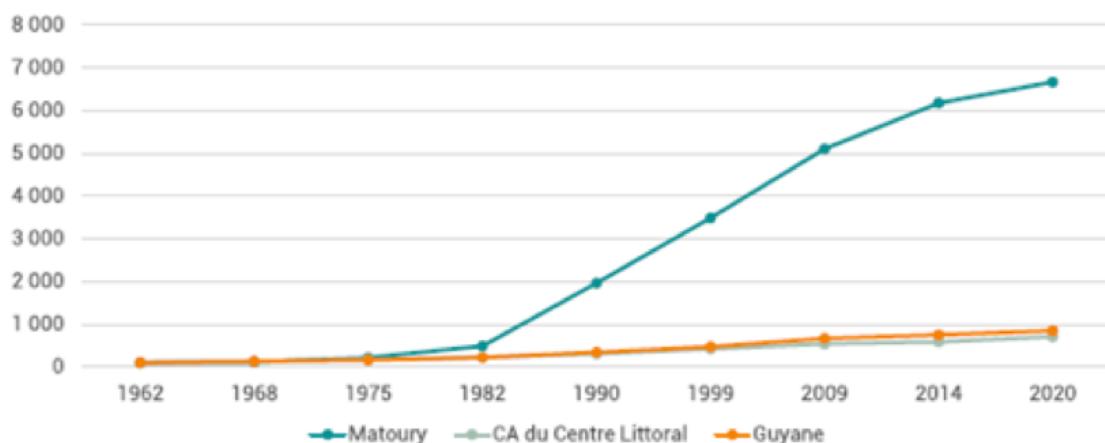
Source : Insee, RP 2013-2019 - Traitements © Compas



**UNE TRÈS FORTE AUGMENTATION DE LA POPULATION QUI NÉCESSITE UN FORT DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE, DE SES ÉQUIPEMENTS ET DE SES SERVICES**

### Evolution de la population des années soixante à nos jours (base 100 = 1962)

Source : Insee, RP 1962-2020

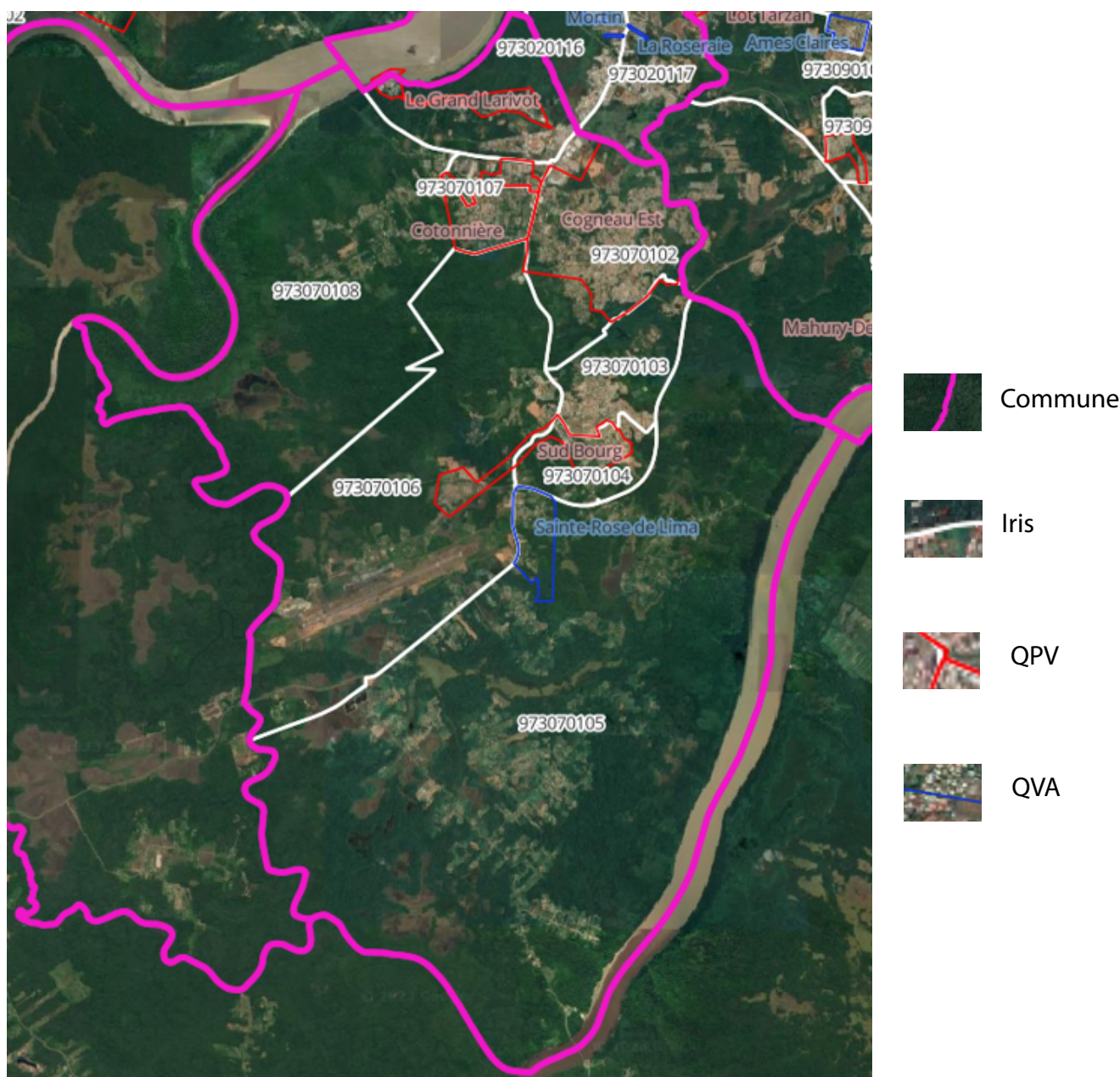


**La commune de Matoury connaît une très forte progression de sa population depuis les années 80.** Cette augmentation est bien plus forte que celle observée pour la CACL ou pour la Guyane, **passant de 2 532 habitants en 1982 à 34 474 en 2020.**

Pour autant, entre les deux derniers recensements, de la population de Matoury n'a augmenté que de 8%, contre 20% en moyenne sur la CACL et 13% en Guyane.

Les QPV de la commune connaissent une augmentation de population entre les deux derniers recensements de +14%, contre +24% pour l'ensemble des QPV de la CACL et +18% pour la Guyane.

### UNE FORTE PROPORTION DES HABITANTS VIT EN QUARTIER PRIORITAIRE (POLITIQUE DE LA VILLE)

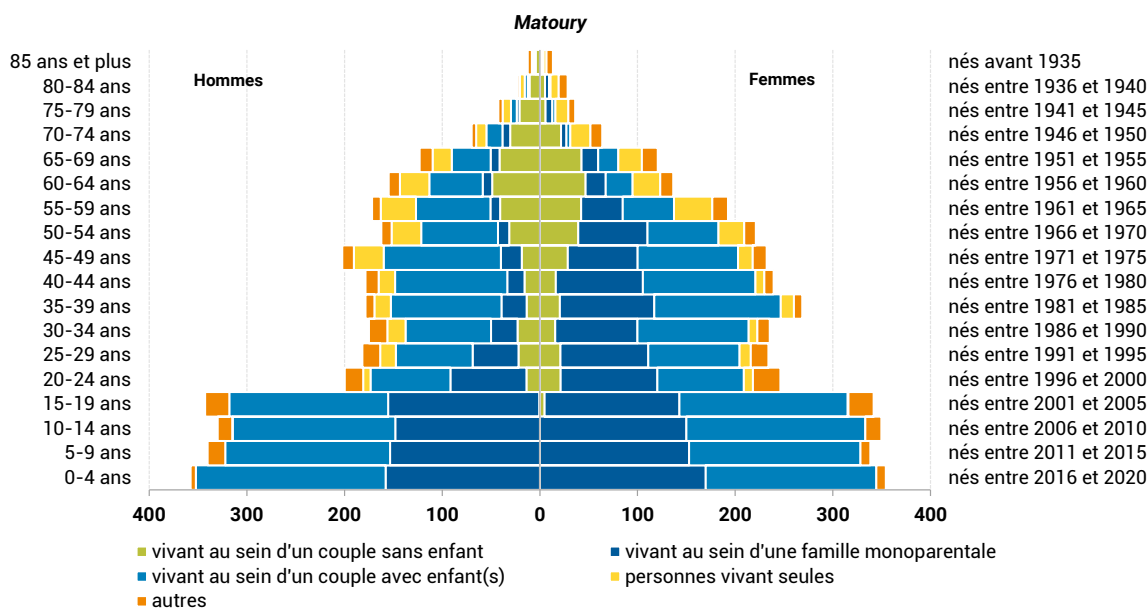


**21 530 habitants de Matoury vivent en quartier prioritaire, soit 65% de la population.**

## UNE FORTE PRÉSENCE DES MOINS DE 15 ANS

### Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2020 - Traitements © Compas



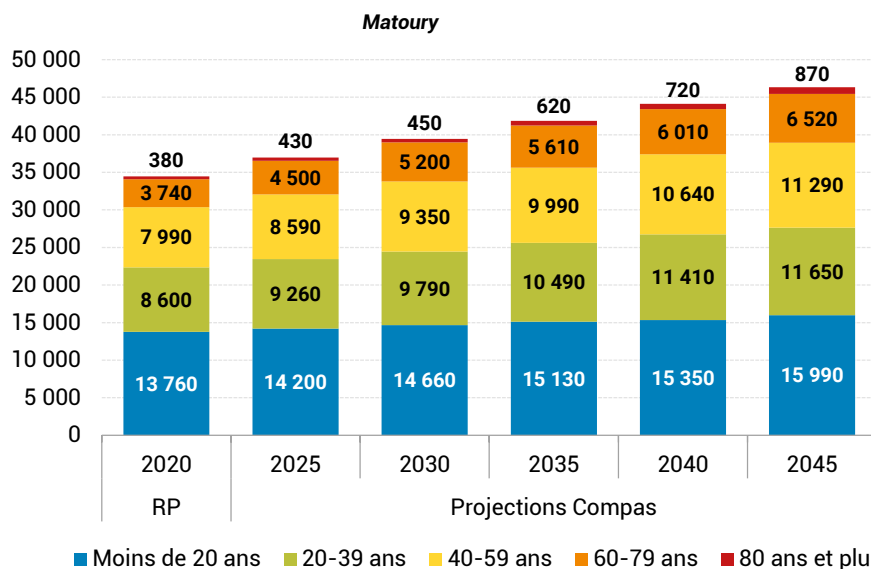
Lecture : Environ 1 840 enfants de moins de 5 ans vivent d'un couple avec enfant(s) à Matoury.

**Les moins de 15 ans représentent 30% de la population de Matoury** (10 360 personnes). 22% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans), soit 7 710 personnes. Le cœur de la pyramide des âges regroupe 36% de la population : 19% des habitants ont entre 30 et 44 ans (6 390 personnes) et 17% entre 45 et 59 ans (5 900 personnes). Enfin, 12% de la population est formée des tranches d'âge les plus élevées, avec 10% d'habitants âgés de 60 à 74 ans (3 340 personnes) et 2% de seniors de 75 ans ou plus (780 personnes).

La forte présence de la jeunesse met en évidence **le besoin d'accompagnement de toutes les tranches d'âge** : de la petite enfance à la jeunesse, en passant par l'adolescence. Les politiques publiques locales à mobiliser sont nombreuses : loisirs, scolarité, restauration scolaire, périscolaire, mobilité, sport, culture... La forte proportion de mineurs nécessite donc une forte présence des politiques publiques locales, notamment dans les QPV. L'enjeu de la réussite éducative (PRE) par exemple est essentiel au regard notamment du croisement entre âge des habitants et nationalité. L'enjeu de l'aide à la réussite éducative en général et scolaire en particulier est primordial.

## Projection de la population à l'horizon 2045 par classe d'âge

Source : Insee, RP 2020 - Traitements & projections © Compas

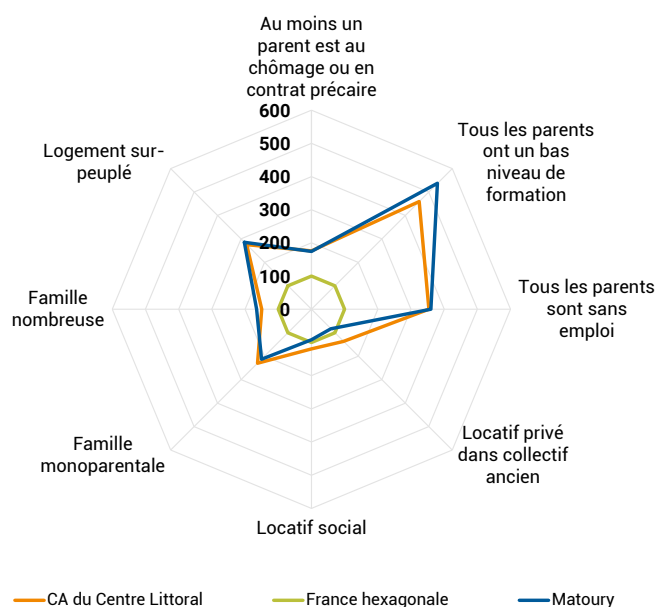


D'ici 2045, Matoury pourrait gagner 11 850 habitants (+34% par rapport au dernier recensement). L'évolution la plus importante en effectif concerne les 40-59 ans (+3 300 personnes) mais en valeur relative, les personnes âgées de 80 ans et plus (+129%).

**Lecture :** Selon les projections de population, Matoury pourrait compter 430 habitants de 80 ans et plus en 2025

## Indice de fragilité des enfants

Source : Insee, RP fichiers détail 2019- Traitements © Compas



**Lecture :** La part de mineurs dont les parents sont sans emploi de Matoury est 3,6 fois plus élevée que celle de la France hexagonale.

L'indice de fragilité des enfants est de 46 à Matoury contre 13 en France hexagonale : la situation y est donc beaucoup moins favorable qu'en moyenne nationale.

En effet, les indicateurs qui composent l'indice sont tous sur-représentés à Matoury, par rapport à la France hexagonale, notamment :

- ▶ la part des mineurs dont au moins l'un des parents est au chômage ou en contrat précaire (50% contre 9%),
- ▶ la part des mineurs dont tous les parents sont sans emploi (43% contre 20%),
- ▶ la part de mineurs vivant dans une famille monoparentale (18% contre 7%),
- ▶ la part de mineurs vivant dans une famille nombreuse (50% contre 31%)
- ▶ la part des logements sur-peuplés (69% contre 24%).

Les facteurs de vulnérabilité des enfants pèsent différemment selon les quartiers, témoignant des caractéristiques spécifiques à chacun d'entre eux.

L'indice de fragilité des enfants le plus élevé (59) est enregistré à Balata alors que le plus faible est de 35 à Stoupan.

## À NOTER

L'indice de vulnérabilité des enfants a été construit pour traiter l'ensemble des territoires français, les critères de logement social et de logement surpeuplé sont des critères à nuancer pour le territoire guyanais.

En effet, le logement social est un plus dans le parcours résidentiel de ménages quittant l'habitat informel et le logement surpeuplé peut aussi être lié aux modes d'habiter des populations : présence de plusieurs générations dans le même logement avec des constructions de logement répondant peu à cet enjeu. La présence de plusieurs générations est aussi une réponse auto-organisée pour le mode de garde des enfants.

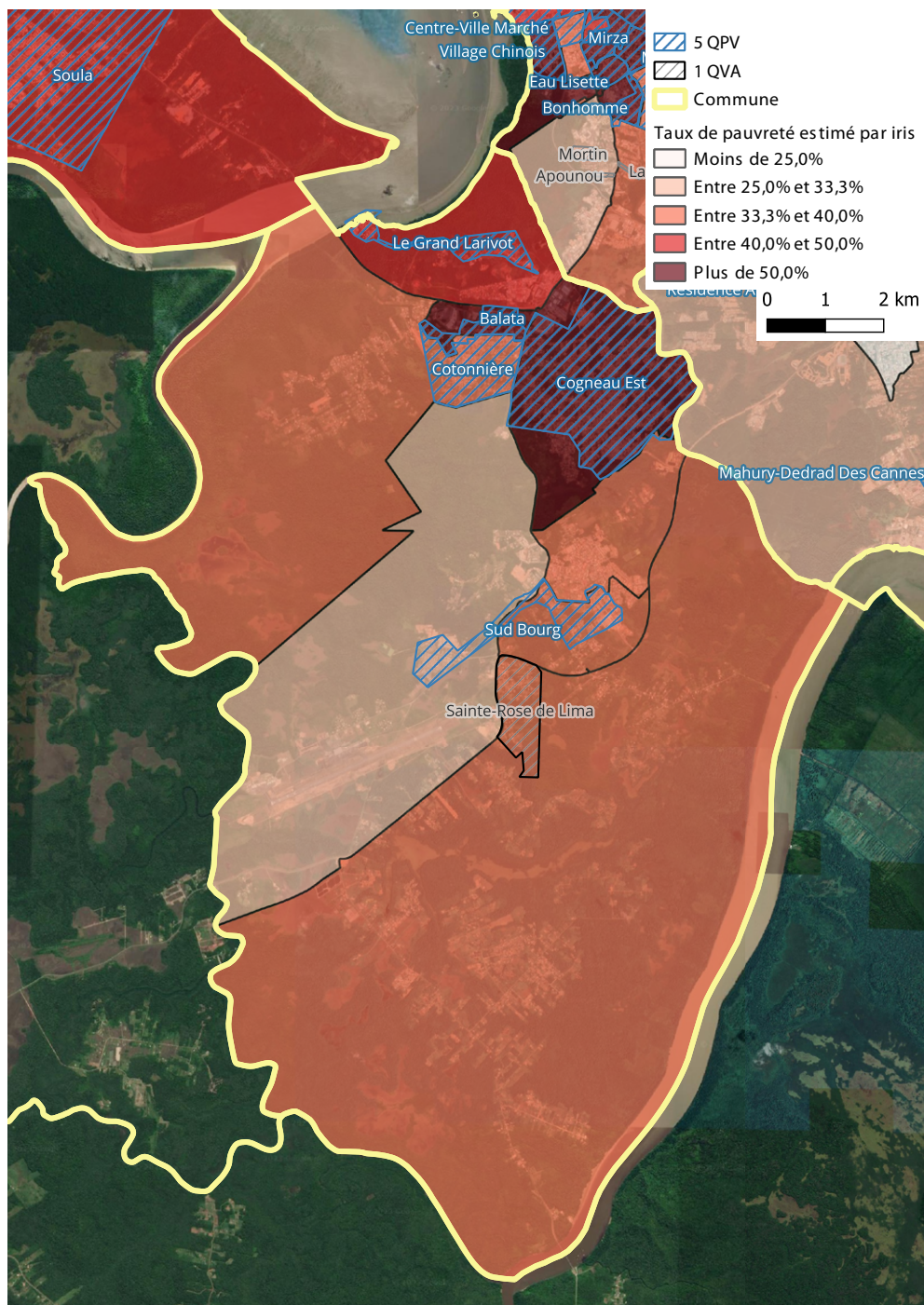
Pour autant ce ne sont pas ces critères qui pèsent le plus dans l'indice de vulnérabilité observé ici. Ce sont les critères du bas niveau de formation des parents et des parents sans emploi qui sont prépondérants.

Des enjeux liés au vieillissement dans les QPV de la CACL sont aussi situés à Matoury. Le vieillissement est en effet plus prononcé, comme pour Cayenne, que pour les autres communes de la CACL ou de la Guyane, même si la part des séniors y est moins forte que dans l'Hexagone.

## UN INDICE DE PAUVRETÉ SUPÉRIEUR AU RESTE DE L'AGGLOMÉRATION

### A Matoury, 4 habitants sur 10 sont en situation de pauvreté

Source : Traitements & estimations © Compas d'après les données Insee, RP 2019



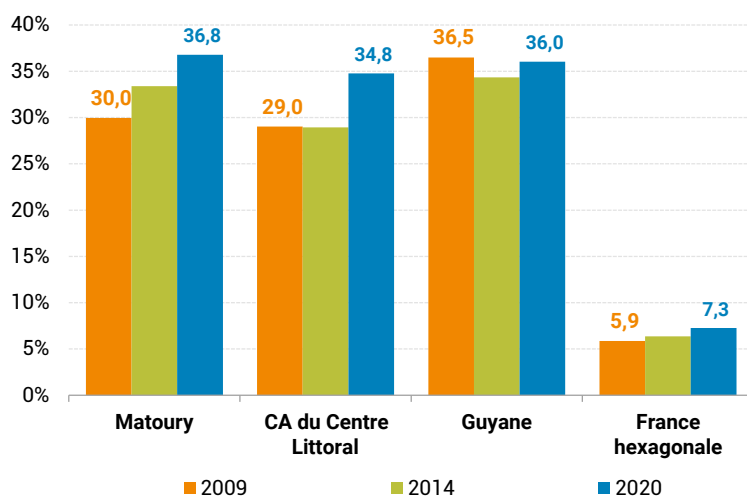
Lecture : En 2019, le taux de pauvreté estimé du QP Cogneau Est est supérieur à 50%

Selon les estimations du Compas, l'indice de pauvreté atteint 45% pour la Guyane et 38% pour la CACL. **À Matoury, cet indice est estimé à 42%** et varie entre 32% à La Désirée-Rochambeau et 51% à Cogneau Est.

## UN ENJEU D'ACCÈS AUX DROITS ET D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI POUR LES FEMMES ET LES ÉTRANGERS, TRÈS PRÉSENTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

### Évolution de la part de la population étrangère

Source : Insee, RP 2009-2020 - Traitements © Compas



**37% de la population de Matoury est étrangère en 2020**, soit 12 680 personnes (contre 30% en 2009, soit 7 900 personnes étrangères). Depuis 2009, le nombre de personnes étrangères a augmenté (+4780 personnes, soit +60%).

Pour comparaison, la part des personnes étrangères est de 35% pour la CA du Centre Littoral et de 7% en France hexagonale.

**Lecture : En 2020, la part des personnes étrangères dans la population totale est de 36,8% à Matoury.**

À Matoury, environ **3 habitants sur 10** sont de nationalité étrangère dans les QPV. Cette réalité est proche de ce qui est observé pour la Guyane, avec 36% de l'ensemble de sa population, et similaire à ce que l'on observe sur l'ensemble de la commune de Matoury avec 37%. La population étrangère est souvent plus fragile dans les QPV.

Les enjeux sont liés à l'accompagnement des ménages de nationalité étrangère, notamment dans le cadre de leur **accès aux droits, de l'accès à la langue française, de l'aide à la réussite scolaire** des enfants, dans les formalités administratives, dans l'accès à l'emploi, ...

Source : Insee, Pôle Emploi, données annuelles, 31/12/2022

Territoires	Nb DEFM catégories ABC 31/12/2022	Part des DEFM femmes en %	Part des DEFM de moins de 26 ans en %	Part des DEFM étrangers en %	Part des DEFM Bac +2 en %	Part des DEFM depuis plus de 2 ans en %
QP Balata	247	61,5	18,6	49,8	7,7	11,7
QP Cotonnière	391	59,3	18,2	51,4	8,7	9,2
QP Cogneau Est	1 038	61,8	17,1	53,1	13,8	9,8
QP Le Grand Larivot	200	57,5	21,0	32,5	11,5	15,0
QP Sud Bourg	349	63,3	18,6	36,7	16,9	12,9
<b>QP de la CA du Centre Littoral</b>	<b>7 137</b>	<b>57,9</b>	<b>18,5</b>	<b>51,9</b>	<b>12,6</b>	<b>9,9</b>
<b>QP de Guyane</b>	<b>13 016</b>	<b>58,9</b>	<b>20,0</b>	<b>48,7</b>	<b>10,8</b>	<b>11,1</b>
<b>QP de France hexagonale</b>	<b>653 600</b>	<b>46,3</b>	<b>15,2</b>	<b>33,2</b>	<b>18,5</b>	<b>25,3</b>
Matoury	3 530	59,8	16,9	43,6	14,2	13,6
CA du Centre Littoral	13 620	59,2	16,5	45,0	17,3	12,8
Guyane	24 290	58,6	16,5	44,5	13,6	14,2
France hexagonale	5 218 200	51,6	9,9	20,1	30,8	29,7
Iris Stoupan (QVA Sainte-Rose de Lima)	399	nd	20,3	nd	nd	11,8

**Lecture : Au 31 décembre 2022, 247 demandeurs d'emploi résident dans le QP Balata. Parmi eux 62% sont des femmes.**

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi dans les QPV de Matoury sont très spécifiques au regard de ce qui est observé dans les QPV en général.

Tout d'abord, **il faut noter que la part des femmes parmi les demandeurs d'emploi est très forte** puisqu'elles sont très majoritaires. Or, dans les QPV, il y a une majorité d'hommes. Cette situation est liée à un taux d'activité des femmes plus faible. Pour les QPV de Matoury, les femmes sont moins en emploi que les hommes (cf. le tableau précédent) mais elles sont beaucoup plus nombreuses parmi les demandeurs d'emploi. **Le taux de chômage des femmes est donc très important. Il faut relier cette recherche**

**d'emploi avec l'importance du taux de familles monoparentales et avec les enjeux liés à l'accès aux services publics et aux modes de garde.** Pour le contrat de ville, il est nécessaire de travailler sur la place des femmes dans les QPV.

**Les QPV sont aussi fortement marqués par l'importance du nombre de demandeurs d'emplois de nationalité étrangère inscrits.** Il ne s'agit pas de personnes n'ayant pas de droits en France car ces demandeurs d'emploi inscrits recherchent du travail, ils ont déjà le droit de travailler. Cette très forte proportion implique **de développer des actions de validation d'acquis professionnels** qui ont pu être obtenues dans un autre pays ou encore de **travailler à des actions de Français Langue Étrangère.**

## ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE

### Professionnels et structures de premier recours

Sources : SNDS, 2022 & Insee, RP 2020 - Traitements © Compas

	Matoury	CA du Centre Littoral	France
Médecins généralistes libéraux	12	73	56 390
<i>Dont âgés de 55 ans et plus</i>	5	41	26 634
<b>Densité médicale des médecins généralistes libéraux (% habitants)</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>
<b>Densité médicale des médecins généralistes libéraux (% habitants de moins de 6 ans ou de 75 ans et plus)</b>	<b>2,4</b>	<b>3,4</b>	<b>5,3</b>
Centre de santé Polyvalent	0	0	1 484
Maison de Santé Pluridisciplinaire	2	3	2 311

*Lecture : Matoury compte 12 médecins généralistes exerçant en libéral, soit 0,3 médecin pour 1 000 habitants.*

Le code de santé publique désigne le médecin généraliste comme le premier contact des patients avec le système de santé, même si, en pratique, ce n'est pas toujours le cas. C'est aussi le médiateur nécessaire entre le patient et le système de santé quand des soins plus spécialisés sont nécessaires. Il veille à l'application individualisée des protocoles et recommandations, à l'éducation pour la santé et participe à la permanence des soins.

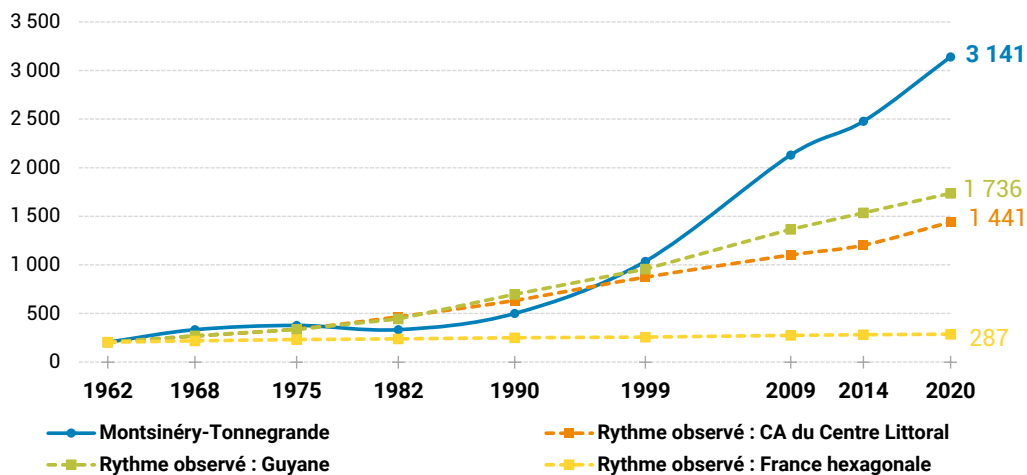
Matoury compte 12 médecins généralistes exerçant en libéral, soit 0,3 médecin pour 1000 habitants contre 0,9 pour 1 000 habitants en moyenne nationale.

## 2.5 La commune de Montsinéry-Tonnégrande – Repères

UNE TRÈS FORTE AUGMENTATION DE LA POPULATION QUI NÉCESSITE UN FORT DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE, DE SES ÉQUIPEMENTS ET DE SES SERVICES

### Évolution de la population des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2020 - Traitements © Compas



Indique l'évolution qu'aurait connu Montsinéry-Tonnégrande si le territoire avait suivi le rythme observé dans les territoires de comparaison.

Lecture : Montsinéry-Tonnégrande compte 3 141 habitants en 2020. Si Montsinéry-Tonnégrande avait suivi le rythme d'évolution observé sur la CA du Centre Littoral, sa population serait de 1 441 habitants en 2020

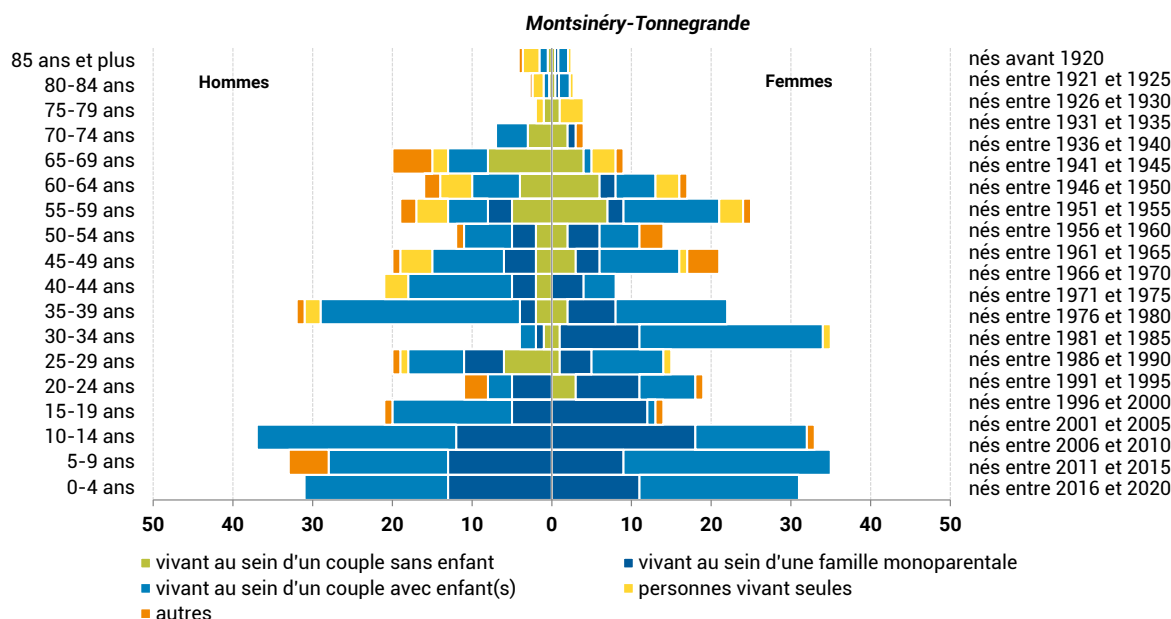
Montsinéry-Tonnégrande compte 3 141 habitants en 2020 contre 204 habitants cinquante ans plus tôt. Depuis 1962, Montsinéry-Tonnégrande a gagné 2 937 habitants, soit en moyenne une augmentation de 51 habitants par an (+4,8%).

Si Montsinéry-Tonnégrande avait suivi le rythme d'évolution de la population observé en France hexagonale, sa population serait de 290 habitants en 2020, soit 2 850 habitants de moins. Entre 2014 et 2020, Montsinéry-Tonnégrande a connu une augmentation de sa population de +4,0% par an : +1,3% par an dû au solde naturel et +2,7% par an dû au solde migratoire.

## UNE FORTE PRÉSENCE DES MOINS DE 15 ANS

### Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2020 - Traitements © Compas



Lecture : Environ 190 enfants de moins de 5 ans vivent au sein d'un couple avec enfant(s) à Montsinéry-Tonnégrande

**Les moins de 15 ans représentent 30% de la population de Montsinéry-Tonnégrande (950 personnes).** 17% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans), soit 520 personnes. Le cœur de la pyramide des âges regroupe 40% de la population : 20% des habitants ont entre 30 et 44 ans (640 personnes) et 19% entre 45 et 59 ans (600 personnes).

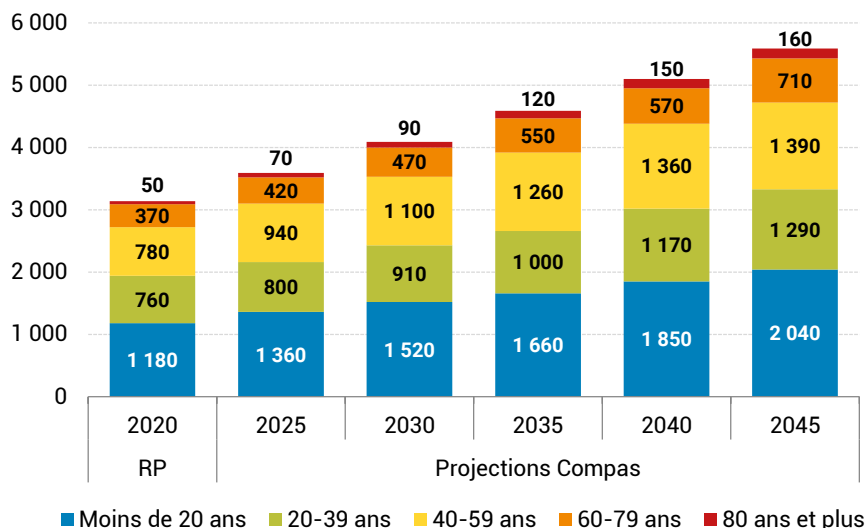
Enfin, 13% de la population est formée des tranches d'âge les plus élevées, avec 10% d'habitants âgés de 60 à 74 ans (320 personnes) et 3% de seniors de 75 ans ou plus (100 personnes).

La forte présence de la jeunesse met en évidence le **besoin** d'accompagnement de **toutes les tranches d'âge** : de la petite enfance à la jeunesse, en passant par l'adolescence. Les politiques publiques locales à mobiliser sont nombreuses : loisirs, scolarité, restauration scolaire, périscolaire, mobilité, sport, culture... La forte proportion de mineurs nécessite donc une forte présence des politiques publiques locales, notamment dans les QPV. L'enjeu de la réussite éducative (PRE) par exemple est essentiel au regard notamment du croisement entre âge des habitants et nationalité. L'enjeu de l'aide à la réussite éducative en général et scolaire en particulier est primordial.

## Projection de la population à l'horizon 2045 par classe d'âge

Source : Insee, RP 2020 - Traitements & projections © Compas

### Montsinéry-Tonnégrande

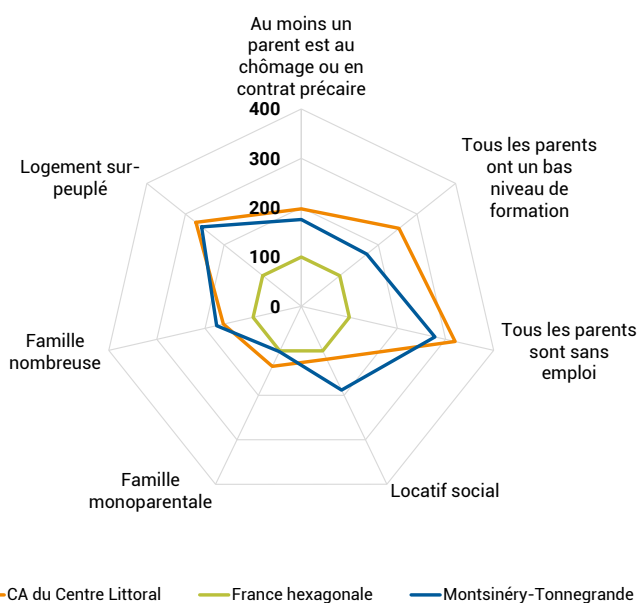


D'ici 2045, Montsinéry-Tonnégrande pourrait gagner 2 450 habitants (+78% par rapport au dernier recensement). L'évolution la plus importante en effectif concerne les moins de 20 ans (+860 personnes) mais en valeur relative, les personnes âgées de 80 ans et plus (multiplié par 3).

*Lecture : Selon les projections de population, Montsinéry-Tonnégrande pourrait compter 70 habitants de 80 ans et plus en 2025.*

## Indice de fragilité des enfants

Source : Insee, RP fichiers détail 2019- Traitements © Compas



L'indice de fragilité des enfants est de 31 à Montsinéry-Tonnégrande contre 12 en France hexagonale : la situation y est donc beaucoup moins favorable qu'en moyenne nationale.

Les sur-représentations observées à Montsinéry-Tonnégrande, par rapport à la France hexagonale, pouvant être mises en avant pour les indicateurs composant l'indice sont :

- ▶ la part des mineurs dont au moins un parent est au chômage ou en contrat précaire (45% contre 25%),
- ▶ la part des parents sans diplôme (17% contre 10%),
- ▶ la part de mineurs dont tous les parents sont sans emploi (31% contre 11%),
- ▶ la part de mineurs vivant dans un logement social (45% contre 24%),
- ▶ la part de mineurs vivant dans une famille nombreuse (55% contre 31%),
- ▶ la part des logements surpeuplés (61% contre 24%).

**Lecture : La part de mineurs vivant dans une famille locataire au parc sociale à Montsinéry-Tonnégrande est 1,9 fois plus élevée que celle de la France hexagonale.**

### À NOTER

L'indice de vulnérabilité des enfants a été construit pour traiter l'ensemble des territoires français, les critères de logement social et de logement sur-peuplé sont des critères à nuancer pour le territoire guyanais.

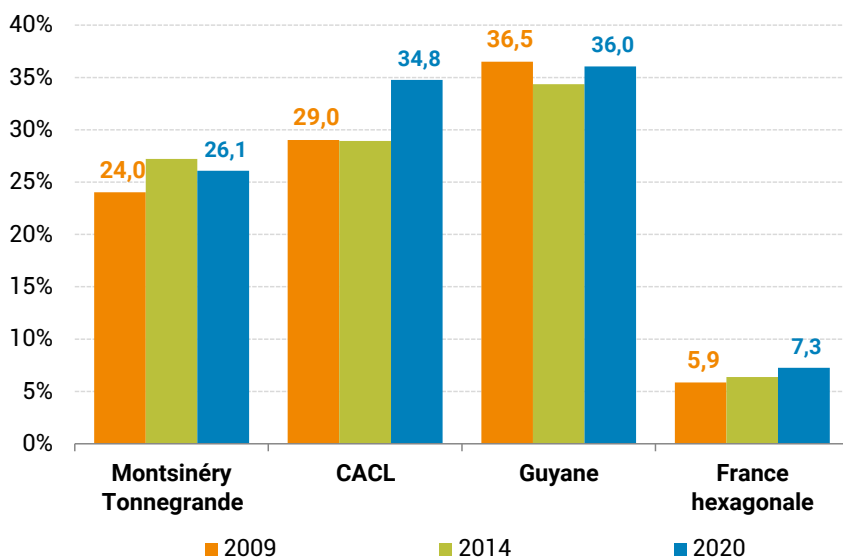
En effet, le logement social est un plus dans le parcours résidentiel de ménages quittant l'habitat informel et le logement surpeuplé peut aussi être lié aux modes d'habiter des populations : présence de plusieurs générations dans le même logement avec des constructions de logement répondant peu à cet enjeu. La présence de plusieurs générations est aussi une réponse auto-organisée pour la mode de garde des enfants.

Pour autant ce ne sont pas ces critères qui pèsent le plus dans l'indice de vulnérabilité observé ici. Ce sont les critères du bas niveau de formation des parents et des parents sans emploi qui sont prépondérants.

## UN ENJEU D'ACCÈS AUX DROITS ET D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI POUR LES ÉTRANGERS

### Évolution de la part de la population étrangère

Source : Insee, RP 2009-2020 - Traitements © Compas



**26% de la population de Montsinéry-Tonnegrande est étrangère en 2020**, soit 820 personnes (contre 24% en 2009, soit 510 personnes étrangères). Depuis 2009, le nombre de personnes étrangères a augmenté (+310 personnes, soit +60%).

Pour comparaison, la part des personnes étrangères est de 35% pour la CA du Centre Littoral et de 7% en France hexagonale.

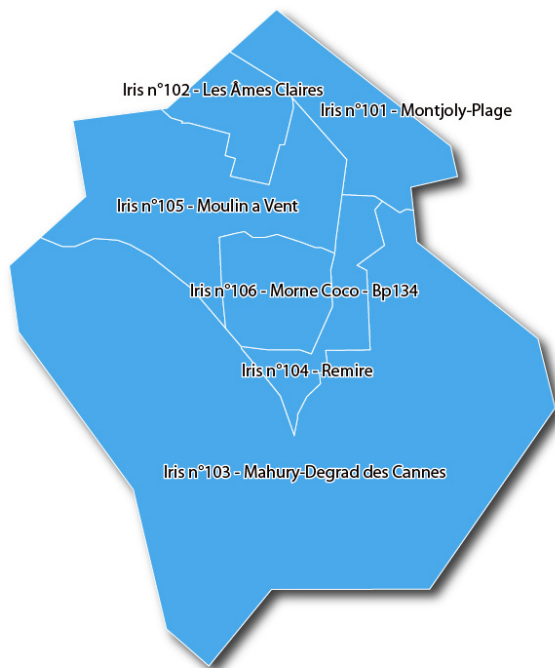
*Lecture : En 2020, la part des personnes étrangères dans la population totale est de 26,1% à Montsinéry-Tonnegrande.*

### ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE

Le code de santé publique désigne le médecin généraliste comme le premier contact des patients avec le système de santé, même si en pratique ce n'est pas toujours le cas. C'est aussi le médiateur nécessaire entre le patient et le système de santé quand des soins plus spécialisés sont nécessaires. Il veille à l'application individualisée des protocoles et recommandations, à l'éducation pour la santé et participe à la permanence des soins.

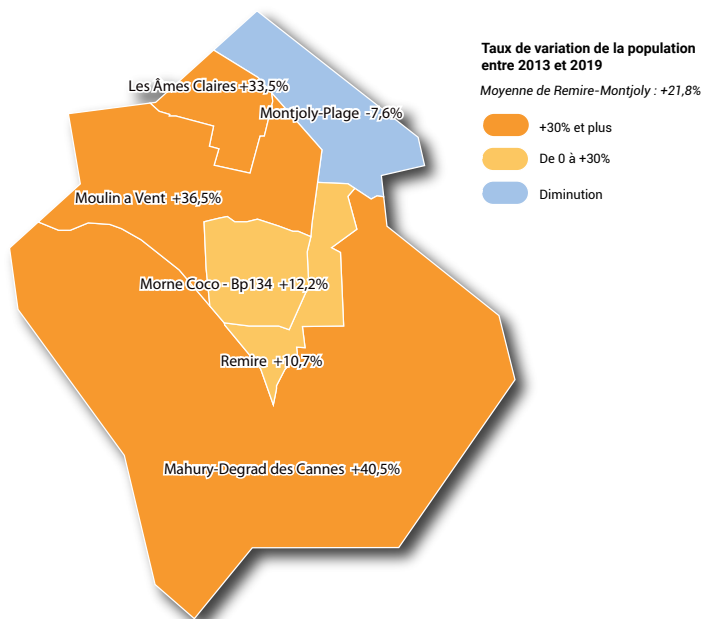
Montsinéry-Tonnegrande ne compte aucun médecin généraliste exerçant en libéral mais compte 4 infirmiers et 1 sage-femme sur son territoire.

## 2.6 La commune de Rémire-Montjoly- Repères



### Évolution de la population

Source : Insee, RP 2013-2019 - Traitements © Compas

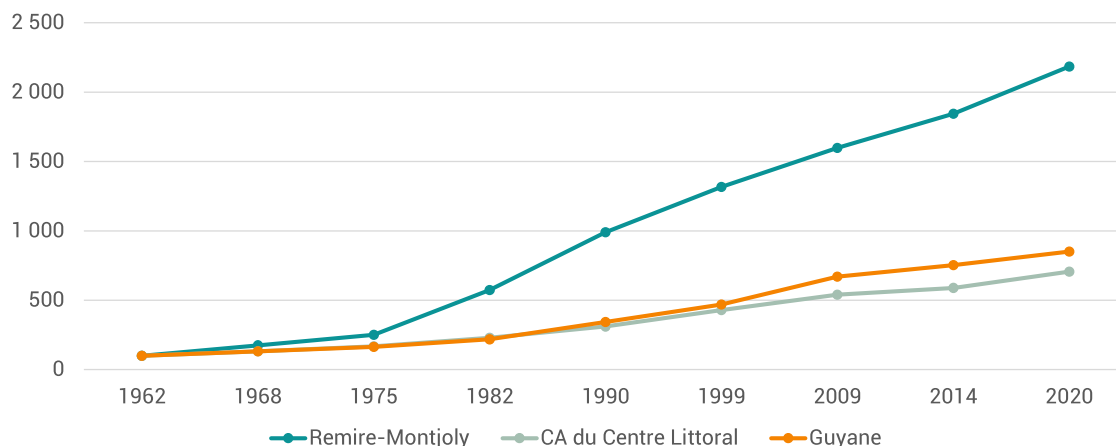


Rémire-Montjoly est composée de 6 iris au 1er janvier 2022 (date de la géographie en vigueur pour le RP 2019).

**UNE TRÈS FORTE AUGMENTATION DE LA POPULATION QUI NÉCESSITE UN FORT DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE, DE SES ÉQUIPEMENTS ET DE SES SERVICES**

### Evolution de la population des années soixante à nos jour (base 100 = 1962)

Source : Insee, RP 1962-2020 - Traitements © Compas

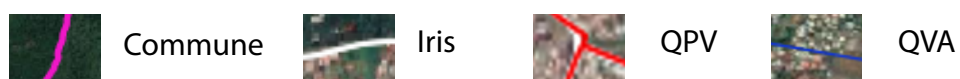


**La commune de Rémire-Montjoly connaît une forte progression de sa population depuis les années 70 ; cette augmentation est bien plus forte que celle observée pour la CACL ou pour la Guyane passant de 2 950 habitants en 1975 à 25 793 en 2020.**

Entre les deux derniers recensements, la population de Rémire-Montjoly continue d'augmenter : 18% de plus en six ans, contre 20% en moyenne sur la CACL et 13% en Guyane.

**Les QPV de la commune connaissent une très forte augmentation de population entre les deux derniers recensements de +49%, contre +24% pour l'ensemble des QPV de la CACL et +18% pour la Guyane.**

**UNE PROPORTION MOINDRE D'HABITANTS VIT EN QUARTIER PRIORITAIRE (POLITIQUE DE LA VILLE) AU REGARD DES AUTRES COMMUNES DE LA CACL**

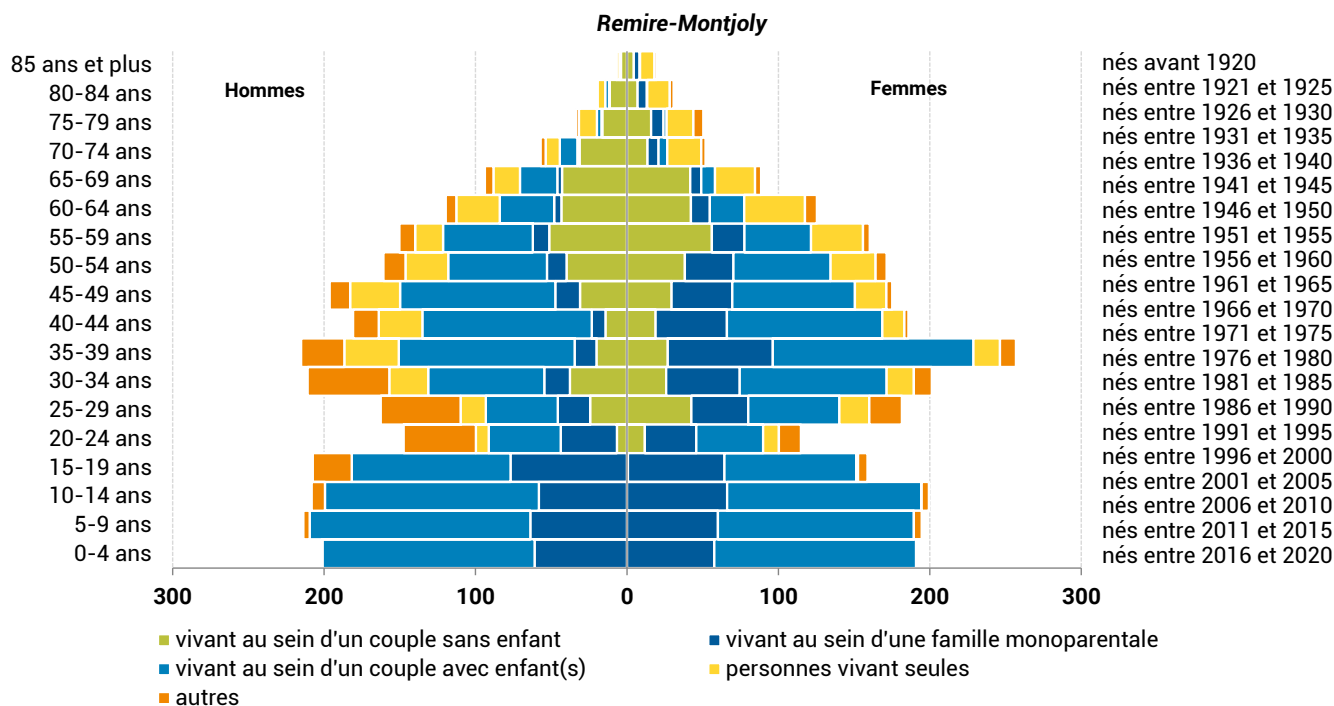


**3 960 habitants de Rémire-Montjoly vivent en quartier prioritaire, soit 15% de la population.**

## UNE FORTE PRÉSENCE DES MOINS DE 15 ANS

### Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2020 - Traitements © Compas



Lecture : Environ 1 370 enfants de moins de 5 ans vivent au sein d'un couple avec enfant(s) à Rémire-Montjoly.

### Les moins de 15 ans représentent 23% de la population de Rémire-Montjoly (6 050 personnes).

19% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans), soit 4 860 personnes.

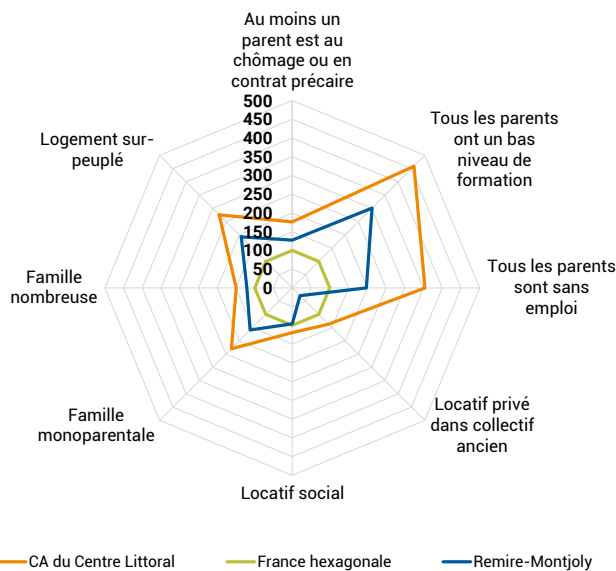
Le cœur de la pyramide des âges regroupe 44% de la population : 24% des habitants ont entre 30 et 44 ans (6 260 personnes) et 20% entre 45 et 59 ans (5 070 personnes).

Enfin, 14% de la population est formée des tranches d'âge les plus élevées, avec 10% d'habitants âgés de 60 à 74 ans (2 680 personnes) et 3% de seniors de 75 ans ou plus (870 personnes).

La forte présence de la jeunesse met en évidence **le besoin** d'accompagnement **de toutes les tranches d'âge** : de la petite enfance à la jeunesse, en passant par l'adolescence. Les politiques publiques locales à mobiliser sont nombreuses : loisirs, scolarité, restauration scolaire, périscolaire, mobilité, sport, culture... La forte proportion de mineurs nécessite donc une forte présence des politiques publiques locales, notamment dans les QPV. L'enjeu de la réussite éducative (PRE) par exemple est essentiel au regard notamment du croisement entre âge des habitants et nationalité. L'enjeu de l'aide à la réussite éducative en général et scolaire en particulier est primordial.

## Indice de fragilité des enfants

Source : Insee, RP fichiers détail 2019- Traitements © Compas



**Lecture :** La part de mineurs avec au moins un parent au chômage ou en contrat précaire de Remire-Montjoly est 1,3 fois plus élevée que celle de la France hexagonale.

L'indice de fragilité des enfants est de 26 à Rémire-Montjoly contre 13 en France hexagonale : la situation y est donc beaucoup moins favorable qu'en moyenne nationale.

En effet, les indicateurs qui composent l'indice sont tous sur-représentés à Rémire-Montjoly, par rapport à la France hexagonale, notamment :

- ▶ la part des parents sans diplôme (28% contre 9%),
- ▶ la part des mineurs dont tous les parents sont sans emploi (23% contre 11%),
- ▶ la part de mineurs vivant dans une famille monoparentale (32% contre 20%),
- ▶ la part des logements sur-peuplés (46% contre 24%).

Les facteurs de vulnérabilité des enfants pèsent différemment selon les quartiers, témoignant des caractéristiques spécifiques à chacun d'entre eux.

L'indice de fragilité des enfants le plus élevé (34) est enregistré à Moulin à Vent alors que le plus faible est de 6 à Montjoly-Plage.

## À NOTER

L'indice de vulnérabilité des enfants a été construit pour traiter l'ensemble des territoires français, les critères de logement social et de logement sur-peuplé sont des critères à nuancer pour le territoire guyanais.

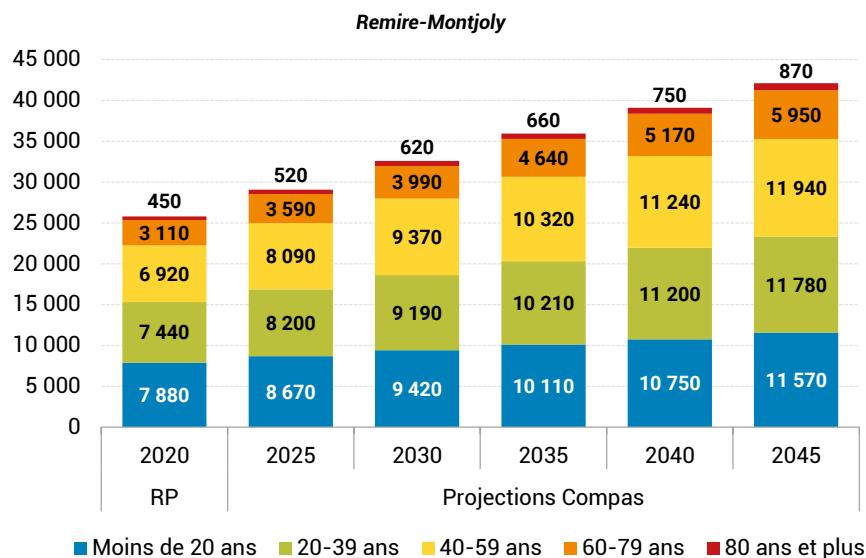
En effet, le logement social est un plus dans le parcours résidentiel de ménages quittant l'habitat informel et le logement surpeuplé peut aussi être lié aux modes d'habiter des populations : présence de plusieurs générations dans le même logement avec des constructions de logement répondant peu à cet enjeu. La présence de plusieurs générations est aussi une réponse auto-organisée pour la mode de garde des enfants.

Pour autant, à l'image de ce qu'est la situation démographique de la ville de Rémire-Montjoly au regard de la Guyane dans son ensemble, il y a proportionnellement moins d'enfants dans les QPV de Rémire-Montjoly que dans les QPV du reste de la CACL ou de la Guyane en général.

À l'opposé, les enjeux liés au vieillissement dans les QPV de la CACL sont aussi situés à Rémire-Montjoly. Le vieillissement est en effet plus prononcé, comme pour Cayenne, que pour les autres communes de la CACL ou de la Guyane même si la part des seniors y est moins forte que dans l'Hexagone.

## Projection de la population à l'horizon 2045 par classe d'âge

Source : Insee, RP 2020 - Traitements & projections © Compas

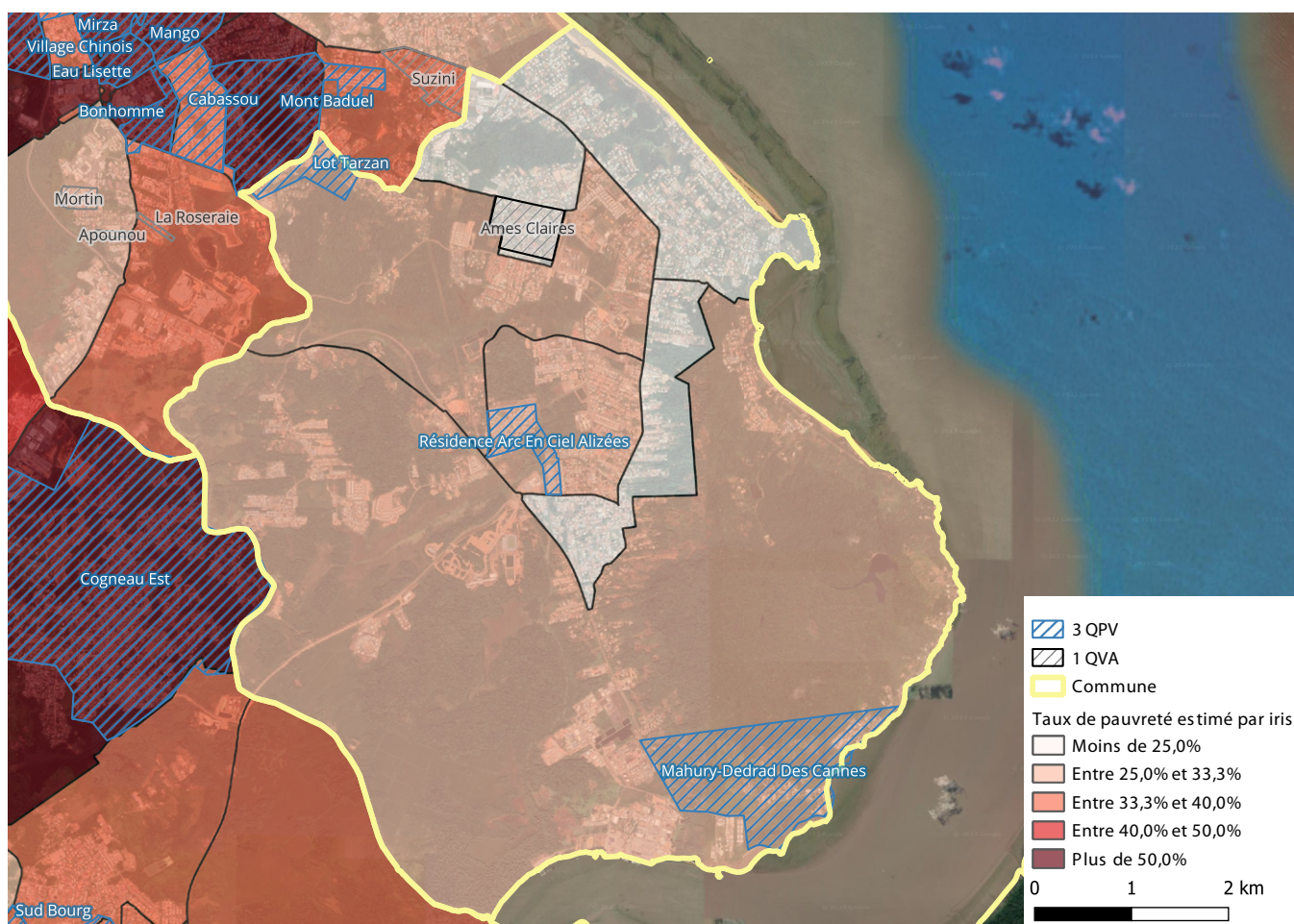


D'ici 2045, Rémire-Montjoly pourrait gagner 16 310 habitants (+63% par rapport au dernier recensement). L'évolution la plus importante en effectif concerne les 40-59 ans (+5020 personnes) mais en valeur relative, les personnes âgées de 80 ans et plus (+93%).

*Lecture : Selon les projections de population, Rémire-Montjoly pourrait compter 520 habitants de 80 ans et plus en 2025.*

## UN INDICE DE PAUVRETÉ INFÉRIEUR AU RESTE DE L'AGGLOMÉRATION

Selon les estimations du Compas, l'indice de pauvreté atteint 45% pour la Guyane et 38% pour la CACL. À Rémire-Montjoly, le taux de pauvreté est estimé à 27% et varie entre 18% à Montjoly-Plage et 32% à Moulin à Vent. À Rémire-Montjoly, 3 habitants sur 10 sont en situation de pauvreté.

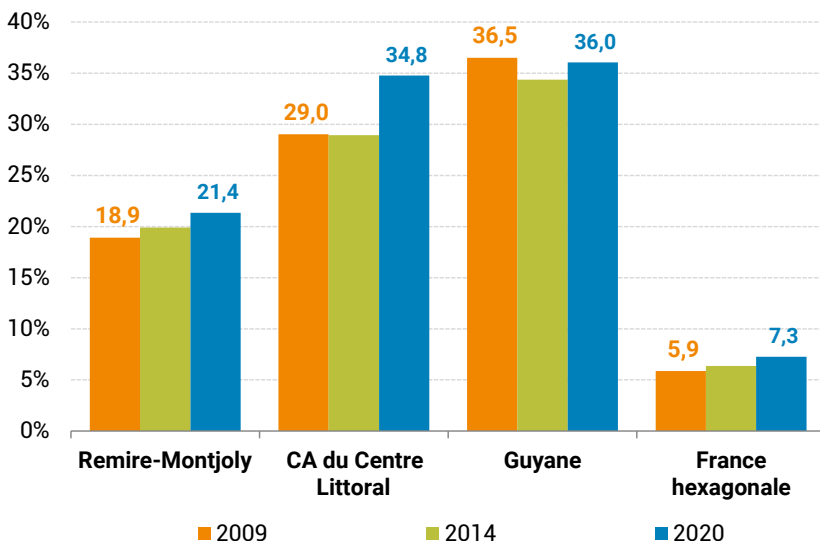


*Lecture : En 2019, les taux de pauvreté des QP de Rémire-Montjoly se situent entre 25 et 33,3%*

# UN ENJEU D'ACCÈS AUX DROITS ET D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI POUR LES FEMMES ET LES ÉTRANGERS, TRÈS PRÉSENTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

## Évolution de la part de la population étrangère

Source : Insee, RP 2009-2020 - Traitements © Compas



**21% de la population de Rémire-Montjoly est étrangère en 2020**, soit 5 510 personnes (contre 19% en 2009, soit 3 570 personnes étrangères). Depuis 2009, le nombre de personnes étrangères a augmenté (+1 940 personnes, soit +54%).

Pour comparaison, la part des personnes étrangères est de 35% pour la CA du Centre Littoral et de 7% en France hexagonale.

*Lecture : En 2020, la part des personnes étrangères dans la population totale est de 21,4% à Rémire-Montjoly.*

**Plus d'un quart des habitants des QPV de Rémire-Montjoly sont de nationalité étrangère.** Cette réalité est beaucoup moins prononcée que ce qui est observé pour la Guyane, avec 36% de l'ensemble de sa population, mais supérieure à ce que l'on observe sur l'ensemble de la commune de Rémire-Montjoly avec 22%. La population étrangère est plus fragile dans les QPV.

Les enjeux sont liés à l'accompagnement des ménages de nationalité étrangère, notamment dans le cadre de leur **accès aux droits, de l'accès à la langue française, de l'aide à la réussite scolaire** des enfants, dans les formalités administratives, dans l'accès à l'emploi,...

## Une proposition plus élevée qu'ailleurs de femmes parmi les demandeurs d'emploi

Source : Insee, Pôle Emploi, données annuelles, 31/12/2022

Territoires (approche iris)	Nb DEFM catégories ABC 31/12/2022	Part des DEFM femmes en %	Part des DEFM de moins de 26 ans en %	Part des DEFM étrangers en %	Part des DEFM Bac +2 en %	Part des DEFM depuis plus de 2 ans en %
Iris Mahury... (QP Mahury-Degrad Des Cannes)	358	65,9	11,5	33,2	30,4	10,9
Iris Morne Coco... (QP Résidence Arc En Ciel Alizées)	343	54,2	19,0	36,2	20,1	13,1
Iris Moulin à Vent (QP Lot Tarzan)	282	59,6	13,5	20,6	33,3	13,5
Iris Les Ames Claires (QVA Ames Claires)	215	54,0	22,8	20,5	28,4	12,1
QP de la CA du Centre Littoral	7 137	57,9	18,5	51,9	12,6	9,9
QP de Guyane	13 016	58,9	20,0	48,7	10,8	11,1
QP de France hexagonale	653 600	46,3	15,2	33,2	18,5	25,3
Remire-Montjoly	1 580	57,5	14,6	27,0	30,8	12,8
CA du Centre Littoral	12 867	59,5	17,4	45,0	18,1	10,4
Guyane	21 213	59,8	18,9	44,5	14,9	11,2
France hexagonale	3 377 593	49,9	15,3	20,1	33,0	25,7

*Lecture : Au 31 décembre 2022, 358 demandeurs d'emploi résident dans le QP Mahury-Degrad des Cannes. Parmi eux, 65,9% sont des femmes.*

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi dans les QPV de Rémire-Montjoly sont très spécifiques au regard de ce qui est observé dans les QPV en général.

**Tout d'abord il faut noter que la part des femmes parmi les demandeurs d'emploi est très forte** puisqu'elles sont très majoritaires. Or, dans les QPV, il y a une majorité d'hommes. Cette situation est liée à un taux d'activité des femmes plus faible.

Pour les QPV de Rémire-Montjoly, les femmes sont moins en emploi que les hommes (cf. le tableau précédent) mais elles sont beaucoup plus nombreuses parmi les demandeurs d'emploi. **Le taux de chômage des femmes est donc très important. Il faut relier cette recherche d'emploi avec l'importance du taux de familles monoparentales et avec les enjeux liés à l'accès aux services publics et aux modes de garde.** Pour le contrat de ville, il est nécessaire de travailler sur la place des femmes dans les QPV.

**Les QPV sont aussi fortement marqués par l'importance du nombre de demandeurs d'emplois de nationalité étrangère inscrits.** Cela signifie qu'il y a une démarche vers le service public de l'emploi et ainsi une recherche d'accès aux droits. Il ne s'agit pas de personnes n'ayant pas de droits en France car ces demandeurs d'emploi inscrits recherchent du travail, ils ont déjà le droit de travailler. Cette très forte proportion implique de **développer des actions de validation d'acquis professionnels** qui ont pu être obtenues dans un autre pays ou encore de **travailler à des actions de Français Langue Etrangère.**

## ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE

### Professionnels et structures de premier recours

Sources : SNDS, 2022 & Insee, RP 2020 - Traitements © Compas

	Remire-Montjoly	CA du Centre Littoral	France
Médecins généralistes libéraux	13	73	56 390
<i>Dont âgés de 55 ans et plus</i>	4	41	26 634
<b>Densité médicale des médecins généralistes libéraux (‰ habitants)</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>
<b>Densité médicale des médecins généralistes libéraux (‰ habitants de moins de 6 ans ou de 75 ans et plus)</b>	<b>4,1</b>	<b>3,4</b>	<b>5,3</b>
Centre de santé Polyvalent	0	0	1 484
Maison de Santé Pluridisciplinaire	0	3	2 311

*Lecture : Rémire-Montjoly compte 13 médecins généralistes exerçant en libéral, soit 0,5 médecin pour 1 000 habitants.*

Le code de santé publique désigne le médecin généraliste comme le premier contact des patients avec le système de santé, même si en pratique ce n'est pas toujours le cas. C'est aussi le médiateur nécessaire entre le patient et le système de santé quand des soins plus spécialisés sont nécessaires. Il veille à l'application individualisée des protocoles et recommandations, à l'éducation pour la santé et participe à la permanence des soins.

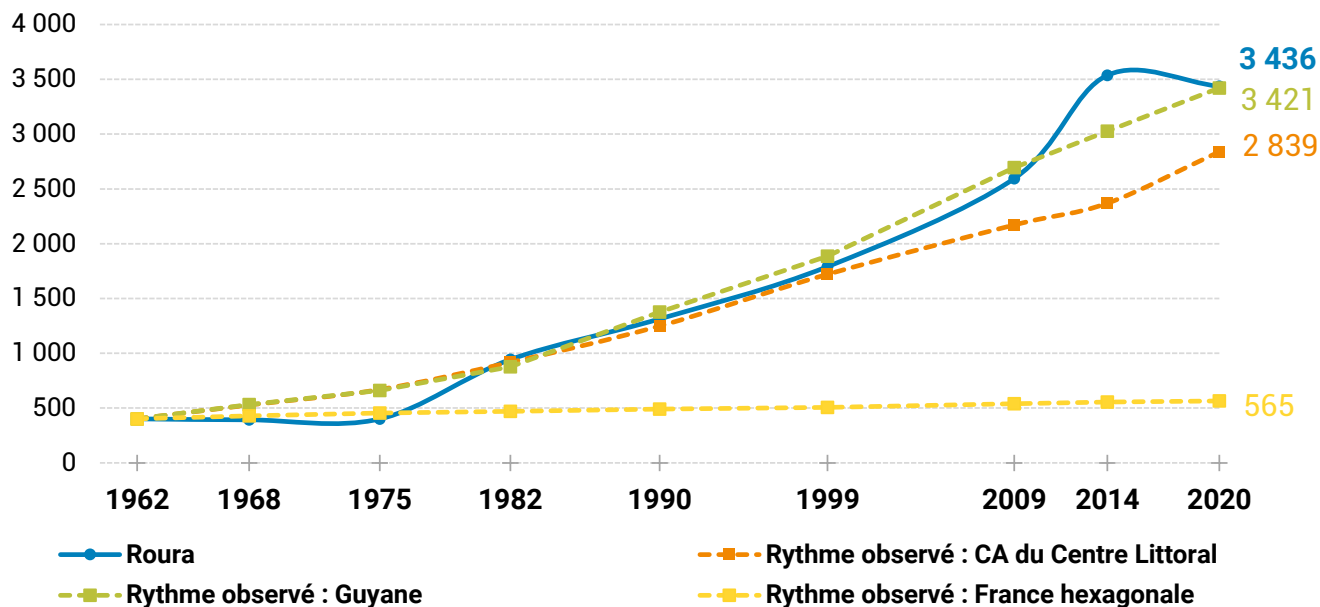
Rémire-Montjoly compte 13 médecins généralistes exerçant en libéral, soit 0,5 médecin pour 1 000 habitants contre 0,9 pour 1 000 habitants en moyenne nationale.

## 2.7 La commune de Roura – Repères

UNE TRÈS FORTE AUGMENTATION DE LA POPULATION QUI NÉCESSITE UN FORT DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE, DE SES ÉQUIPEMENTS ET DE SES SERVICES

### Évolution de la population des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2020 - Traitements © Compas



Indique l'évolution qu'aurait connu Roura si le territoire avait suivi le rythme observé dans les territoires de comparaison.

Lecture : Roura compte 3 436 habitants en 2020. Si Roura avait suivi le rythme d'évolution observé sur la CA du Centre Littoral, sa population serait de 2 839 habitants en 2020.

**Roura compte 3 436 habitants en 2020 contre 402 habitants cinquante ans plus tôt.** Depuis 1962, Roura a gagné 3 034 habitants, soit en moyenne une augmentation de 52 habitants par an (+3,8%).

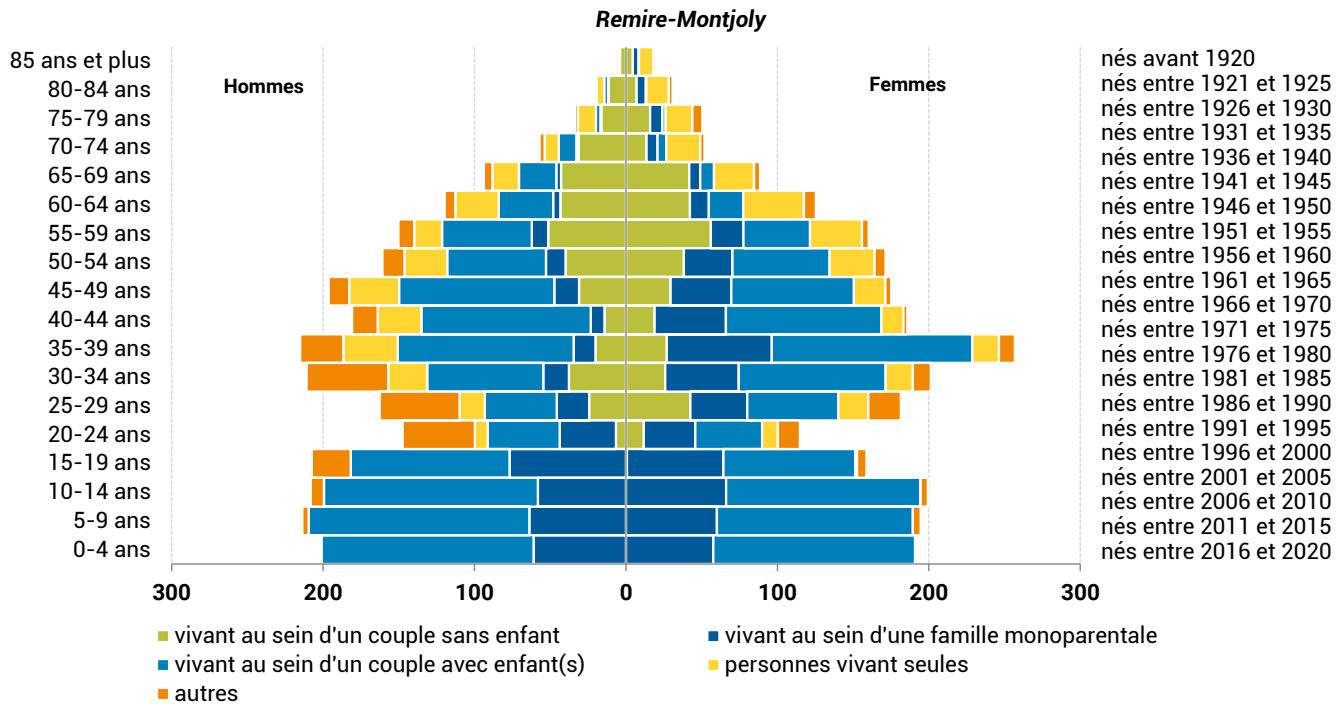
Si Roura avait suivi le rythme d'évolution de la population observé en France hexagonale, sa population serait de 570 habitants en 2020, soit 2 870 habitants de moins.

Entre 2014 et 2020, Roura a connu une diminution de sa population de -0,5% par an : +1,2% par an dû au solde naturel et -1,7% par an dû au solde migratoire.

## UNE FORTE PRÉSENCE DES MOINS DE 15 ANS

### Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2020 - Traitements © Compas



Lecture : Environ 190 enfants de moins de 5 ans vivent au sein d'un couple avec enfant(s) à Roura.

### Les moins de 15 ans représentent 24% de la population de Roura (810 personnes).

19% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans), soit 660 personnes.

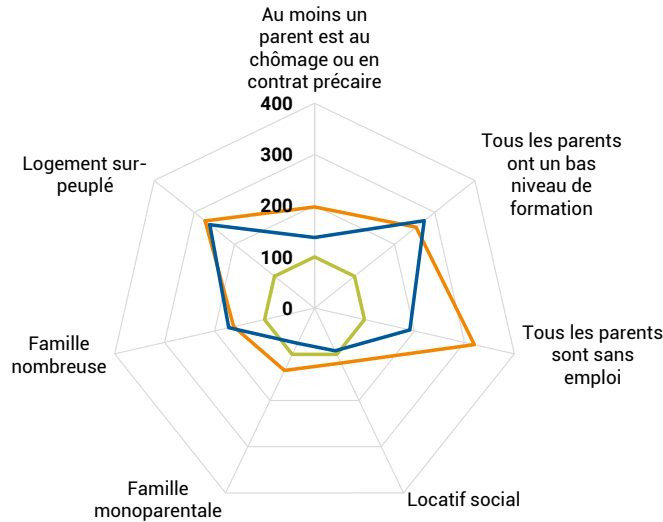
Le cœur de la pyramide des âges regroupe 44% de la population : 24% des habitants ont entre 30 et 44 ans (820 personnes) et 20% entre 45 et 59 ans (700 personnes).

Enfin, 13% de la population est formée des tranches d'âge les plus élevées, avec 11% d'habitants âgés de 60 à 74 ans (370 personnes) et 2% de seniors de 75 ans ou plus (80 personnes).

La forte présence de la jeunesse met en évidence **le besoin d'accompagnement de toutes les tranches d'âge** : de la petite enfance à la jeunesse, en passant par l'adolescence. Les politiques publiques locales à mobiliser sont nombreuses : loisirs, scolarité, restauration scolaire, périscolaire, mobilité, sport, culture... La forte proportion de mineurs nécessite donc une forte présence des politiques publiques locales notamment dans les QPV. L'enjeu de la réussite éducative (PRE) par exemple est essentiel au regard notamment du croisement entre âge des habitants et nationalité. L'enjeu de l'aide à la réussite éducative en général et scolaire en particulier est primordial.

## Indice de fragilité des enfants

Source : Insee, RP fichiers détail 2019- Traitements © Compas



L'indice de fragilité des enfants est de 22 à Roura contre 12 en France hexagonale : la situation y est donc beaucoup moins favorable qu'en moyenne nationale.

Les sur-représentations observées à Roura, par rapport à la France hexagonale, pouvant être mises en avant pour les indicateurs composant l'indice sont :

- ▀ la part des mineurs dont au moins un parent est au chômage ou en contrat précaire (35% contre 25%),
- ▀ la part des parents sans diplôme (27% contre 10%),
- ▀ la part de mineurs dont tous les parents sont sans emploi (21% contre 11%),
- ▀ la part de mineurs vivant dans la famille nombreuse (53% contre 31%),
- ▀ la part des logements surpeuplés (62% contre 24%).

**Lecture :** La part de mineurs dont tous les parents ont un bas niveau de formation à Roura est 2,7 fois plus élevée que celle de la France hexagonale.

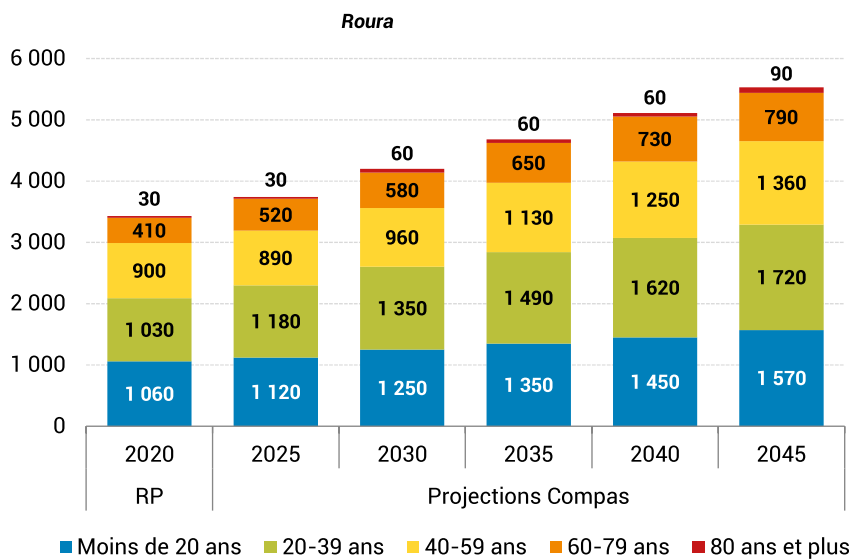
## À NOTER

L'indice de vulnérabilité des enfants a été construit pour traiter l'ensemble des territoires français, les critères de logement social et de logement sur-peuplé sont des critères à nuancer pour le territoire guyanais.

En effet, le logement social est un plus dans le parcours résidentiel de ménages quittant l'habitat informel et le logement surpeuplé peut aussi être lié aux modes d'habiter des populations : présence de plusieurs générations dans le même logement avec des constructions de logement répondant peu à cet enjeu. La présence de plusieurs générations est aussi une réponse auto-organisée pour la mode de garde des enfants.

## Projection de la population à l'horizon 2045 par classe d'âge

Source : Insee, RP 2020 - Traitements & projections © Compas



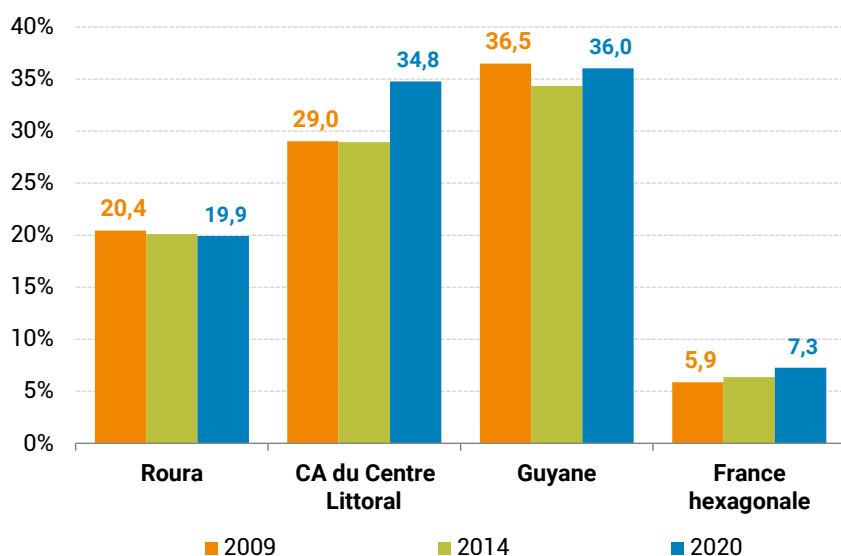
D'ici 2045, Roura pourrait gagner 2100 habitants (+61% par rapport au dernier recensement). L'évolution la plus importante en effectif concerne les 20-39 ans (+690 personnes).

**Lecture :** Selon les projections de population, Roura pourrait compter 30 habitants de 80 ans et plus en 2025.

## UN ENJEU D'ACCÈS AUX DROITS ET D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI POUR LES ÉTRANGERS

### Évolution de la part de la population étrangère

Source : Insee, RP 2009-2020 - Traitements © Compas



**28% de la population de Roura est étrangère en 2020**, soit 966 personnes (contre 24% en 2009, soit 510 personnes étrangères).

Depuis 2009, le nombre de personnes étrangères a augmenté (+150 personnes, soit +29%).

Pour comparaison, la part des personnes étrangères est de 35% pour la CA du Centre Littoral et de 7% en France hexagonale.

*Lecture : En 2020, la part des personnes étrangères dans la population totale est de 19,9% à Roura.*

### ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE

Le code de santé publique désigne le médecin généraliste comme le premier contact des patients avec le système de santé, même si en pratique ce n'est pas toujours le cas. C'est aussi le médiateur nécessaire entre le patient et le système de santé quand des soins plus spécialisés sont nécessaires. Il veille à l'application individualisée des protocoles et recommandations, à l'éducation pour la santé et participe à la permanence des soins.

Roura ne compte aucun médecin généraliste exerçant en libéral mais compte 39 infirmiers, 1 pharmacie et 1 ambulance sur son territoire.

## 3. GOUVERNANCE, OBSERVATION, ÉVALUATION DE LA SICOS 2024-2030

Les principaux enjeux évoqués sont issus des travaux de bilan et d'évaluation de la SICUS (2014 - 2020) et des contrats de ville, réalisés entre 2019 et 2023, et des portraits de territoires réalisés par le Compas.

### 3.1 Les enjeux et objectifs d'une gouvernance de la SICOS 2024-2030 au service de l'équité territoriale

**Un enjeu relevé pour la prochaine SICOS : dans une perspective d'une SICOS favorisant le renforcement de l'équité territoriale entre les six communes de la CACL**, il s'agit d'instaurer une gouvernance associant les deux communes rurales, qui ne sont pas en Contrat de ville, et les partenaires concernés (CTG, État, CAF...).

#### Les objectifs de la gouvernance mise en place :

- Mettre en place une observation partagée du territoire et des besoins pour nourrir la réflexion avec des éléments objectifs et aller vers la détermination d'enjeux et axes stratégiques partagés.
- Faire émerger des thématiques prioritaires pour agir en partenariat.
- Contribuer à faire émerger et tenir des engagements communs de chaque partenaire (une SICOS qui inciterait les communes à avoir une stratégie propre) et mesurer ces engagements sur la période 2024-2030 (priorités rurales, urbaines, et issues des Contrats de ville).

#### La valeur ajoutée d'une gouvernance de la SICOS à l'égard des quatre communes en Contrat de ville :

- ▶ Un rôle d'interpellation et de priorisation.
- ▶ Un rôle de remontée d'information en vue de l'établissement d'un bilan annuel.
- ▶ La définition des priorités d'appels à projets concernant les QPV et hors QPV dans ces communes.
- ▶ Prévoir une nouvelle comitologie.

## 3.2 Les orientations définies en matière de gouvernance de la SICOS

### DEUX MODES DE STRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE : TERRITORIALE ET THÉMATIQUE

La gouvernance liée à la SICOS se traduit de deux manières :

- Une « **gouvernance territoriale** », liée au territoire des 6 communes ;
- Une « **gouvernance thématique** », au regard de la mise en place d'instances liées à des thématiques spécifiques (exemple : la gouvernance du CISM).

**Ce mode de gouvernance à deux niveaux permet d'animer une gouvernance dynamique car sa raison d'être est, selon les besoins, d'animer, soutenir, coordonner, impulser des démarches de projets partenariaux** : des projets territoriaux et des projets partenariaux liés à des problématiques transversales aux communes ou aux autres partenaires, dans une perspective d'équité territoriale.

**Ce mode de gouvernance associe les six communes de la CACL, en contrat de ville ou non, et les partenaires** (CTG, État, CAF...), parties prenantes de la cohésion sociale et urbaine et du développement local de l'ensemble du territoire de la CACL.

#### DES INSTANCES SPÉCIFIQUES DÉDIÉES

- **La mise en place d'une instance partenariale** (CACL + les 6 communes + les partenaires clés : a minima, l'État, la CTG, la CAF, l'ARS) réunie une fois par an pour un temps de bilan partagé et de perspectives.
- **La mise en place** (ou la poursuite) **d'instances SICOS thématiques** : exemple gouvernance du CISM (réunie 3 fois par an), le cas échéant, gouvernance d'un possible CISPD, une conférence des financeurs (réunie 3 fois par an), voire une instance de gouvernance du PLIE intercommunal à venir.
- À noter, **un point de vigilance** : dans sa mise en œuvre, le plus difficile et donc l'enjeu de la gouvernance à venir, est **d'animer et de faire vivre dans la durée la gouvernance**, en entretenant un « souffle stratégique » à cette gouvernance et en veillant à une articulation fluide entre la gouvernance stratégique et l'animation / ingénierie technique assurées par les services.

## 3.3 Un point d'attention pour inscrire concrètement les deux communes rurales dans la mise en œuvre de la SICOS

- ▶ **Des référents bien identifiés** : identifier des interlocuteurs développement social dans chacune des deux communes et au sein de la CACL.
- ▶ **La mutualisation et mise à disposition de services de l'agglomération pour les communes les plus rurales** : par exemple, implication des deux communes rurales dans la mise en place d'un Fonds d'initiatives locales (FIL).

▶ **Des projets à travailler entre les deux communes et la CACL**, notamment le montage de dossiers de financements permettant aux communes de bénéficier de certains dispositifs.

À noter que la commune de Roura est bénéficiaire du dispositif « Villages d'avenir » et que, par ailleurs, le déploiement des maisons France services est enclenché, avec une portée opérationnelle à préciser de ce déploiement pour les communes de Roura et Montsinéry-Tonnégrande.

▶ **Envisager des démarches d'itinérances à soutenir**, concernant l'action des CCAS, voire des interventions d'épicerie sociale qui seraient mises en place.

### 3.4 Observation et suivi-évaluation dans le cadre de la SICOS

#### CONSTATS ET ENJEUX EN TERMES D'OBSERVATION

La CACL est reconnue comme légitime par l'ensemble des partenaires pour coordonner une instance partenariale d'observation de la cohésion sociale du territoire et de ses habitants.

▶ **Le pilotage d'un observatoire de la cohésion sociale** à l'échelle intercommunale permet une lecture territoriale à différentes échelles : intercommunale, communale et infra-communale (notamment pour les QPV).

› Des focus thématiques permettent de traiter des enjeux transversaux en matière de cohésion sociale. Une dimension prospective est attendue.

▶ **L'animation et la mise en partage des différentes productions** réalisées par l'ensemble des partenaires contribuent à l'interconnaissance et au développement d'une culture professionnelle commune des acteurs du territoire au service de ses habitants.

› Cette animation prend la forme **d'outils de partage (plateforme commune)** et prévoit la mise en place de groupes de travail dédiés dans le cadre de la réalisation des chiffres clés en matière de cohésion sociale (publication tous les deux ans) et de l'étude qualitative annuelle sur un sujet à définir entre partenaires. Des temps d'échanges et/ou de présentations de travaux à l'attention d'un public plus large sont à organiser.

#### CONSTATS ET ENJEUX EN TERMES DE SUIVI-ÉVALUATION

**L'évaluation des effets de la SICOS** elle-même, concernant les six communes réunies au sein de la CACL et de la Politique de la Ville mise en œuvre dans quatre communes concernées, **est à poursuivre et à mettre en lien avec le projet de mise en place d'une conférence des financeurs** (cf. la partie sur la gouvernance et l'appui à la vie associative).

Il est nécessaire de bien **distinguer la démarche de bilan d'activité, qui permet de percevoir les réalisations effectives d'actions et l'évaluation, qui vise à analyser les**

### effets produits par les actions réalisées :

▶ Les analyses évaluatives visent à une gouvernance stratégique et opérationnelle éclairée des pilotes et partenaires de la SICOS, en leur permettant d'apprécier, mesurer les effets de la SICOS mise en œuvre, et d'identifier les éventuels écarts entre les effets attendus et réellement produits. Ainsi, la finalité des démarches d'évaluation est d'orienter, voire réorienter la SICOS, afin qu'elle contribue réellement à améliorer la cohésion sociale du territoire de la CACL.

▶ Pour être en mesure de réaliser les démarches d'évaluation, les pilotes et partenaires de la SICOS s'appuient sur les données de suivi rassemblées dans les bilans réalisés par les porteurs de projets (les associations en particulier) et les professionnels en charge de l'animation de la SICOS.

## 3.5 Quatre orientations en matière de gouvernance, observation, évaluation dans le cadre de la SICOS

■ **ORIENTATION 1 : Mettre en place une conférence intercommunale de la cohésion sociale et décliner les instances thématiques de la SICOS tout au long de l'année.**

■ **ORIENTATION 2 : Piloter et animer un observatoire intercommunal de la cohésion sociale.**

■ **ORIENTATION 3 : Évaluer les effets du pilotage, de l'animation et de la mise en œuvre de la SICOS.**

■ **ORIENTATION 4 : Évaluer les effets de la politique de la ville à l'échelle des quartiers prioritaires des 4 communes en Contrat de Ville.**

## 3.6 Fiches-actions en matière de pilotage, observation et évaluation dans le cadre de la SICOS

Trois fiches actions déclinent de manière opérationnelle les quatre orientations définies :

<b>ORIENTATION 1 – FICHE-ACTION 1 :</b> <b>Mettre en place une conférence intercommunale de la cohésion sociale et décliner les instances thématiques de la SICOS tout au long de l'année</b>	
Contexte, enjeux :	<p>L'enjeu est de rendre effective une gouvernance partenariale de la SICOS, après une première SICUS sans gouvernance propre.</p> <p>Cette gouvernance partenariale permettrait de faire émerger et tenir dans la durée une stratégie concertée et des engagements communs de chacun des partenaires concerné par la SICOS.</p> <p>Il s'agirait également d'éclairer cette «gouvernance de projets» par une capacité à mesurer ces engagements pris et leur mise en œuvre effective, sur la période 2024-2030 (priorités rurales, urbaines et issues des Contrats de ville).</p>

<p>Objectifs et valeur ajoutée attendue de la mise en place d'une conférence annuelle de suivi de la SICOS au regard des enjeux :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Favoriser la mise en œuvre effective d'une gouvernance partenariale, territorialisée et thématique de la SICOS définie d'un commun accord par les pilotes et partenaires concernés.</li> <li>■ Contribuer à traduire la mise en œuvre de la SICOS par des engagements effectifs de chaque partenaire.</li> <li>■ Renforcer la cohérence des financements et cofinancements des actions décidées dans le cadre de la SICOS.</li> <li>■ Assurer un suivi et mesurer la mise en œuvre des engagements des partenaires sur la période 2024-2030 (priorités rurales, urbaines et issues des Contrats de ville) et les effets produits.</li> </ul>
<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Les principaux volets et étapes de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Détermination des institutions et partenaires participant à la <b>conférence intercommunale de la cohésion sociale</b>.</li> <li>■ Détermination des instances thématiques à réunir (CISM, PLIE,...), de l'objet et du rythme de leurs mobilisations (objet et nombre de réunions) en amont et en aval de la <b>conférence intercommunale de la cohésion sociale</b>.</li> </ul>
<p>Pilote de l'action :</p>	<p>CACL</p>
<p>Partenaires impliqués :</p>	<p>CTG, État (Préfecture, DGCOPOP, ARS, Rectorat), 6 communes de la CACL et leurs CCAS, INSEE, CAF, têtes de réseau associatif, bailleurs sociaux, AUDEG.</p>
<p>Moyens/Ressources mobilisées :</p>	<p>Montant annuel de l'action (hors ETP) - CACL (aide au fonctionnement) : 3 K€</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL</p>	<p><b>Priorité numéro 1 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2024-2025.</p>

<sup>2</sup>Cf. la convention entre la CACL et le CRPV en vigueur jusqu'à fin 2024. Par ailleurs, une convention multi-partenariale sur le partage des données est en voie d'élaboration en vue d'être signée avec l'ensemble des partenaires concernés.

### ORIENTATIONS 3 ET 4 - FICHE-ACTION 3 :

Évaluer les effets du pilotage, de l'animation et de la mise en œuvre de la SICOS dans les 6 communes de la CACL et les effets de la politique de la ville à l'échelle des QPV concernés

<p>Contexte, enjeux :</p>	<p>Un enjeu est relevé par les pilotes et partenaires de la SICOS de déterminer, de manière partagée, une feuille de route d'évaluation des différents leviers mobilisés, afin de contribuer à ce que la SICOS produise les effets attendus d'amélioration des conditions de vie des habitants de la CACL et de la cohésion sociale du territoire, au regard des priorités définies.</p>
<p>Objectif et valeur ajoutée attendue des démarches d'évaluation engagées :</p>	<p><b>Orientation 1 : Évaluer les effets du pilotage, de l'animation et de la mise en œuvre de la SICOS elle-même</b> Définir l'objet : les réalisations, les résultats, et/ou les impacts concernant un/des champs à définir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ La gouvernance de la SICOS.</li><li>■ Les impacts de la SICOS en termes d'équité territoriale, notamment concernant les deux communes rurales.</li><li>■ Le soutien à la vie associative.</li><li>■ Une ou des thématiques inscrites dans la SICOS : par exemple les impacts de l'expérimentation envisagée avec les partenaires, à l'échelle du territoire de la CACL, concernant la jeunesse, ou l'insertion socio-économique, ou la santé.</li><li>■ Définir les modalités d'évaluation des effets du pilotage, de l'animation et de la mise en œuvre de la SICOS</li></ul> <p><b>Orientation 2 : Évaluer les effets de la politique de la ville, dont la mobilisation des politiques de droit commun, à l'échelle des quartiers prioritaires des 4 communes en Contrat de Ville</b> Coordonner l'évaluation de la Politique de la Ville à l'échelle du territoire intercommunal en lien avec la conférence des financeurs</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Définir l'objet : les réalisations, les résultats, et/ou les impacts concernant la politique de la ville (champs à définir)</li><li>■ Définir les modalités d'évaluation concernant les 4 communes en Contrat de Ville</li></ul>

<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p><b>Élaborer avec les pilotes et partenaires de la SICOS un référentiel d'évaluation sur les champs d'évaluation priorités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gouvernance et animation de la SICOS.</li> <li>▪ Impacts de la SICOS en termes d'équité territoriale, notamment concernant les deux communes rurales.</li> <li>▪ Évaluation de la Politique de la Ville à l'échelle de la CACL.</li> <li>▪ Soutien à la vie associative.</li> <li>▪ Une ou plusieurs thématiques priorités de la SICOS (dont certains dispositifs ciblés afin de mesurer l'impact des financements et modes de relations partenariales mobilisés).</li> </ul> <p><b>Mettre en place un « groupe de travail évaluation »</b> (participants à définir), réuni régulièrement (rythme à définir) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre le référentiel d'évaluation défini par les pilotes et partenaires de la SICOS sur les champs d'évaluation priorités par les pilotes et partenaires de la SICOS.</li> <li>▪ S'accorder sur les modalités opérationnelles des évaluations à réaliser.</li> <li>▪ Animer/suivre les processus d'évaluation engagés.</li> </ul>
<p>Pilote de l'action :</p>	<p>CACL</p>
<p>Partenaires impliqués :</p>	<p>6 communes du territoire de la CACL, Observatoire intercommunal de la cohésion sociale, CTG (Direction jeunesse et vie associative, Direction insertion et cohésion sociale), État (Préfecture, DGCOPOP), CAF</p>
<p>Moyens/Ressources mobilisées :</p>	<p>Montant annuel de l'action (hors ETP) - CACL (aide au fonctionnement) : 40 K€</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL</p>	<p><b>Priorité numéro 1 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2024-2025.</p>

### 3.7 Suivi de la mise en œuvre concrète et partenariale de la SICOS : indices de réussite sur la période 2024-mai 2026

- ▶ La conférence intercommunale de la cohésion sociale s'est réunie chaque année (les partenaires se réunissent et travaillent ensemble).
- ▶ Élaboration d'un appel à projet commun, inter-partenarial (jeunesse : colocation solidaire, plateforme mobilité).
- ▶ Chacune des 6 communes a bénéficié d'au moins une action de la SICOS sur la période 2024-2026.



## 4. FINANCEMENT, INGÉNIERIE, STRUCTURATION DE LA VIE ASSOCIATIVE DANS LE CADRE DE LA SICOS

### 4.1 Constats et enjeux

**Le secteur associatif est dynamique** (selon l'APROSEP, près de 400 associations se créent chaque année en Guyane) **et représente des réalités très diverses** : la présence nombreuse d'associations de petite taille, voire uniquement composées de bénévoles (80% des associations accompagnées sont non-employeuses).

Au regard de cette diversité des acteurs associatifs, il apparaît nécessaire, pour les partenaires, de **distinguer et d'adapter les modes d'intervention** (financement, accompagnement) et le niveau d'exigence requis **en fonction de la taille et de la structuration des associations**.

Des dispositifs ont été mis en place (accompagnement, financement) mais des problématiques continuent de concerner les associations de petite taille, dont les besoins de soutien sont spécifiques, voire « micro ». Par exemple :

- Un besoin d'accompagnement des associations dans la saisie de leurs projets, dans le cadre de procédures dématérialisées, sur des logiciels dédiés et sur l'élaboration et la structuration de leurs budgets :

- ▶ En effet, est constaté un manque de ressources d'ingénierie au sein des associations pour répondre aux appels à projets et élaborer un budget.

- Prendre en compte la situation spécifique de la 1<sup>ère</sup> année d'existence des associations, période qui leur permet de moins bénéficier de financements et fragilise leur trésorerie.

- ▶ À noter qu'une étude de la CRESS a mis en lumière une absence de fonds de trésorerie ou d'amorçage à l'attention des associations (spécificité des territoires

ultramarins).

**À noter que la CAF va mettre en place un tableau récapitulatif de tous les financements mobilisables par et pour les acteurs associatifs, pour alimenter les travaux d'un comité de financeurs, dans le cadre de l'actualisation du schéma territorial des services aux familles.**

## 4.2 Les orientations définies dans le cadre de la SICOS

**Orientation 1 : expérimenter, à l'échelle de la CACL, une conférence des financeurs et un réseau d'accompagnement de la vie associative :**

■ **Objectifs :** Délivrer une information accessible uniforme et former les acteurs à l'accompagnement du secteur associatif afin d'être en mesure de mieux orienter les porteurs de projet, de présenter les dispositifs existants, et communiquer sur le calendrier de l'ensemble des appels à projets. Cela peut se traduire par :

▶ **Un travail d'harmonisation des informations délivrées et de maillage avec la réalisation de livrables communicables** sur le territoire de la CACL (guides, etc...).

**Orientation 2 : Mettre en place une palette de modes d'accompagnement et de soutien des petites associations** selon leurs stades de développement et leurs besoins propres, ainsi qu'un appui aux bénévoles et le développement du mécénat de compétences.

■ **Un point d'attention :** s'inscrire dans les démarches portées par les partenaires : la feuille de route ESS portée par la CTG avec l'appui de la CRESS, notamment en direction de la jeunesse ; la démarche d'élaboration d'un « guide associatif » portée par l'État, le velfinnuaire de la CTG

## 4.3 Fiches-actions - Financement, ingénierie et structuration de la vie associative

Cinq fiches actions sont élaborées pour mettre en œuvre les orientations définies en matière de financement, ingénierie et structuration de la vie associative :

<b>ORIENTATION 1 - FICHE-ACTION 1 : Mettre en place une conférence des financeurs et un réseau d'accompagnement de la vie associative</b>	
Contexte, enjeux :	Plusieurs enjeux relevés dans la mise en œuvre de cette structuration des modes de soutien au secteur associatif : <ul style="list-style-type: none"><li>■ L'enjeu d'une approche partenariale concertée ;</li><li>■ D'une plus grande lisibilité des modes d'intervention des partenaires (en particulier les institutions financeurs de Guyane) ;</li></ul>

**ORIENTATION 1 - FICHE-ACTION 1 :**  
**Mettre en place une conférence des financeurs  
et un réseau d'accompagnement de la vie associative**

<p>Contexte, enjeux :</p>	<p>Plusieurs enjeux relevés dans la mise en œuvre de cette structuration des modes de soutien au secteur associatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'enjeu d'une approche partenariale concertée ;</li> <li>▪ D'une plus grande lisibilité des modes d'intervention des partenaires (en particulier les institutions financeurs de Guyane) ;</li> <li>▪ D'un renforcement de la cohérence des interventions publiques en soutien aux acteurs associatifs (financement, accompagnement), en prenant en compte les spécificités des acteurs associatifs (taille, employeur ou non, niveau de structuration ...) afin de distinguer et adapter les modes d'intervention et le niveau d'exigence requis (bilans...).</li> </ul> <p>À noter que certains comités des financeurs existent déjà : les comités techniques « politique de la ville », la <b>CDIAE</b><sup>3</sup> concernant la thématique de l'insertion par l'activité économique et le comité des financeurs mis en place dans le cadre du <b>STSF</b><sup>4</sup> concernant les thématiques de la petite enfance, la jeunesse et la parentalité.</p>
<p>Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :</p>	<p><b>Une démarche initiée à l'échelle du territoire d'expérimentation de la CACL</b> par les institutions financeuses de Guyane et du territoire de la CACL, en vue, à terme, d'une possible extension à l'échelle de l'ensemble de la Guyane.</p>

<sup>3</sup>CDIAE : Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique.

<sup>4</sup>STSF : Schéma Territorial de Services aux Familles.

<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p><b>Mise en place d'une conférence des financeurs et d'un réseau d'animation de la vie associative à l'échelle du territoire de la CACL :</b></p> <p>Premières étapes en vue de l'installation de la conférence des financeurs et d'un réseau d'animation de la vie associative à l'échelle du territoire d'expérimentation de la CACL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réaliser une cartographie des têtes de réseaux et des acteurs de l'accompagnement</b></li> </ul>
---	---

Descriptif de l'action,  
modalités de mise  
en œuvre :

**sur le territoire** (compétences, activités) avec la méthodologie du mouvement associatif, en lien avec la CRESS, ainsi que des **différentes sources de financement existantes, selon les thématiques retenues pour être traitées par la conférence des financeurs.**

- **Actualiser ou mettre en place une démarche partenariale d'observation de la vie associative en continu** afin de mieux connaître leur fonctionnement et leurs besoins : **réaliser une cartographie des besoins de chaque territoire communal de la CACL, afin que les associations répondent** aux appels à projets et/ou appels à manifestation d'intérêt par des propositions qui répondent **aux besoins des territoires.**

- **Mise en place de critères de saisine, en particulier pour une réunion d'urgence (alerte) permettant d'échanger entre partenaires sur les problématiques rencontrées et d'identifier « en temps réel » les difficultés** : critère 1 : une association s'installe ; critère 2 : des associations sont en grande difficulté (économique, gouvernance, aide et accompagnement sur les procédures dématérialisées...).

À noter : les premières thématiques retenues comme prioritaires pour la conférence des financeurs (non exclusives) sont, l'économie circulaire/déchets, la mobilité solidaire, l'alimentation durable (dont épiceries sociales et solidaires), l'insertion professionnelle hors insertion par l'activité économique (cf. CDIAE), voire un sujet transverse tel que l'animation de la vie sociale.

Ne seront pas traitées les thématiques de la petite enfance, la jeunesse et la parentalité (cf. STSF).

Modalités opérationnelles :

- **La conférence des financeurs se réunit trois fois par an** : un mois avant la réunion, les partenaires se concertent pour construire l'ordre du jour. À noter le besoin que les participants à la conférence des financeurs aient la capacité d'engager leur institution.

- **Chaque financeur présente ses appels à projets** sur une année aux différents référents vie associative (communes, fédérations, centres

Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :	<p>sociaux, associations, etc...) conjointement à la <b>mise à jour d'un guide annuel sur les appels à projets locaux.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réseau d'appui à la vie associative : <ul style="list-style-type: none"> <li>1/ Sur la base d'un travail de cartographie et de repérage préalable, travailler avec les acteurs de l'accompagnement de la vie associative à la mise en place d'une documentation/information uniformisée à l'échelle de l'Agglo.</li> <li>2/ Former régulièrement les différents acteurs de l'accompagnement à délivrer une information de 1<sup>er</sup> et/ou 2<sup>nd</sup> niveau aux associations et assurer les modalités de réorientation.</li> </ul> </li> </ul>
Pilote de l'action :	CACL
Partenaires impliqués :	CTG (Direction Jeunesse et Vie Associative), État (Préfecture, DGCOPOP), CAF, 6 communes de la CACL, CRPV, ARS
Moyens/Ressources mobilisées :	Montant annuel de l'action (hors ETP) - CACL (aide au fonctionnement) : 5 K€
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 1 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2024 - 2025.

<b>ORIENTATION 2 – FICHE-ACTION 2 :</b> <b>Mettre en place différents modes de soutien (financement et accompagnement) à l'égard des associations, en particulier de petite taille : fonds d'initiatives locales, fonds d'amorçage associatif, accompagnement par un dispositif d'ingénierie</b>	
Contexte, enjeux :	<p>Pour rappel, la majorité des associations, en Guyane, sont de petite taille, voire uniquement composées de bénévoles : d'après l'APROSEP, 80% des associations accompagnées seraient non-employeuses.</p> <p>Un enjeu d'apporter un soutien spécifique aux associations émergentes (sur une première d'existence)</p>
Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :	Favoriser la consolidation et le développement d'acteurs associatifs de petite taille, apportant un service de proximité adapté aux besoins des habitants.

<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p><b>Mise en place d'un Fonds d'initiatives locales (FIL) dans les communes rurales et les quatre communes urbaines, hors quartiers politique de la ville :</b> le FIL est le « pendant » du Fonds de participation des habitants (FPH), le FPH concernant uniquement les quartiers politique de la ville des communes en Contrat de ville.</p> <p><b>Mise en place d'un fonds d'amorçage pour faciliter l'émergence de nouveaux projets,</b> avec notamment la mobilisation du secteur privé pour développer la mise en place d'une avance de trésorerie pour les petites associations : <b>des critères d'accès au fonds d'amorçage sont à définir.</b></p> <p><b>Lancer une démarche expérimentale d'un « dispositif d'ingénierie » adapté aux besoins des associations locales non-employeuses (avec un pack de prestations ciblées) :</b> répondre aux besoins en amorçage et en développement des associations non employeuses (accompagnement stratégique, juridique, financier, RH, idéation via des <b>packages selon les différents stades de développement des associations).</b></p>
<p>Pilote de l'action :</p>	<p>CACL</p>
<p>Partenaires impliqués :</p>	<p>6 communes du territoire de la CACL</p> <p>CTG (Direction jeunesse et vie associative)</p> <p>État (DGCOP → DJEPVA)</p> <p>Têtes de réseaux associatifs (APROSEP, COORACE, CRESS, Pôle Ressources, Réseau MANIOC, Réseau GRAINE, etc...)</p>
<p>Moyens/Ressources mobilisées :</p>	<p>Montant annuel de l'action (hors ETP) - CACL (aide au fonctionnement) : 248 K€</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL</p>	<p><b>Mise en place du FIL, du fonds d'amorçage, et du dispositif d'ingénierie - Priorité numéro 1 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2024 - 2025</p>

**ORIENTATION 2 – FICHE-ACTION 3 :**  
**Faciliter la mobilisation et le développement du mécénat  
de compétences et du bénévolat (bourse aux bénévoles)**

Contexte, enjeux :	<p>Un secteur associatif dynamique mais fragile, dont l'action de proximité en direction des habitants est une ressource importante pour le territoire.</p> <p>Des besoins de consolidation de leur fonctionnement, par plus de ressources bénévoles et une montée en compétences de leurs forces vives.</p>
Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :	<p>Consolider et développer les ressources bénévoles des associations (une majorité des associations ne sont constituées que de bénévoles) et contribuer à la montée en compétences des acteurs associatifs par des apports de compétences externes, issus d'une culture d'entreprise ou d'administrations (mécénat de compétences).</p>
Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :	<p><b>Réaliser un travail de communication et de valorisation du travail des bénévoles, des salariés : mise en place d'une bourse (promotion du bénévolat) des bénévoles via le site internet de la CACL, promotion du passeport bénévole.</b></p> <p>Avec l'appui de la CRESS, mettre en place un dispositif facilitateur pour le <b>mécénat de compétences (club « Les entreprises s'engagent », des administrations...)</b> via l'élaboration d'une <b>charte locale sur le mécénat de compétences</b></p>
Pilote de l'action :	CACL
Moyens/Ressources mobilisées :	<p>6 communes du territoire de la CACL</p> <p>CTG (Direction Jeunesse et Vie Associative)</p> <p>État (Préfecture, DGCOPOP → DJEPVA)</p> <p>Chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture)</p> <p>Grandes entreprises (Club Les entreprises s'engagent et le réseau Entreprendre) directement concernées par la <b>RSE</b><sup>5</sup></p> <p>CRESS</p>

<sup>5</sup>RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Moyens/Ressources mobilisées :	Montant annuel de l'action (hors ETP) – CACL (aide au fonctionnement) : 60 K€  Montant annuel de l'action (hors ETP) – CACL (aide à l'investissement) : 15 K€
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 2 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2026 – 2027.

### **ORIENTATION 2 – FICHE-ACTION 5 : Accompagner la création d'un incubateur ESS**

Contexte, enjeux :	<p>Le secteur de l'économie sociale et solidaire est un levier de développement du territoire et de création importante d'emplois.</p> <p>Plusieurs enjeux sont relevés sur le champ de l'ESS : <b>un besoin d'appui à la création, mais aussi à la pérennisation des entreprises créées.</b> Or, selon la CRESS de Guyane, plus de 50% des entreprises créées meurent dans les 3 ans qui suivent la création.</p> <p>Par ailleurs, un enjeu à prendre en compte sur le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) : comment <b>accompagner le changement d'échelle, le développement ?</b> Aujourd'hui, il n'y a pas d'aide à la reprise, à la transmission. Les accompagnements sont gratuits et les aides ne concernent que la création.</p> <p><b>Concernant les coopératives, notamment les CAE, deux points de vigilance : il y a un problème de suivi et de développement d'activité.</b> Il est important de pouvoir conserver les créateurs dans la vie de leur entreprise.</p> <p>Il y a <b>un enjeu d'accompagnement du processus d'idéation</b> : il est important de percevoir les quartiers comme des pépinières de forces vives. Il s'agit d'insister sur ce point, avec un lien à la politique de la ville et, par extension, à la cohésion sociale. Il y a là le sujet de l'économie informelle où cette question de l'amorçage pourrait être travaillée (lien avec le dispositif Nacre avec la Banque des Territoires).</p>
--------------------	---

Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :	Structurer une démarche d'appui à <b>la création d'entreprises de l'ESS, et favoriser la pérennisation des entreprises créées et leur développement.</b>
Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :	<b>Accompagner la mise en place d'un incubateur ESS sur le territoire</b> intercommunal en lien avec les partenaires (CTG, DETCC, CRESS, etc...)
Pilote de l'action :	CRESS et CTG
Partenaires impliqués :	CACL France Active Banque des Territoires CTG (Direction du Développement Economique) État (Préfecture, DGCOPOP → DETCC)
Moyens/Ressources mobilisées :	Montant annuel de l'action (hors ETP) - CACL (aide au fonctionnement) : 50 K€
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 2 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2026 - 2027.

#### 4.4 Suivi de la mise en œuvre concrète et partenariale de la SICOS : indices de réussite sur la période 2024-mai 2026

##### Ce qui aura été fait d'ici mai 2026 :

- Mise en place effective et régulière (1 réunion par trimestre) d'une conférence des financeurs.
- Mise en place d'un réseau d'accompagnement de proximité des associations, associant les communes (premier interlocuteur sollicité par les « petites » associations quand elles ont un besoin) pour un premier accueil : chaque commune (le cas échéant avec l'appui de la CACL, via des services civiques ?) aura dédié à un service (DSU, service culture, CCAS...) la fonction d'assurer un 1<sup>er</sup> accueil des associations et de les réorienter selon leurs besoins.
- Mise en place d'une palette d'offre de soutien financier et d'accompagnement des petites associations (FIL, Fonds d'amorçage, Dispositif d'ingénierie destiné aux associations non-employeuses ou ayant au maximum 1 salarié).

##### Les effets produits (résultats obtenus d'ici mai 2026) :

- Une conférence des financeurs jouant son rôle : nombre de dossiers traités.

- Des demandes d'associations pour bénéficier d'un FIL, un nombre de demandes qui augmente (objectif : 50 dossiers accompagnés par an)
- Une dizaine d'associations accompagnées chaque année par le dispositif d'ingénierie locale
- Une augmentation des événements associatifs pour animer le quotidien des habitants, notamment en période de vacances, voire des actions qui deviennent récurrentes.
- La pérennisation de petites associations, la consolidation d'associations en difficultés.
- Des associations pourront répondre à des appels à projet, et/ou des appels à manifestation d'intérêt (AMI) grâce à l'appui d'une ingénierie d'accompagnement.

## 5. LES PRIORITÉS DE LA SICOS 2024 – 2030 EN MATIÈRE DE POLITIQUE JEUNESSE

### 5.1 Constats et enjeux en matière de politique jeunesse à l'échelle intercommunale

Pour rappel, la Guyane, et notamment le territoire de la CACL, est composé d'une population majoritairement jeune. Aussi, **structurer et animer une politique jeunesse est un enjeu d'intérêt général majeur.**

Pour favoriser l'autonomie des jeunes, dans leur vie personnelle et en vue de leur insertion professionnelle, plusieurs leviers sont identifiés, dont deux, qui sont des freins à fort impact, en l'absence de solutions : la mobilité, l'accès au logement, l'accès à l'offre de loisirs, culture et sportive.

**La CTG et la CAF sont des acteurs structurants d'une politique jeunesse** (mise en place de divers dispositifs : Yana Loisirs, Tickets Loisirs, etc...), qui peuvent trouver, **dans la SICOS, l'opportunité de territorialiser leur action à l'échelle de six communes** représentant la moitié de la population guyanaise, en partenariat avec la CACL et dans le cadre d'une dynamique partenariale large.

### 5.2 Les orientations définies dans le cadre de la SICOS

Dans le cadre de l'élaboration de la SICOS pour la période 2024-2030, la CACL, avec la CTG, et les autres partenaires associés, ont défini une première orientation stratégique :

■ **ORIENTATION 1 : Développer l'offre d'information et l'accompagnement des jeunes vers la formation, l'emploi, l'autonomie** par la création par la CTG et les services de l'État d'une plateforme d'information, le CRIJ, à l'échelle de la Guyane, avec l'enjeu d'articuler les interventions du CRIJ, avec la SICOS, concernant le territoire de la CACL.

À noter que les axes d'intervention du CRIJ en direction des jeunes guyanais sont :

- L'information sur les droits
- L'orientation vers les dispositifs
- Un accompagnement effectif des jeunes
- Une animation auprès des jeunes



Des thématiques clés ont donné lieu à des orientations stratégiques dédiées :

■ **ORIENTATION 2 : Renforcer l'autonomie des jeunes par la mobilité**

Cette orientation se traduit par plusieurs axes de travail :

- ▶ **Agir sur une dynamique de « mobilité inversée »** en favorisant la mobilité des structures et dispositifs (« aller vers ») vers les jeunes.
- ▶ **Mettre en œuvre (reprise) une plateforme mobilité Jeunes localement :** Permettant l'accès aux droits et l'accès aux offres de loisirs, culturelle et sportive.
- ▶ **Améliorer les conditions et capacités d'accès à la voiture :** coût, aide au permis, auto-écoles solidaires...
- ▶ **Renforcer l'utilisation des transports collectifs :** les transports en commun et les transports partagés, notamment en intervenant **sur l'accessibilité tarifaire** des solutions de transports.
- ▶ **Encourager les mobilités douces.**



■ **ORIENTATION 3 : Renforcer l'autonomie des jeunes de moins de 25 ans par le développement des conditions d'accès au logement**

Cette orientation se traduit sur plusieurs axes :

- ▶ Mettre en place un Comité local pour le logement autonome des Jeunes (CLAJJ)
- ▶ Favoriser l'indépendance des jeunes via un logement abordable couplé à de l'accompagnement dans leurs démarches administratives et financières, pour garantir l'ouverture de leurs droits



<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Quatre axes d'intervention du CRIJ en direction des jeunes guyanais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'information sur les droits</li> <li>▪ L'orientation vers les dispositifs</li> <li>▪ Un accompagnement effectif des jeunes</li> <li>▪ Une animation auprès des jeunes</li> </ul> <p>Adhésion de la CACL au CA du futur CRIJ.</p> <p>Mise en place de démarches d'articulation du CRIJ avec la CACL afin de territorialiser les quatre axes d'intervention du CRIJ, afin de favoriser l'utilisation effective des services par les jeunes des 6 communes de la CACL, en adaptant la mise en œuvre de ces services aux contextes locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mobiliser les bornes informatiques de la CACL ;</li> <li>▪ Accompagner le déploiement des Projet Initiative Jeunes (PIJ) sur les communes de la CACL (Macouria déjà couverte)</li> </ul>
<p>Pilote de l'action :</p>	<p>CTG (Direction Jeunesse et Vie Associative) et État (DGCOPOP → Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA))</p>
<p>Partenaires impliqués :</p>	<p>CACL, 6 communes du territoire de la CACL, CAF</p>
<p>Moyens/Ressources mobilisées :</p>	<p>Montant annuel de l'action (hors ETP) - CACL (aide au fonctionnement) : 30 K€</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL</p>	<p><b>Priorité numéro 3 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2028 - 2029.</p>

<p><b>ORIENTATION 2 - FICHE-ACTION 2 :</b> <b>Mettre en place une plateforme mobilité pour les jeunes à l'échelle intercommunale, avec une attention à l'amélioration des conditions d'accès au permis de conduire auto</b></p>	
<p>Contexte, enjeux :</p>	<p>Un enjeu relevé est de renforcer l'autonomie des jeunes par la mobilité, en leur permettant de mettre en correspondance leurs besoins de déplacement avec les solutions de mobilité existantes sur le territoire de la Guyane et en particulier sur les six communes de la CACL.</p>

<p>Contexte, enjeux :</p>	<p>Pour cette mise en correspondance entre besoins et offres de mobilité, structurer la mise en place d'une plateforme mobilité intégrant les initiatives existantes d'aide à la mobilité (Youmoov, plateforme de covoiturage en préfiguration), Yana Mobility (mise à disposition de scooters), les auto-écoles sociales et solidaires.</p>
<p>Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :</p>	<p><b>La valeur ajoutée de la mise en œuvre d'une plateforme mobilité pour les jeunes</b> à l'échelle intercommunale est de renforcer leur accès aux droits et l'accès aux offres de loisirs, culture, sport.</p> <p><b>Un des attendus est d'améliorer les conditions et capacités d'accès à la voiture :</b> coût, aide au permis, maillage du territoire par les auto-écoles sociales et solidaires...</p>
<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Mettre en place une plateforme mobilité pour les jeunes à l'échelle intercommunale par la reprise d'une plateforme mobilité locale sur plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ La structuration de l'offre de la plateforme : Recensement de l'offre ; Centralisation de l'accueil ; Mise en place d'une fonction « facilitateur » ; prise en compte des demandes individuelles.</li> <li>■ La priorisation de deux types de solutions favorisant la mobilité : accès au permis de conduire, accès à un logement temporaire.</li> <li>■ La mobilisation de prestataires de la mobilité : bus, vélo, garage...</li> </ul> <p>À cette fin, plusieurs initiatives sont mises en œuvre pour renforcer l'offre de service de la plateforme mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ La création de nouvelles auto-écoles solidaires ou aides au permis pour les non-inscrits (université, étudiants BTS...)</li> <li>■ Le développement du covoiturage avec la création d'une plateforme de covoiturage (notamment par secteurs d'implantation d'établissements scolaires) et la faire connaître largement, et la création d'un site de co-voiturage (Yana Mobility porté par la régie de quartier Rémire-Montjoly, Youmoov en préfiguration).</li> </ul>

Pilote (s) de l'action :	CACL
Partenaires impliqués :	CTG (Direction Jeunesse et Vie Associative) État (Préfecture, DGCOPOP → DJEPVA) CAF 6 communes du territoire de la CACL
Moyens/Ressources mobilisées :	Montant annuel de l'action (hors ETP) - CACL (aide au fonctionnement) : 25 K€
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 1 des élus de la CACL concernant la mise en place d'une plateforme mobilité pour les jeunes à l'échelle intercommunale :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2024-2025.
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 2 des élus de la CACL concernant l'amélioration des conditions d'accès au permis de conduire auto :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2026-2027.

<b>ORIENTATION 2 – FICHE-ACTION 3 :</b> <b>Mieux utiliser les moyens de mobilité existants par le renforcement de l'utilisation des transports partagés et l'orientation du plan vélo vers le public en insertion et les jeunes adultes</b>	
Contexte, enjeux :	Les transports partagés (transports en commun et covoiturage) sont des solutions de déplacements comportant un fort potentiel encore à développer.  Par ailleurs, la CACL a mis en place un plan vélo, qu'il s'agirait d'orienter en particulier vers le public en insertion et les jeunes adultes, afin qu'ils s'en saisissent plus.
Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :	<b>Renforcer l'utilisation des transports collectifs</b> par le public en insertion et les jeunes adultes : les transports en commun et les transports partagés, notamment en intervenant <b>sur l'accessibilité tarifaire</b> des solutions de transports.  <b>Encourager les mobilités douces.</b>
Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :	<b>Poursuivre la démarche en cours d'amélioration de l'offre de transports en commun (dont les transports scolaires) :</b>  ■ Développer et faciliter l'accès à un « Pass mobilité jeunesse » à tarif réduit.

<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer le réseau de transport en commun : augmenter l'amplitude horaire des passages de bus (en journée et le soir) ; développer le réseau de transport scolaire.</li> <li>■ Poursuivre les travaux d'aménagement de Yanéo, le 1<sup>er</sup> Transport collectif en site propre en Site Propre (TCSP) de l'agglomération et de la mise en accessibilité des points d'arrêts de bus prévue courant 2024-2025</li> </ul> <p>Développer les modes de mobilité douce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Orienter une partie des aides à l'achat du plan vélo vers le public en insertion et les jeunes.</li> <li>■ Mettre en place des bornes à vélos, en lien avec les projets d'alvéoles à l'étude par le service mobilité de la CACL, sous réserve de validation par le service mobilité.</li> </ul>
<p>Pilote de l'action :</p>	<p>CACL - DHAM, service Mobilité</p>
<p>Partenaires impliqués :</p>	<p>CTG (Direction Jeunesse et Vie Associative)  État (Préfecture, DGCOPOP → DJEPVA)  6 communes du territoire de la CACL</p>
<p>Moyens/Ressources mobilisées :</p>	<p>Financement de droit commun de la CACL sur le budget mobilité : valorisation du plan de déplacements urbains (TCSP ) et du plan vélo.</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL</p>	<p><b>Priorité numéro 2 des élus de la CACL :</b>  action à mettre en œuvre sur la période 2026-2027.</p>

<p style="text-align: center;"><b>ORIENTATION 2 - FICHE-ACTION 4 :</b>  <b>Maillage et couverture territoriale en matière de services, commerces et équipements, en particulier pour les communes rurales</b></p>	
<p>Contexte, enjeux :</p>	<p>Une couverture territoriale incomplète en matière de services, commerces et équipements, qui ne permet pas une équité territoriale d'accès à ces offres de services, en particulier dans les communes rurales, au regard de leur grande superficie, qui conduit, de fait à un éloignement des services pour la population, notamment les jeunes.</p>

<p>Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :</p>	<p><b>En particulier pour les communes rurales</b>, agir sur <b>une meilleure couverture territoriale</b> en matière de services, commerces et équipements, ainsi qu'à <b>une dynamique de « mobilité inversée »</b> en favorisant la mobilité des structures et dispositifs (« aller vers ») pour aller vers les jeunes.</p> <p><b>Permettre de déconcentrer l'activité sur les autres communes de la CACL</b> en proposant une offre immobilière flexible pour certaines activités associatives et tertiaires.</p>
<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p>1/ Évaluation du besoin en maison des associations en dehors de la Ville de Cayenne</p> <p>2/ Réalisation d'une cartographie des équipements sportifs et culturels sur les différentes communes de la CACL</p> <p>3/ Recensement de l'offre à venir</p> <p><b>Mener une réflexion sur les contours et les besoins en matière de mobilité inversée (insertion, loisirs, santé,...)</b></p> <p><b>Proposer des solutions modulaires</b> (itinérance, occupation hebdomadaire, plannings adaptés selon activités, journée, soirée, week-end).</p>
<p>Pilote de l'action :</p>	<p>CACL</p>
<p>Partenaires impliqués :</p>	<p>6 communes du territoire de la CACL, dont les 2 communes rurales,</p> <p>CTG (Direction Jeunesse et Vie Associative),</p> <p>État (Préfecture, DGCOP → DJEPVA), CAF</p>
<p>Moyens/Ressources mobilisées :</p>	<p>Montant annuel de l'action (hors ETP) - CACL (aide à l'investissement) : 100 K€ par an pour des locaux associatifs ou des solutions d'itinérance (bus...).</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL</p>	<p><b>Priorité numéro 3 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2028-2029.</p>

### ORIENTATION 3 - FICHE-ACTION 5 :

**Informier et accompagner les jeunes sur les dispositifs existants en matière de logement, à partir des structures d'information et d'accompagnement existantes les plus adaptées**

Contexte, enjeux :	Un besoin de renforcer l'accès au logement des jeunes, par un accès à l'information et un accompagnement des jeunes, afin que les réponses en matière de logement soient un levier adapté vers l'autonomie.
Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :	Favoriser l'indépendance des jeunes via un logement abordable couplé à de l'accompagnement dans leurs démarches administratives et financières, pour garantir l'ouverture de leurs droits.
Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :	D'ici 2026, parvenir à un arbitrage politique sur la solution retenue pour renforcer l'accès à l'information et à l'accompagnement des jeunes (CLLAJ ou Comité jeunesse habitat, renforcement des compétences des PIJ et du CRIJ)
Pilote de l'action :	CACL / CTG
Partenaires impliqués :	CTG (Direction Jeunesse et Vie Associative) État (DGCOP → DJEPVA) Mission locale École de la Deuxième Chance (E2C) CAF 6 communes du territoire de la CACL
Moyens/Ressources mobilisées :	Montant annuel de l'action (hors ETP) - CACL (aide au fonctionnement) : 30 K€
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 1 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2024-2025.

### ORIENTATION 3 – FICHE-ACTION 6 :

Recueillir les besoins des jeunes et développer une palette de solutions de logements accessibles et adaptés à leurs besoins, notamment un Foyer de Jeunes Travailleurs – FJT, puis colocations, LLTSA et logements modulaires

Contexte, enjeux :	Un manque d'offre de logements accessibles aux jeunes ou adaptés à leurs besoins (notamment pour les jeunes en formation ou en études) pour accompagner leur parcours vers l'autonomie.
Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :	<p>Renforcer la connaissance des besoins et attentes des jeunes en termes de solutions de logement.</p> <p>Rendre l'offre de logements accessibles aux jeunes par le développement de l'offre de colocation intergénérationnelle, et de colocations solidaires, associé avec un accompagnement, des jeunes pour que l'accès à cette offre favorise leur autonomie progressive.</p>
Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :	<p>Cinq leviers mobilisés dans cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ <b>Mettre en place un questionnaire à destination des jeunes</b> pour disposer d'une meilleure connaissance de leur mode de logement privilégié, recueillir leurs besoins et leurs attentes (logement, mobilité) : une enquête portée par la CACL en associant les acteurs pour aller vers les jeunes.</li><li>■ <b>Accompagner le développement de Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT)</b> sur le territoire de la CACL.</li><li>■ <b>Développer les offres d'habitat intergénérationnel</b></li><li>■ <b>Accompagner le développement de colocations solidaires</b> (par exemple Kolocation à projet solidaire) ainsi que l'intermédiation locative pour les jeunes.</li><li>■ <b>Envisager d'expérimenter la mobilisation du LLTSA<sup>7</sup></b> (Logements locatifs très sociaux adaptés) et de <b>logements modulaires à proximité des lieux d'études / de formation</b> (foncier disponible à repérer).</li></ul>
Pilote de l'action :	CACL

<sup>7</sup>LLTSA : Des logements locatifs très sociaux adaptés expérimentés en Guyane et à Mayotte pour reloger les habitants de bidonvilles <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044061237/> / <https://blog.landot-avocats.net/2021/09/20/guyane-et-mayotte-experimentation-dun-dispositif-de-logements-tres-sociaux/>

Partenaires impliqués :	Habitat des Jeunes, <a href="https://www.habitatjeunes.org/">https://www.habitatjeunes.org/</a> ) CTG (Direction Jeunesse et Vie Associative) État (DGCOP, DGTM) CAF 6 communes du territoire de la CACL CLOUS <sup>8</sup> Bailleurs sociaux (GIE SIGUY SIMKO), SOLIHA...
Moyens/Ressources mobilisées :	Valorisation : ingénierie → subvention d'investissement (PLH)
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 1 des élus de la CACL concernant le développement de FJT :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2024-2025.
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 3 des élus de la CACL concernant la mobilisation du LLTSA et de logements modulaires :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2028-2029.

#### ORIENTATION 4 – FICHE-ACTION 7 :

**Consolider et développer l'offre de loisirs, culture, sport en direction des jeunes, avec une attention particulière à l'équité territoriale dans la couverture de l'ensemble du territoire de la CACL**

Contexte, enjeux :	Dans les communes rurales de l'agglomération, l'accès des jeunes aux loisirs et aux offres culturelles est moins aisé.  Notamment l'offre de service Yana Loisirs n'y est pas présente.  Il y a dès lors un enjeu de renforcer l'équité territoriale dans l'accès aux loisirs et à la culture des jeunes dans les six communes de l'agglomération.
--------------------	--

<sup>8</sup>CLOUS : Centre local des œuvres universitaires et scolaires.

<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p>En vue du développement du dispositif Yana Loisirs pour l'ensemble des communes de l'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en place d'un soutien financier / logistique.</li> <li>■ Apporter un appui aux centres sociaux et aux Espaces de vie sociale (EVS) présents dans les communes de l'agglomération.</li> </ul> <p>Afin de faciliter la médiation culturelle dans les communes rurales, mettre en place des solutions d'itinérance de l'offre culturelle proposée (ex : microfolies...).</p>
<p>Pilote de l'action :</p>	<p>CACL / CTG</p>
<p>Partenaires impliqués :</p>	<p>CTG (Direction Jeunesse et Vie Associative, Direction Culture)</p> <p>État (DGCOPOP)</p> <p>CAF</p> <p>6 communes du territoire de la CACL</p>
<p>Moyens/Ressources mobilisées :</p>	<p>Montant annuel de l'action (hors ETP) - CACL (aide au fonctionnement) : 40 K€</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL</p>	<p><b>Priorité numéro 3 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2028 - 2029.</p>

## 5.4 Suivi de la mise en œuvre concrète et partenariale de la SICOS : indices de réussite sur la période 2024-mai 2026

### Ce qui aura été fait d'ici mai 2026 :

- ✘ Actualisation de l'étude de préfiguration réalisée en 2017 visant la mise en place d'une plateforme mobilité.
- ✘ Lancement d'un appel à projet commun (inter-partenarial) pour mettre en place une plateforme mobilité (information, accompagnement et offre diversifiée : covoiturage / avec appli covoiturage, mise à disposition de 2 roues, aides pour les personnes à mobilité réduite dont une, conjointement avec le sourcing d'un opérateur porteur de projet).
- ✘ Mise en place effective d'une plateforme de mobilité.

- ✘ Mettre en place d'un questionnaire auprès des jeunes pour savoir quel est leur mode de logement privilégié, recueillir leurs besoins et leurs attentes (logement et solutions mobilité).
- ✘ Lancement d'un appel à projet commun (CAF, CTG, CACL, État) pour développer une offre de colocation solidaire.

#### **Les effets produits (résultats obtenus d'ici mai 2026) :**

- ✘ Des jeunes utilisent la plateforme mobilité (nombre de jeunes)
- ✘ Consommation effective de l'enveloppe du plan vélo (aide à l'achat) par les jeunes.
- ✘ Avoir déployé une offre de colocation solidaire dans au moins 1 commune.

## **6. LES PRIORITÉS DE LA SICOS 2024 - 2030 EN MATIÈRE D'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI ET DE SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISES**

### **6.1 Constats et enjeux**

Un enjeu relevé de **mieux préciser le champ de compétences de la CACL sur l'emploi et l'insertion**, en vue de mobiliser les ressources et moyens nécessaires pour développer les dispositifs.

La CACL serait légitime à renforcer l'action des six communes et devrait œuvrer sur plus de cohérence entre sa programmation et celles des communes.

**La mise en place prochaine d'un PLIE intercommunal pourrait être de nature à renforcer la légitimité et le positionnement de la CACL pour agir sur le champ de l'emploi et l'insertion à l'échelle intercommunale.**

L'autre enjeu relevé est de **renforcer les liens entre les acteurs de l'insertion et de l'ESS avec les acteurs de l'économie « classique »** afin de favoriser la création d'emplois durables pour les publics éloignés de l'emploi, notamment sur les métiers en tension.

À noter, **un point de vigilance** : il existe une offre étoffée sur le territoire concernant l'accompagnement à la création d'entreprise mais il conviendrait de créer une offre d'accompagnement à la pérennisation des activités.

## 6.2 Les orientations définies dans le cadre de la SICOS

■ **ORIENTATION 1 : Élaborer une stratégie intercommunale en matière d'emploi et d'insertion et mettre en place les outils territoriaux nécessaires** à sa mise en œuvre en vue d'améliorer l'identification des acteurs de l'accompagnement à l'insertion et à la création d'entreprise.

■ **ORIENTATION 2 : Améliorer la transversalité entre acteurs de l'insertion par l'activité économique et les entreprises**

■ **ORIENTATION 3 : Soutenir le passage de l'économie informelle à l'économie formelle.**

## 6.3 Fiches-actions - Insertion socio-économique des publics éloignés de l'emploi et soutien à la création d'entreprises

Trois fiches actions sont mises en place pour décliner opérationnellement les orientations de la SICOS sur la thématique « Insertion socio-économique des publics éloignés de l'emploi et soutien à la création d'entreprises » :

<b>ORIENTATION 2 - FICHE-ACTION 2 :</b> <b>Mettre en place une plateforme mobilité pour les jeunes à l'échelle intercommunale, avec une attention à l'amélioration des conditions d'accès au permis de conduire auto</b>	
Contexte, enjeux :	<p>Le contexte formation / emploi / insertion en Guyane, et notamment sur le territoire de la CACL met en avant de forts besoins et des enjeux d'interventions répondant avec précision à ces besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Un taux de chômage des femmes particulièrement important dans les QPV des communes de la CACL. Un taux en lien avec la part de familles monoparentales et les enjeux liés à l'accès aux services publics et aux modes de garde.</li><li>■ Un nombre très important de demandeurs d'emplois de nationalité étrangère (ayant le droit de travailler), induisant l'enjeu de développer des actions de validation d'acquis professionnels obtenus dans un autre pays et/ou de travailler à des actions de Français Langue Étrangère.</li><li>■ À noter que le groupe de travail « Lutte contre l'illettrisme » a relevé, en 2020, que 39% de la population vivant en Guyane et âgée de 16 à 65 ans, présente des difficultés à lire, écrire, à faire des raisonnements mathématiques de base, voire à maîtriser les compétences numériques de base.</li></ul>

<p>Contexte, enjeux :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un nombre insuffisant d’immersions (PMSMP) de salariés en insertion dans des entreprises, et de sorties vers la formation et l’emploi est constaté.</li> </ul> <p>En outre, l’accès à la formation des habitants des communes de l’agglomération, et notamment les jeunes, est freiné par, d’une part, des difficultés d’accès du fait de manque de solutions de mobilité ou de logement à proximité, d’autre part par un manque d’appétence à la formation d’une partie de la population en décrochage scolaire ou des cursus « classiques » de formation.</p> <p>Au vu de ces besoins larges, un enjeu relevé est de mieux préciser le champ de compétences de la CACL sur l’emploi et l’insertion, en vue de mobiliser les ressources et moyens nécessaires pour développer les dispositifs et réponses nécessaires.</p> <p>Les partenaires s’accordent à dire que la CACL aurait la légitimité de renforcer l’action des six communes et d’agir sur plus de cohérence entre la programmation des communes et celle de la CACL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ En ce sens, la mise en place prochaine d’un PLIE intercommunal pourrait être de nature à renforcer la légitimité et le positionnement de la CACL pour agir sur le champ de l’emploi et l’insertion à l’échelle intercommunale.</li> </ul>
<p>Objectifs et valeur ajoutée attendue de l’action :</p>	<p>Mettre en place un plan d’action global insertion / emploi sur le territoire de la CACL,</p> <p>Par la création du PLIE intercommunal porté par la CACL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Légitimer et renforcer la fonction structurante de la CACL en matière d’insertion / emploi.</li> <li>■ Élaborer une stratégie emploi-insertion en lien avec l’ensemble des partenaires sur quatre axes :</li> </ul> <p>1/ Renforcer la coopération entre les acteurs de l’insertion ;</p> <p>2/ Bâtir un plan d’action sur le repérage des publics et les parcours d’insertion : coordonner la coopération entre les acteurs de l’insertion en bâtissant avec les communes un plan d’action sur le repérage des publics et les parcours d’insertion.</p>

<p>Objectifs et valeur ajoutée attendue de l'action :</p>	<p>3/ Innover sur l'offre de formation et ses modalités, afin de les rendre plus attractives et adaptées aux personnes ciblées.</p> <p>4/ Renforcer les liens entre acteurs de l'ESS et du marché du travail ;</p> <p>5/ Soutenir l'intégration des personnes en Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) dans le marché de l'emploi classique.</p>
<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Principaux volets et étapes de création du PLIE, avec l'appui d'un prestataire externe sur une étude de préfiguration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réaliser un diagnostic territorial quantitatif-qualitatif concernant l'emploi et l'insertion sur le territoire intercommunal</li> <li>■ Élaborer des orientations et un plan d'actions stratégiques relatifs à la mise en œuvre d'un plan territorial pour l'insertion et l'emploi à l'échelle intercommunale</li> <li>■ Réaliser une analyse comparative des modes de gestion envisageables pour un futur PLIE intercommunal (trois modes envisagés à ce stade : gestion associative, gestion en régie par la CACL, gestion par le biais d'un groupement d'intérêt public).</li> <li>■ Structurer la préfiguration du PLIE intercommunal : définition d'une cible organisationnelle en fonction du volume d'activités visé et des orientations issues du plan d'actions pour l'emploi et l'insertion, définition d'un budget prévisionnel sur six ans, proposition de statuts - le cas échéant - et de fiches de poste, process de lancement d'un appel à projets, fiches d'un appel à projets pour lancer la démarche.</li> </ul> <p>À ce stade, les premiers types d'actions envisagés à déployer dans le cadre du PLIE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ <b>Mailler le territoire par des actions de développement de compétences de base</b> (illettrisme, illettrisme, etc...)</li> <li>➔ <b>Sensibiliser les acteurs du marché du travail classique au travail effectué au sein des structures de l'Insertion par l'activité économique (IAE)</b></li> </ul>

<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p>et aux compétences acquises par les personnes bénéficiaires, en créant des espaces d'échange et de rencontre entre les personnes issues de parcours d'insertion et des entreprises de l'économie classique afin de mettre en valeur les compétences acquises (job dating, réunions d'information, cérémonie de récompense de fin de parcours...).</p> <p>➔ Développer des formations professionnelles en tenant compte des besoins en logement, mobilité / faciliter l'identification et la validation de blocs de compétences via le dispositif Open Badge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer des « packs de formations professionnelles » en tenant compte des besoins de logement / mobilité) tel que le fait le RSMA et tel que la commune de Roura l'a expérimenté, avec succès.</li> <li>■ Faciliter l'identification et la validation / mobilisation de blocs de compétences (plutôt que de certifications)</li> <li>■ Expérimenter la démarche « Open Badges » (accès aux compétences) pour les publics éloignés des cursus diplômants : Travail sur les compétences ; Reconnaissance des compétences sur la base d'un référentiel local</li> </ul>
<p>Pilote de l'action :</p>	<p>CACL</p>
<p>Partenaires impliqués :</p>	<p>CTG, État (Préfecture, DGCOPOP), COORACE, CRESS</p> <p>Les 6 communes du territoire de la CACL</p> <p>Les acteurs de l'IAE, le RSMA</p> <p>BGE en particulier sur le projet « Open Badges » (accès aux compétences).</p>
<p>Moyens/Ressources mobilisées :</p>	<p>FSE : 85% de l'enveloppe budgétaire, concernant la mise en place du PLIE, notamment la mobilisation de moyens en termes d'ingénierie.</p> <p>Montant annuel de l'action (hors ETP) - CACL (aide au fonctionnement) : 99 K€</p>

<p>Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL</p>	<p><b>La mise en place du PLIE intercommunal est la priorité numéro 1 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2024-2025.</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL</p>	<p><b>Le développement de « packs formations professionnelles / logement / mobilité », l'identification et la validation de blocs de compétences via le dispositif Open Badges, sont des priorités numéro 3 des élus de la CACL :</b> actions à mettre en œuvre sur la période 2028-2029.</p>

**ORIENTATION 3 - FICHE-ACTION 2 :**  
**Développer une démarche de type Territoire zéro chômeur de longue durée afin de favoriser le passage de l'économie informelle à l'économie formelle**

Contexte, enjeux :	<p>Un enjeu de favoriser la création d'emploi à partir des appétences et compétences des habitants de la CACL sans emploi et de l'identification de services non couverts par le marché classique dans les deux communes rurales de l'Agglo.</p> <p>Un enjeu de favoriser le passage de l'économie informelle à l'économie formelle</p>
Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :	Favoriser la création d'emplois en phase avec les projets des personnes concernées et les besoins de services non couverts des habitants de la CACL, notamment dans les deux communes rurales de l'Agglo, où le développement économique et l'implantation d'entreprises sont limités.
Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Étudier la possible mise en place d'une telle démarche sur le territoire de la CACL en lien avec l'association nationale TZCLD : <a href="https://www.tzclld.fr/">https://www.tzclld.fr/</a></li> <li>■ Monter une gouvernance spécifique de cette démarche : choix du territoire d'expérimentation, méthodologie du diagnostic réalisé</li> <li>■ Mettre en place un préfigurateur de la démarche</li> </ul>
Pilote de l'action :	CACL / CTG
Partenaires impliqués :	<p>État (Préfecture, DGCOPOP)</p> <p>Les 2 communes rurales de la CACL,</p> <p>CTG (Direction Insertion et Cohésion Sociale)</p>

Moyens/Ressources mobilisées :	Montant annuel de l'action (hors ETP) - CACL (aide au fonctionnement) : 40 K€
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 2 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2026-2027.

<b>ORIENTATION 3 – FICHE-ACTION 3 :</b> <b>Soutenir la création et la pérennisation des Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) et construire une typologie de l'économie informelle pour aller vers un traitement différencié des réponses à apporter</b>	
Contexte, enjeux :	<p>Un atout du statut des Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) est d'être en quelque sorte une « couveuse » d'accompagnement de porteurs de projet, vers une consolidation progressive de leur activité économique.</p> <p>Concernant les coopératives, notamment les CAE, deux points de vigilance sont à prendre en compte : il y a un problème de suivi et de développement d'activité. Il est important de pouvoir conserver les créateurs dans la vie de leur entreprise.</p>
Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :	<p>Soutenir le passage de l'économie informelle à l'économie formelle « déclarée ».</p> <p>Renforcer l'outil CAE comme levier pour favoriser le développement progressif d'activité et accompagner les créateurs.</p> <p>Contribuer à la pérennisation des entreprises créées avec l'appui des CAE.</p> <p>Développer les CAE (notamment par filières), outils adaptés à la formalisation</p>
Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :	<p>Constituer un groupe de travail CACL, CTG, État + réseau associatif en matière de développement économique.</p> <p>En vue de soutenir le passage de l'économie informelle à l'économie formelle « déclarée » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Construire une typologie de l'économie informelle pour aller vers un traitement différencié des réponses à apporter.</li> </ul>



## 7. LES PRIORITÉS DE LA SICOS 2024 - 2030 SUR LES CHAMPS DU CADRE DE VIE, DE LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ, DES ÉQUIPEMENTS ET DE L'HABITAT

### 7.1 Constats et enjeux

La CACL est souvent au bon niveau (compétence, échelle territoriale) pour **faciliter la coordination entre les acteurs** (institutionnels, associatifs, habitants et acteurs économiques). La SICOS a été reconnue par les partenaires comme facilitatrice sur le volet ingénierie et animation territoriale. Il semble pertinent de développer et renforcer ce rôle sur le volet **Gestion urbaine et sociale de proximité** (GUSP) et sur le volet **Mobilité**.

Les enjeux identifiés sur cette thématique sont les suivants :

✘ **Penser la stratégie intercommunale en termes de couverture territoriale d'équipements structurants** au regard des besoins identifiés dans les diagnostics de territoire : une amélioration de la couverture territoriale d'équipements structurants, culturels, sociaux... est un élément de réponse dit de « mobilité inversée » par la proximité, qui permet d'aller au plus près des habitants.

✘ **Intégrer les quartiers d'habitat social dans les démarches d'aménagement urbain** : la réhabilitation et la résidentialisation impliquent des compétences communales, intercommunales, et les compétences des bailleurs.

▸ Il y a un enjeu à identifier les outils que la SICOS mobilise en propre, notamment pour favoriser la mixité sociale : comment la SICOS va contribuer à une intégration dans le fonctionnement urbain et social des quartiers d'habitat social ? Ça doit se traduire par un travail sur les sujets de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de Gestion urbaine de proximité (GUSP).

▸ Il s'agit aussi de travailler sur l'image du logement social.

✘ **Intégrer les quartiers d'habitat indigne dans les démarches d'aménagement urbain**, notamment par la mise en place d'une gestion urbaine de proximité spécifique et d'actions en matière de santé environnementale impliquant des compétences communales, intercommunales, celles de l'ARS et potentiellement la politique de la ville.

### 7.1 Constats et enjeux

■ **ORIENTATION 1 : Articuler et renforcer les démarches de gestion urbaine et sociale.**

■ **ORIENTATION 2 : Anticiper les questions de santé environnementale dès les démarches d'aménagement avec une attention particulière à la gestion des déchets et à des interventions en matière d'assainissement.**

### 7.3 Fiches-actions – Cadre de vie, gestion urbaine de proximité, équipements et habitat :

Trois fiches actions sont mises en place pour décliner opérationnellement les orientations de la SICOS sur la thématique « Cadre de vie, gestion urbaine de proximité, équipements et habitat » :

<b>ORIENTATION 1 – FICHE-ACTION 1 :</b> <b>Élaborer une convention de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) à l'échelle de la CACL, avec des modalités d'intervention engageant les différents acteurs (collectivités, bailleurs, habitants, en QPV et hors QPV), favorisant l'interconnaissance des acteurs de la GUSP et de la médiation (culture professionnelle partagée)</b>	
Contexte, enjeux :	<p>Un enjeu de favoriser l'interconnaissance des acteurs intervenant en matière de GUSP et de médiation, de leurs méthodes et modalités d'intervention afin d'améliorer le service apporté aux habitants.</p> <p>Il s'agit aussi de s'assurer du recueil des attentes et besoins des habitants et de les traduire dans des process de réponses adaptés, d'une part en évitant les doublons d'actions, d'autre part en mettant en place les actions manquantes, voire de pérennisation de certaines actions, en particulier de médiation.</p> <p>À cette fin est perçu un enjeu de coordination des réponses inter-partenariales en vue de renforcer « l'aller vers » les habitants, mais aussi le « retour vers » les habitants.</p>
Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :	<p>Mettre en place une démarche de GUSP dans l'ensemble des communes de l'agglomération, qui engage les différents acteurs concernés dans la mise en œuvre effective et concertée d'un plan d'action partenarial.</p> <p>Développer une culture professionnelle partagée pour améliorer la réponse aux usagers.</p> <p>Organiser la coordination d'une réponse inter-partenariale : organiser « l'aller vers » mais aussi le « retour vers » (s'assurer que les besoins recueillis auprès des usagers soient pris en compte et qu'une réponse soit apportée)</p>

<p>Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :</p>	<p>Développer les démarches d'urbanisme transitoire de manière concertée</p>
<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p><b>Mettre en place des rencontres et des projets favorisant l'interconnaissance et le développement d'une culture professionnelle partagée</b> des acteurs de la GUSP et de la médiation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Instauration d'une démarche et de méthodes partagées dans le cadre d'une <b>expérimentation au sein de quartiers pilotes ciblés dans chacune des communes, sur la base du volontariat des partenaires</b> : la démarche serait formalisée dans le cadre d'une convention d'expérimentation, comme phase de préfiguration d'une future convention intercommunale de GUSP.</li> </ul> <p>→ Notamment, dans le cadre de l'expérimentation, organisation de démarches de diagnostic en marchant afin d'identifier les besoins et attentes des habitants et des partenaires (sur les sujets de déchets, sécurité, équipements), puis co-élaboration d'un plan d'action expérimental.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Puis, à partir d'un bilan / évaluation de l'expérimentation, élargir la démarche en vue de co-élaborer et signer une convention intercommunale de GUSP.</li> </ul> <p>En vue de définir le périmètre, l'objet et une méthode partagée de l'expérimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Mobiliser tous les services concernés</b> : services techniques des collectivités et du bailleur, services GUSP, médiation, service gestion locative bailleurs, police municipale, police nationale...</li> <li>■ <b>Formaliser l'engagement des acteurs par une convention de l'expérimentation</b></li> <li>■ <b>Faire connaître, développer, promouvoir des actions de cohésion sociale<sup>9</sup></b> : tri, gestion des déchets, recueil de l'eau de pluie dans les habitats collectifs (bailleurs sociaux), jardins partagés...</li> <li>■ <b>Favoriser l'émergence de projets en matière d'urbanisme transitoire dans les friches urbaines, les quartiers en rénovation urbaine ou certains secteurs d'habitat informel</b></li> </ul>

<sup>9</sup>Exemple de l'action menée par Guyane Promo Santé (GPS) sur Jacarandas.

Pilote (s) de l'action :	CACL
Partenaires impliqués :	Habitants référents, médiateurs (communes et associations)  Agents de proximité, bailleurs sociaux (direction / encadrement, surveillants d'immeubles),  Chargés de mission GUSP  Régies de quartier, Guyane Promo santé (GPS)
Moyens/Ressources mobilisées :	Montant annuel de l'action (hors ETP) - CACL (aide au fonctionnement) : 30 K€
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 1 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2024-2025.

### ORIENTATION 1 - FICHE-ACTION 2 :

**Faire connaître, développer / renforcer, promouvoir et améliorer les actions de cohésion sociale et les actions liées à la santé environnementale dans les quartiers : gestion et tri des déchets, recueil de l'eau de pluie, jardins partagés, etc.**

Contexte, enjeux :	<p>Il s'agit ici de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux des territoires concernés par la SICOS, en faisant connaître et renforcer le déploiement d'actions de proximité existantes.</p> <p>Cette priorité se traduit par un partage de bonnes pratiques entre les acteurs pour faciliter un essaimage des actions sur l'ensemble du territoire (ex : recueil de l'eau de pluie en habitat collectif, mise en place de jardins partagés en habitat social...).</p> <p>En matière de santé environnementale, plusieurs enjeux sont relevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lutter contre les maladies dites « environnementales » dont les maladies vectorielles.</li> <li>■ Améliorer la qualité de vie dans les territoires pour améliorer la situation sanitaire.</li> <li>■ Sensibiliser les ambassadeurs du tri et les populations à l'impact du cadre environnemental sur la santé.</li> </ul>
--------------------	---

<p>Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer de nouvelles réponses en s'inspirant d'actions existantes.</li> <li>■ Mobiliser les services compétents de l'agglomération pour accompagner l'émergence et la mise en œuvre de réponses/actions de proximité.</li> <li>■ Mobiliser les ambassadeurs du tri pour développer des actions de sensibilisation à la santé environnementale afin, en particulier, de développer et renforcer la pratique du tri par la population.</li> </ul>
<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p><b>Faire connaître, développer, promouvoir des actions de cohésion sociale</b> : tri, gestion des déchets, recueil de l'eau de pluie dans les habitats collectifs (bailleurs sociaux), jardins partagés... avec une attention particulière à ce stade à deux types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Améliorer la gestion des déchets</b> : repérer les sites nécessitant des bornes de dépôt volontaire, améliorer la communication sur la gestion des déchets (tri sélectif notamment) en lien avec le « plan santé environnement » en cours d'élaboration avec l'ARS.</li> <li>■ <b>Recueil de l'eau de pluie et jardin partagé</b> : initier des actions de ce type sur le territoire de la CACL, impliquant les différents bailleurs sociaux, des acteurs associatifs, en lien avec les locataires.</li> </ul> <p>En matière de santé environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Renforcer les actions en matière de santé environnementale</b>, en lien avec les compétences sur l'eau et la gestion des déchets dans les quartiers d'habitat informel, en lien avec le « plan santé environnement » en cours d'élaboration avec l'ARS.</li> <li>■ <b>Mettre en place des sessions de formation des ambassadeurs du tri</b> à une « approche santé environnementale ».</li> </ul>
<p>Pilote de l'action :</p>	<p>CACL, en lien avec l'ARS et le CNFPT</p>
<p>Partenaires impliqués :</p>	<p>ARS, CNFPT</p> <p>6 communes du territoire de la CACL</p> <p>Bailleurs sociaux</p> <p>État (DGTM)</p>

Moyens/Ressources mobilisées :	Valorisation des ETP du service environnement de la CACL
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Améliorer la gestion des déchets et développement/renforcement des actions en matière de santé environnementale (formation des ambassadeurs du tri à une approche santé environnementale etc.) : Priorité numéro 1 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2024-2025.
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Faire connaître, développer, promouvoir des actions de cohésion sociale : Priorité numéro 2 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2026-2027.

### ORIENTATION 2 – FICHE ACTION 3 :

#### Développer à l'échelle intercommunale une approche d'urbanisme favorable à la santé et favoriser l'intersectorialité aménagement/environnement/santé

Contexte, enjeux :	<p>Plusieurs enjeux à prendre en compte sont relevés dans les projets d'aménagement, voire d'habitat sur le territoire de la CACL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sensibiliser les acteurs (élus, services, usagers) aux déterminants de santé.</li> <li>■ Évaluer l'impact des politiques d'aménagement et de relogement sur la santé des habitants.</li> <li>■ Faire des projets d'aménagement à venir des opportunités pour créer des conditions d'amélioration de la prévention en matière de santé des habitants : mobilités douces, accès facilité à une alimentation durable et de qualité, dont l'accès à l'eau potable.</li> </ul> <p>À noter que, en matière de mobilité douce, la CACL a engagé un plan de développement et de diversification des modes de déplacement doux (cf. PDU → plan vélo, navette fluviomaritime, etc.).</p> <p>En améliorant les dispositifs existants, dont les pistes cyclables, la CACL a pour enjeu d'encourager, des pratiques de mobilités douces sur son territoire.</p>
--------------------	---

<p>Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Faire des Évaluations d'impact sur la santé (EIS) un levier pour envisager des interventions correctives afin de renforcer les conditions d'une meilleure prise en compte des enjeux de santé environnementale dans les opérations d'aménagement et de logement existants et à venir.</li> <li>■ Objectif d'articuler les orientations de la SICOS avec les priorités du PDU et l'axe « Assurer une mobilité durable et efficiente au sein de la CACL » de la « Stratégie de développement local de la CACL » en vue de renforcer les actions permettant d'assurer une mobilité durable sur le territoire de la CACL.</li> </ul>
<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Élaborer un référentiel local d'urbanisme favorable à la santé : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Organiser un cycle de sensibilisation et de qualification des acteurs de l'aménagement et du logement en lien avec Urbanisme favorable à la santé (UFS)</li> <li>▶ Réaliser un diagnostic des besoins locaux</li> <li>▶ Réaliser des Évaluations d'impact sur la santé (EIS) dans les projets d'aménagement.</li> </ul> </li> <li>■ En lien avec le schéma directeur de l'assainissement, engager une réflexion par le biais d'un benchmark pour des solutions d'assainissement « transitoires » dans les quartiers d'habitat informel</li> <li>■ Valoriser, développer des parcours de santé dans les projets d'aménagement</li> <li>■ Sur le champ des mobilités douces : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Apporter un appui à la continuité et au développement des pistes cyclables (compétences communales).</li> <li>▶ Favoriser le recours à la mobilité par le vélo : dans le cadre du plan vélo de la CACL, cibler les bénéficiaires qui en ont le plus besoin (diminuer le nombre d'aides mais augmenter l'apport pour baisser le reste à charge).</li> </ul> </li> </ul>

Pilote de l'action :	CACL
Partenaires impliqués :	État (ARS, DGTM), ADEME, 6 communes de la CACL, bailleurs sociaux, AUDEG, CTG  Appui de la CACL sur le dispositif Vélo-Bus, projets communaux
Moyens/Ressources mobilisées :	Valorisation du plan vélo ; valorisation du budget assainissement via le SDA ; valorisation de la convention avec l'AUDEG (UFS)
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 2 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2026-2027.

## 7.4 Suivi de la mise en œuvre concrète et partenariale de la SICOS : indices de réussite sur la période 2024-mai 2026

### Ce qui aura été fait d'ici mai 2026 :

- ✘ Avoir mis en place dans chaque quartier concerné par la GUSP un diagnostic comme étape préalable.
- ✘ Avoir identifié les acteurs à associer en fonction des retours de diagnostic GUSP.
- ✘ Une capitalisation et valorisation des actions existantes en matière de santé environnementale, en lien avec le service environnement de la CACL.

### Les effets produits (résultats obtenus d'ici mai 2026) :

- ✘ Avoir pérennisé les initiatives de GUSP en cours (jardins partagés...).
- ✘ Avoir intégré de nouveaux quartiers aux quartiers déjà concernés par la GUSP, sur la base du volontariat des partenaires.

## 8. LES PRIORITÉS DE LA SICOS 2024 – 2030 EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET ACCÈS AUX SOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ, PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES CONDUITES ADDICTIVES ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

### 8.1 Constats et enjeux

À l'instar de la mise en place du CISM, et en prenant en compte ces champs d'intervention en matière d'observation, la CACL, par la SICOS, est identifiée comme un acteur légitime et pertinent pour intervenir voire élaborer des actions de coordination, d'analyse partagée et d'observation, en matière d'accès aux soins et de santé, voire sur le champ de la prévention des conduites addictives, et de la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Par ailleurs, le cadre de vie est un champ d'intervention qui permet d'évoquer les enjeux de santé publique environnementale en termes d'habitat, d'environnement, de gestion des déchets, de prévention des maladies vectorielles... ainsi qu'en matière de médiation santé (gouvernance, coopération...).

#### **Focale sur des éléments de contexte et enjeux spécifiques concernant les violences faites aux femmes**

L'actualité locale récente met en exergue le dénouement tragique de violences conjugales se soldant par la mort d'une femme et d'une adolescente.

En 2021 et 2022, la Guyane compte parmi les départements présentant le plus fort taux de victimes enregistrées par les forces de l'ordre, soit plus de 11 femmes pour 1000 habitants, à l'instar de la Réunion, de la Guadeloupe, du Nord Pas-de-Calais et de la Seine-Saint-Denis.

Le Grenelle des violences conjugales, lancé par le gouvernement en septembre 2019, a permis des avancées fortes au niveau national avec des mesures en partie déployées sur le territoire guyanais :

- ✦ Extension des horaires du numéro d'urgence 3919 ;
- ✦ Déploiement des téléphones « grave danger » (une soixantaine de ces téléphones sont fléchés vers la Guyane dont une vingtaine de téléphones actifs à l'heure actuelle) ;

- ✘ Déploiement des bracelets anti-rapprochement ;
- ✘ Augmentation de 80% des places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences conjugales ;
- ✘ Élaboration de protocoles de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes entre les directions de l'État (forces de l'ordre, justice, Éducation nationale, cohésion sociale, logement), les collectivités locales (intercommunalités, communes, département), les ordres professionnels (avocats, médecins, ...) et les associations.

En Guyane, on peut noter l'absence de plan ou protocole départemental autour des violences faites aux femmes et violences conjugales, d'autant plus dommageable que le manque de coordination entre les acteurs institutionnels et associatifs est perçu comme le principal frein au déploiement d'une politique de fond en la matière. Toutefois, des mesures de fond et des acteurs de terrain sont déployés de manière effective sur le territoire, avec des initiatives manquant de visibilité et relativement isolées (listing non exhaustif) :

- ✘ Actions de l'association ARBRE FROMAGER depuis 20 ans (permanences, hébergement et accompagnement des femmes victimes de violences conjugales) – l'association tient des permanences à Matoury et Macouria en dehors de ses locaux cayennais concernant le territoire de la CACL et intervient 4 fois par an auprès d'un public masculin en prison. L'association dispose de 10 places d'urgence sur l'ensemble du territoire guyanais ;
- ✘ Existence de l'Association guyanaise d'aide aux victimes (AGAV) ;
- ✘ Gestion du SIAO par le SAMU SOCIAL, chargé de l'orientation des femmes victimes vers un hébergement ;
- ✘ Centre régional de prise en charge et de suivi des auteurs de suivi de violences conjugales mis en place en septembre 2021 par la Préfecture de Guyane et mis en œuvre par le groupe SOS (service CPCA).

À travers sa compétence cohésion sociale et son Conseil intercommunal de santé mentale (CISM), la CACL soutient plusieurs actions en lien avec la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes (sensibilisation aux rapports hommes/femmes et développement des compétences psychosociales ; accompagnement des enfants co-victimes et mise à l'abri)

La CACL a également élaboré l'annuaire des ressources en santé mentale et le guide de l'hébergement et du logement à destination des travailleurs sociaux, qui constituent des appuis pour faciliter la prise en charge de ce public.

Conformément à la demande du Président de la CACL, une première approche de plan de mobilisation sur les violences faites aux femmes à l'échelle intercommunale est élaborée, plan pris en compte dans le cadre de la SICOS (orientation 4 sur l'axe d'intervention « Prévention et accès aux soins en matière de santé, prévention et lutte contre les conduites addictives et les violences faites aux femmes, à l'échelle intercommunale »).

Les dispositifs à mobiliser pour le suivi de ces différentes actions seraient les suivants :

- ✘ Le CISM – notamment via le prisme du volet « addictions » et « prévention » (50% des femmes suivies par l'Arbre Fromager indiquent un passage à l'acte violent par le conjoint lorsque ce dernier est sous l'emprise de l'alcool) ;
- ✘ Le service Habitat et Cohésion sociale de la CACL ;
- ✘ Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance : c'est principalement dans ce cadre que les collectivités locales déclinent leur contrat local de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes – ce type de dispositif peut être envisagé à une échelle intercommunale ;
- ✘ Les contrats locaux de santé.

## 8.2 Les orientations définies dans le cadre de la SICOS

■ **ORIENTATION 1 :** Améliorer l'accès aux services de santé existants, d'une part en soutenant financièrement les déplacements des habitants vers les services de santé, d'autre part en renforçant la présence des acteurs de santé, et les actions de médiation santé, dans les communes de la CACL, en particulier les territoires ruraux (permanences, maraudes ...).

■ **ORIENTATION 2 :** Favoriser l'accès à une alimentation et une eau de qualité (vers une eau potable pour tous).

■ **ORIENTATION 3 :** Agir, dans le cadre du CISM, sur le champ de la prévention des conduites addictives et du basculement dans le processus de trafic de drogue.

■ **ORIENTATION 4 :** Agir à l'égard des violences faites aux femmes (en lien de causalité, pour une part, avec les conduites addictives). Les actions proposées dans le cadre de cette orientation 4 se déclinent sur trois principaux leviers :

- ▶ L'observation et la coordination des acteurs ;
- ▶ La prévention ;
- ▶ L'accompagnement des victimes, co-victimes et auteurs de violences conjugales.

## 8.3 Fiches-actions – Prévention et accès aux soins en matière de santé, prévention et lutte contre les conduites addictives et les violences faite aux femmes, à l'échelle intercommunale

Sept fiches actions sont mises en place pour décliner opérationnellement les orientations de la SICOS sur la thématique « Prévention et accès aux soins en matière de santé, prévention et lutte contre les conduites addictives et les violences faite aux femmes » :

**ORIENTATION 1 – FICHE-ACTION 1 :**  
**Réaliser une cartographie des équipements et services de santé (lien avec l’Observatoire Intercommunal de Cohésion Sociale)**

Contexte, enjeux :	<p>Dans la perspective de renforcer une équité territoriale dans la couverture des six communes de la CACL par des équipements de santé, un premier enjeu est de disposer d’une meilleure connaissance de cette couverture territoriale et du niveau de proximité vis-à-vis des habitants.</p> <p>À cette fin, comme préalable à de possibles interventions d’amélioration de la couverture territoriale, il s’agit, pour la CACL et ses partenaires, et en lien avec l’Observatoire intercommunal de cohésion sociale, de s’inscrire dans le travail de cartographie des équipements de santé (ARS) articulé aux travaux des Contrats locaux de santé (CLS), pour obtenir une cartographie à l’échelle de la CACL.</p>
Objectif et valeur ajoutée attendue de l’action :	<p><b>Rendre visibles les zones blanches ou les zones insuffisamment couvertes par rapport au besoin existant en matière d’équipements santé</b> afin d’éclairer les pilotes et partenaires de la SICOS sur les actions à réaliser (construction d’équipements et/ou solutions de mobilité à envisager afin d’accéder aux équipements les moins éloignés).</p>
Descriptif de l’action, modalités de mise en œuvre :	<p>Réaliser une cartographie des équipements santé sur les six communes de la CACL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En lien avec l’Observatoire intercommunal de cohésion sociale</li> <li>▪ Dans le cadre du travail de cartographie des équipements de santé réalisé par les Contrats locaux de santé (CLS).</li> </ul>
Pilote de l’action :	CACL
Partenaires impliqués :	État (ARS), CTG, 6 communes du territoire de la CACL
Moyens/Ressources mobilisées :	Ingénierie : subvention (valorisation de la convention CRPV)
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<p><b>Priorité numéro 1 des élus de la CACL :</b>  action à mettre en œuvre sur la période 2024 – 2025.</p>

**ORIENTATION 2 - FICHE-ACTION 2 :**  
**Développer les solutions de proximité en site urbain et rural**  
**et dans les quartiers informels, favorisant une alimentation**  
**de qualité et une eau potable pour tous**

<p>Contexte, enjeux :</p>	<p>En matière de santé, l'accès à l'eau potable et à une alimentation de qualité est un enjeu majeur pour les habitants des communes de la CACL, en site urbain et rural et dans les quartiers informels.</p> <p>Concernant l'accès à l'eau potable, la SICUS 2014 - 2020 avait fixé comme priorité : « Installer des bornes fontaines en fonction des programmes de rénovation et d'extension des réseaux ». Le bilan de la SICUS a permis de percevoir des avancées significatives, avec le déploiement de bornes à eau dans les quartiers informels. Néanmoins, deux limites ont été relevées : le nombre de bornes à eau implantées reste insuffisant au regard des besoins de la population, et l'accès payant à ces bornes questionne la capacité des personnes vulnérables à bénéficier de ce service.</p> <p>Par ailleurs, favoriser l'accès à l'alimentation pour tous, et à une alimentation de qualité est un enjeu de santé publique majeur.</p>
<p>Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :</p>	<p>En lien avec les actions envisagées en matière de santé environnementale (cf. les actions d'Évaluations d'impact sur la santé envisagées, en lien avec les opérations d'aménagement), la présente fiche action vise à améliorer l'accès à l'eau potable et à une alimentation de qualité par un renforcement des réponses et solutions de proximité.</p>
<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Établir une cartographie des bornes fontaines existantes et des éventuels besoins non couverts afin de soumettre à arbitrage politique, l'action suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Engager une réflexion sur la tarification de l'eau des bornes fontaines monétiques pour faciliter l'accès à une alimentation durable et de qualité, dans les six communes de la CACL.</li> <li>■ Étudier l'opportunité de mailler le territoire avec des épiceries sociales et solidaires fixes et/ou itinérantes.</li> <li>■ Réserver des terrains dédiés à l'accès à l'alimentation (jardins partagés, jardins nourriciers)</li> </ul>

Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :	par exemple), en articulation avec le Projet alimentaire territorial porté par la CACL.
Pilote de l'action :	CACL
Partenaires impliqués :	État (ARS), 6 communes du territoire de la CACL
Moyens/Ressources mobilisées :	Valorisation du service eau potable ; Valorisation du budget communication.
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 1 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2024-2025 (sous réserve de la validation par le service eau potable de la CACL de la proposition d'une aide financière).

**ORIENTATION 3 – FICHE-ACTION 3 :**  
**Élargir les champs d'intervention du CISM afin de développer des réponses de la CACL et ses partenaires en matière de prévention des addictions**

Contexte, enjeux :	<p>La CACL (intercommunalité et communes) avait répondu en mars 2023 à un appel à projets national MILDECA à destination des communes et intercommunalités visant la construction d'un projet politique local, décliné en actions de prévention des conduites addictives à l'échelle d'un territoire.</p> <p>Si sa proposition d'intervention n'a pas été retenue à ce stade par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), la prévention des conduites addictives reste une priorité pour la CACL et ses partenaires au regard du contexte des consommations en Guyane :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ Une fiscalité d'exception (alcool) et un régime dérogatoire (tabac) ;</li> <li>2/ Des usages intensifs (et souvent problématiques) d'alcool et de cannabis concentrés dans certains segments de population ;</li> <li>3/ Une forte visibilité du crack ;</li> <li>4/ Une dynamique de circulation des drogues parfois davantage déterminée par les enjeux des États voisins que par ceux de l'Hexagone.</li> </ol> <p>Sur ce champ de la prévention des conduites</p>
--------------------	---

<p>Contexte, enjeux :</p>	<p>addictives, la SICOS a vocation à s'articuler avec deux programmes en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le Programme régional de santé 2018-2028 de Guyane, qui s'est fixé pour objectif la réduction de la morbi-mortalité prématurée évitable liée aux conduites addictives.</li> <li>■ Le Projet territorial de santé mentale 2022-2027, qui s'est doté d'un axe stratégique conséquent (n°5) sur l'offre de soins et d'accompagnement en addictologie sur tout le territoire.</li> </ul> <p>Ainsi, inscrire cette priorité dans le cadre de la SICOS prend en compte plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Renforcer et/ou déployer territorialement certaines actions en cours (lesquelles ?), et mettre en place de nouvelles actions, sur plusieurs axes définis dans le cahier des charges de la MILDECA.</li> <li>■ Mettre en place de nouvelles actions (prévention primaire, accompagnement des personnes ayant vécu la répression...) qui lient les sujets parentalité, conduites addictives, prévention du trafic (mules...), notamment par le développement des compétences psychosociales des parents et des jeunes.</li> </ul>
<p>Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :</p>	<p>Renforcer la palette des réponses de la CACL et de ses partenaires en matière de prévention des addictions, sur les six communes de l'agglomération, en faisant le lien avec la stratégie portée par l'ARS et le plan territorial de santé mentale. Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Produire de la lisibilité (création et actualisation d'un annuaire par le CISM) à des actions ciblées auprès des professionnels, en lien avec le public.</li> <li>■ Permettre l'émergence d'outils transversaux (équipe mobile psychiatrique et précarité), et l'exploration de questions de formation travaillées en lien avec le CNFPT.</li> </ul>
<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p><b>Élaborer un avenant à la convention du CISM, pour élargir ses champs d'intervention à la prévention des addictions</b>, dans un rôle de coordination du réseau d'acteurs concernés, en vue de faire émerger des projets communs.</p>

<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p><b>Trois volets à ce nouveau champ d'action du CISM :</b></p> <p>1. Élaborer une boîte à outils (un kit et une méthodologie d'intervention auprès d'acteurs qui interviennent à l'échelle de la CACL) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Produire un langage commun autour de la prévention des addictions ;</li> <li>■ Renforcer les compétences psychosociales des jeunes et des familles/parents.</li> </ul> <p><b>2. Aller vers une recherche-action sur les compétences psychosociales des jeunes face aux addictions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Est-ce que les actions menées sont conformes aux besoins et aux représentations des publics que l'on cible ?</li> </ul> <p><b>3. Intervenir sur le champ de l'habitat sur des projets de type « housing first ».</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Intervenir sur le champ reliant l'habitat et la grande précarité, en lien avec AKATIJ, lauréat de l'appel à projet national « logement d'abord » sur Kourou (3 logements).</li> </ul>
<p>Pilote de l'action :</p>	<p>CACL, en lien avec l'ARS</p>
<p>Partenaires impliqués :</p>	<p>1/ La police municipale de Cayenne, qui dispose de données sur les « pratiques » de la population en matière de conduites addictives.</p> <p>2/ L'observatoire régional de la santé.</p>
<p>Moyens/Ressources mobilisées :</p>	<p>Valorisation des actions du CISM dans le cadre de cette priorité.</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL</p>	<p><b>Priorité numéro 1 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2024-2025.</p>

<p style="text-align: center;"><b>ORIENTATION 3 – FICHE-ACTION 4</b> <b>Développer un programme autour des compétences psychosociales des parents et des jeunes (mineurs et majeurs)</b></p>	
<p>Contexte, enjeux :</p>	<p>Cf. éléments de contexte et enjeux mentionnés sur la fiche action 3 ci-dessus.</p> <p>Par ailleurs, une étude a été réalisée en novembre</p>

<p>Contexte, enjeux :</p>	<p>2023 (enquête et étude). Elle a mis en lumière un trafic dense (mules) à l'aéroport Félix Éboué lié à plusieurs facteurs, dont des facteurs socio-économiques, environnementaux, si étudiants, tous ces éléments.</p> <p>L'étude met en avant que les personnes, suspectées d'avoir une activité de mule, ont dans leur entourage des personnes déjà suspectées et arrêtées. Par conséquent, il paraît opportun de travailler sur les personnes suspectées et leur environnement.</p>
<p>Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :</p>	<p>Renforcer la prévention du basculement dans le processus de trafic de drogue, par le développement des compétences psychosociales des parents et des jeunes.</p> <p>Structurer un plan d'action (coopération interacteurs, méthodologie, outils) mobilisable par les acteurs de la prévention (associations, professionnels et bénévoles...).</p>
<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Programme de 7 actions : agir sur les jeunes, l'entourage (dont les parents), le milieu associatif et les professionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sensibiliser les jeunes de moins de 25 ans (jeunes en collèges, lycées, universités) contre les idées reçues et risques qu'ils peuvent avoir d'entrer dans le trafic.</li> <li>■ Mise en place de maraudes, en allant vers les parents et jeunes mères, sur des démarches de sensibilisation.</li> <li>■ Actions sur les compétences psychosociales des parents et jeunes mères.</li> <li>■ Construire et développer des outils, notamment de détection, pour être vigilants afin de repérer les risques de basculement.</li> <li>■ Mise en place d'un volet occupationnel : des clubs ludiques.</li> <li>■ Formation des professionnels sur les risques et évolutions des détenteurs de drogue : recrutement...</li> <li>■ Mise en place d'un système de mentorat/bénévoles.</li> </ul>

Pilote de l'action :	CACL
Partenaires impliqués :	ARS, autres partenaires à préciser :
Moyens/Ressources mobilisées :	Montant annuel de l'action (hors ETP) - CACL (aide au fonctionnement) : 10 K€ Montant annuel de l'action (hors ETP) - CACL (aide à l'investissement) : 10 K€
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 2 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2025-2026.

<b>ORIENTATION 4 - FICHE-ACTION 5 :</b> <b>Observation et coordination des acteurs de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes</b>	
Contexte, enjeux :	Cf. la focale sur les éléments de contexte et enjeux spécifiques concernant les violences faites aux femmes, mentionnée au début de cette partie.
Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :	Renforcer l'efficacité de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes par une démarche de coordination animée par la CACL  Mieux connaître les formes de violences conjugales auprès de différentes tranches d'âge et publics afin d'agir et construire des réponses les plus adaptées aux besoins identifiés
Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en place un <b>contrat intercommunal de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes</b> en associant : services de l'État, associations, communes, etc... ;</li> <li>■ Lancer une <b>étude qualitative</b> pour renforcer la connaissance sur les formes de violences conjugales auprès de différentes tranches d'âge et publics (observatoire cohésion sociale) voire sujet de thèse ;</li> <li>■ Mettre en place <b>une instance de pilotage trimestrielle</b> sur la question des violences faites aux femmes (pilotage CISM ?) réunissant les différents acteurs et décloisonnant les secteurs d'intervention (sécurité, addictions, santé, accompagnement social, logement, ...) ;</li> </ul>

<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en place <b>un annuaire des ressources + un réseau d'information et de prévention des violences faites aux femmes</b> afin de sensibiliser les acteurs concernés de près ou de loin (forces de l'ordre, étudiants de l'IRDTS, travailleurs sociaux, bailleurs sociaux, personnel éducatif, employeurs...) par la thématique aux modalités d'accueil, d'écoute et d'orientation de potentielles victimes et co-victimes.</li> </ul>
<p>Pilote de l'action :</p>	<p>CACL</p>
<p>Partenaires impliqués :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Services de l'État (Préfecture, DGCOP, ARS, Rectorat, Procureur de la République)</li> <li>■ CTG</li> <li>■ Commissariat et gendarmerie</li> <li>■ Centre hospitalier de Cayenne (CMP, etc..) et cliniques</li> <li>■ Communes</li> <li>■ Polices municipales</li> <li>■ Contrats locaux de santé</li> <li>■ CLSPD</li> <li>■ CCAS</li> <li>■ Réseau associatif (AGAV, Arbre Fromager, Samu Social-SIAO, groupe SOS, Akatij, GADJ, ID Santé, Croix-Rouge, Médecins du Monde, ADIL...)</li> <li>■ Bailleurs sociaux</li> <li>■ Université de Guyane</li> </ul>
<p>Moyens/Ressources mobilisées :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Interpellation politique des partenaires : État, CTG</li> <li>■ Mobilisation de la coordinatrice et du réseau du CISM</li> <li>■ Mobilisation de l'observatoire intercommunal de la cohésion sociale pour une étude qualitative et insérer des chiffres relatifs à l'égalité homme/femme et les violences contre les femmes</li> </ul>

Moyens/Ressources mobilisées :	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mobilisation de la méthodologie du réseau d'accueil et d'information des demandeurs de logement social afin de la transposer sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes</li> <li>■ Mobilisation d'une enveloppe financière fléchée (lignes cohésion sociale) - en complément des financements nationaux</li> </ul>
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 1 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2024 - 2025.

<b>ORIENTATION 4 - FICHE-ACTION 6 :</b> <b>Mise en réseau d'un guichet unique d'accès à des actions de prévention des violences faites aux femmes, à l'égard des femmes victimes, de potentiels auteurs, et des actions éducatives à l'égard des enfants</b>	
Contexte, enjeux :	Cf. la focale sur les éléments de contexte et enjeux spécifiques concernant les violences faites aux femmes, mentionnée au début de cette partie.
Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :	<p>Par la mise en place d'un guichet unique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Disposer d'une palette d'actions de prévention des violences faites aux femmes, à destination des femmes victimes, de potentiels auteurs, et des enfants (actions éducatives).</li> <li>■ Réduire, dans la durée, les actes de violences faites aux femmes.</li> </ul>
Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en place un guichet unique dès les 1<sup>ers</sup> signalements (sans attendre le dépôt de plainte) pour proposer un diagnostic social et des solutions d'accompagnement aux victimes comme aux auteurs (suivi psychologique, addictions, insertion socio-professionnelle...).</li> <li>■ Déployer <b>des permanences d'accueil et d'écoute psychologique</b> sur l'ensemble des communes de l'Agglo (territoires non couverts : Roura, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly) - une écoute à destination des femmes victimes ou de potentiels auteurs afin de prévenir le passage à l'acte.</li> </ul>

<p>Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lancer un <b>appel à projets</b> visant à stimuler ou renforcer des actions pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Accompagner le développement de <b>l'estime de soi et les compétences psycho-sociales chez les enfants, les jeunes et les adultes</b> en matière d'égalité homme-femme, de santé sexuelle et reproductive</li> <li>▸ <b>Diversifier les modalités d'approche des violences faites aux femmes</b> en mobilisant les actions culturelles, sportives, etc...</li> <li>▸ Travailler sur <b>une campagne de communication</b> spécifique et une <b>programmation événementielle</b> à destination du grand public (témoignages d'anciens victimes et auteurs, ciné-débats, etc...)</li> </ul> </li> <li>■ Soutenir une <b>recherche-action (sociologie)</b> pour calibrer des actions de prévention à <b>destination du public masculin</b>, adaptées aux contextes culturels locaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Prévenir les violences de genre via un travail de médiation (groupes de parole, activités physiques, cellule de soutien psychologique, etc...);</li> <li>▸ Mise en place d'un réseau spécifique, à l'image du réseau canadien « à cœur d'homme » ou de l'association française « Nous sommes ».</li> </ul> </li> <li>■ Renforcer <b>l'accompagnement socio-professionnel</b> des femmes victimes de violence (orientation vers des actions d'insertion, ...).</li> </ul>
<p>Pilote de l'action :</p>	<p>CACL</p>
<p>Partenaires impliqués :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Services de l'État (Préfecture, DGCOPOP, ARS, Rectorat, Procureur de la République)</li> <li>■ CTG</li> <li>■ Commissariat et gendarmerie</li> <li>■ Centre hospitalier de Cayenne (CMP, etc..) et cliniques</li> <li>■ Communes</li> <li>■ Polices municipales</li> </ul>

Partenaires impliqués :	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Contrats locaux de santé</li> <li>■ CLSPD</li> <li>■ CCAS</li> <li>■ Réseau associatif (AGAV, Arbre Fromager, Samu Social-SIAO, groupe SOS, Akatij, GADJ, ID Santé, Croix-Rouge, Médecins du Monde, ...)</li> <li>■ Bailleurs sociaux</li> <li>■ Université de Guyane</li> <li>■ CNFPT</li> </ul>
Moyens/Ressources mobilisées :	<p>Montant annuel de l'action (hors ETP) CACL (aide au fonctionnement) : 30 K€</p> <p>Montant annuel de l'action (hors ETP) CACL (aide à l'investissement) : 30 K€</p>
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 1 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2024-2025.

<b>ORIENTATION 4 - FICHE-ACTION 7 :</b> <b>Accompagnement des publics (mise à l'abri des victimes, et accompagnement des victimes vers le logement) par le biais de l'intermédiation locative</b>	
Contexte, enjeux :	Cf. la focale sur les éléments de contexte et enjeux spécifiques concernant les violences faites aux femmes, mentionnée au début de cette partie.
Objectif et valeur ajoutée attendue de l'action :	Renforcement de l'efficacité des processus de mise à l'abri des victimes, et d'accompagnement des victimes vers le logement.
Descriptif de l'action, modalités de mise en œuvre :	Mettre en place un dispositif d'intermédiation locative à destination des femmes victimes de violences conjugales (accompagnement vers et dans le logement) par le biais d'un appel à projet ou d'une collaboration avec des associations ciblées.
Pilote de l'action :	CACL

Partenaires impliqués :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Services de l'État (Préfecture, DGCOPOR, ARS, Rectorat, Procureur de la République)</li> <li>▪ CTG</li> <li>▪ Commissariat et gendarmerie</li> <li>▪ Centre hospitalier de Cayenne (CMP, etc..) et cliniques</li> <li>▪ Communes</li> <li>▪ Polices municipales</li> <li>▪ Contrats locaux de santé</li> <li>▪ CLSPD Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly</li> <li>▪ CCAS</li> <li>▪ Réseau associatif (AGAV, Arbre Fromager, Samu Social-SIAO, groupe SOS, Akatij, GADJ, ID Santé, Croix-Rouge, Médecins du Monde, ...)</li> <li>▪ Bailleurs sociaux</li> </ul>
Pilote de l'action :	Montant annuel de l'action (hors ETP) CACL (aide à l'investissement) : à préciser.
Calendrier de mise en œuvre au regard de la priorisation des élus de la CACL	<b>Priorité numéro 1 des élus de la CACL :</b> action à mettre en œuvre sur la période 2024-2025.

## 8.4 Suivi de la mise en œuvre concrète et partenariale de la SICOS : indices de réussite sur la période 2024-mai 2026

### Ce qui aura été fait d'ici mai 2026 :

- ✦ Une cartographie finalisée des équipements et services de santé en vue d'identifier les « trous dans la raquette » et définir les actions correctives à mettre en œuvre.
- ✦ Mise en place d'actions d'information sur les modalités d'accès des habitants aux bornes d'eau potable.
- ✦ Mise en place d'une réflexion en vue d'aller vers un arbitrage au cours de la SICOS sur une possible tarification sociale de l'accès à l'eau (bornes fontaines pour les non abonnés) et sur le maillage des bornes à eau (arbitrage des communes en dernier lieu).

- ✘ Signature d'un avenant pour étoffer l'offre de service du CISM sur le champ des conduites addictives.
- ✘ Mise en place d'un programme d'actions du CISM sur les conduites addictives et la prévention du basculement vers le trafic de drogue.
- ✘ Mise en place d'un programme d'action sur les compétences psychosociales, à partir d'un enjeu de complémentarité et de valeur ajoutée apportée à la stratégie régionale portée par l'ARS.
- ✘ Mise en place effective d'un plan d'actions d'observation, de prévention et d'accompagnement dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.



## 9. ÉQUITÉ TERRITORIALE : FOCALE DE LA SICOS DANS LES COMMUNES RURALES

### 9.1 Montsinéry-Tonnégrande

#### Constats et enjeux

Enjeu que la prochaine SICOS prenne plus en compte, concrètement, sur la base du volontariat de la commune, les besoins de cohésion urbaine et sociale du territoire de Montsinéry-Tonnégrande, afin de pouvoir apporter des réponses sur la période 2024-2030. Avoir mis en place dans chaque quartier concerné par la GUSP un diagnostic comme étape préalable.

#### Quelques éléments de contexte, en complément du portrait de territoire réalisé par le cabinet Compas :

- En matière d'insertion, financement de la CACL pour flécher des interventions de la Mission Locale et de l'ancien PLIE
- L'ADIE, les Premières de Guyane sont financées pour sillonner le territoire
- Une convention territoriale entre la CAF et la commune a été signée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.
- Une augmentation de la population qui se poursuit, et pourrait, en 2045, approcher les 10 000 habitants.
- La commune anticipe cette augmentation afin d'apporter des équipements et services (formation, emplois, loisirs) en particulier à la jeunesse : construction d'un collège.
- Une part de la jeunesse qui n'est pas scolarisée et sans emploi.

- Une population d'ailleurs (notamment de Cayenne) qui vient sur la commune le week-end.
- Une offre de transports limitée au regard de la taille de la commune.
- Des quartiers informels créés par des habitants, qui se sont imposés à la municipalité.

## Les orientations et actions mettant en œuvre les orientations définies dans le cadre de la SICOS

■ **ORIENTATION 1 :** Apporter un appui de la CACL à la commune en termes d'ingénierie concernant la problématique de montage de dossiers en matière de cohésion sociale.

■ **ORIENTATION 2 : Associer la commune dans la mise en place, le copilotage et l'animation d'un Fonds d'initiatives locales (FIL),** un dispositif qui favorise la mise en forme de micro-projets sur les six communes de la CACL en dehors des quartiers prioritaires.

■ **ORIENTATION 3 : Étudier la possibilité, dans le cadre de la SICOS, d'impulser des actions de « mobilité inversée »** par des interventions itinérantes inter-quartiers sur la commune :

▸ Soutenir l'intervention sur la commune d'acteurs structurants sur le territoire, notamment en matière d'insertion (Mission locale) et d'actions de prévention en santé (Croix-Rouge, Médecins du Monde, etc...)

■ **ORIENTATION 4 :** Déployer la stratégie emploi sur les communes rurales

▸ Faire bénéficier la commune des futures actions d'insertion qui seront mises en œuvre dans le cadre du PLIE intercommunal qui va être créé.

▸ Mettre à l'étude la possibilité de contribuer à l'installation d'entreprises, et/ou permettre le développement de clauses d'insertion.

▸ Développer un dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée, intégrant la création d'une Entreprise à but d'emploi (EBE).

### Suivi de la mise en œuvre concrète et partenariale de la SICOS : indices de réussite sur la période 2024-mai 2026

À définir avec les représentants de la commune.

## 9.2 Roura

### Constats et enjeux

Enjeu que la prochaine SICOS prenne plus en compte, concrètement, sur la base du volontariat de la commune, les besoins de cohésion urbaine et sociale du territoire de Roura, afin de pouvoir apporter des réponses sur la période 2024-2030.

## Quelques éléments de contexte, en complément du portrait de territoire réalisé par le cabinet Compas :

- En matière d'insertion, une difficulté à mobiliser et réunir les jeunes, voire les formateurs.
  - ▶ Une action récente de formation (avec la MFR de Régina) a été une réussite en termes de mobilisation de jeunes (13 jeunes) car elle était construite tel un « pack global » : formation, hébergement, alimentation et retour le week-end au domicile.
- Plusieurs initiatives se déploient sur Roura :
  - ▶ En matière d'insertion, financement de la CACL pour flécher des interventions de la Mission Locale et de l'ancien PLIE
  - ▶ Un soutien est apporté à l'association Tangram, intervenant sur le champ de la parentalité.
  - ▶ L'ADIE, les Premières de Guyane sont financées pour sillonner le territoire.
  - ▶ Par ailleurs, est constatée une grande dynamique de la vie associative, avec beaucoup de manifestations organisées.
- Un CCAS a été créé en janvier 2024.
- Deux espaces de vie sociale sont en place :
  - ▶ Un à Cacao.
  - ▶ Un à Roura, à la demande des habitants.

## Les orientations et actions mettant en œuvre les orientations définies dans le cadre de la SICOS

- **ORIENTATION 1 :** Apporter un appui de la CACL à la commune en termes d'ingénierie concernant la problématique de montage de dossiers.
- **ORIENTATION 2 :** Associer la commune dans la mise en place, le copilotage et l'animation d'un Fonds d'initiatives locales (FIL), un dispositif qui favorise la mise en forme de micro-projets sur les six communes de la CACL en dehors des quartiers prioritaires.
- **ORIENTATION 3 :** Étudier la possibilité, dans le cadre de la SICOS, d'impulser des actions de « mobilité inversée » par des interventions itinérantes inter-quartiers sur la commune :
  - ▶ Soutenir l'intervention sur la commune d'acteurs structurants sur le territoire, notamment en matière d'insertion tels que la Mission locale (ou une épicerie sociale et solidaire, etc...) et d'actions de prévention en santé (Croix-Rouge, Médecins du Monde, etc...)

## ■ **ORIENTATION 4 : Déployer la stratégie emploi sur les communes rurales**

▶ Faire bénéficier la commune des futures actions d'insertion qui seront mises en œuvre dans le cadre du PLIE intercommunal qui va être créé.

▶ Développer un dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée, intégrant la création d'une Entreprise à but d'emploi (EBE).

## **Suivi de la mise en œuvre concrète et partenariale de la SICOS : indices de réussite sur la période 2024-mai 2026**

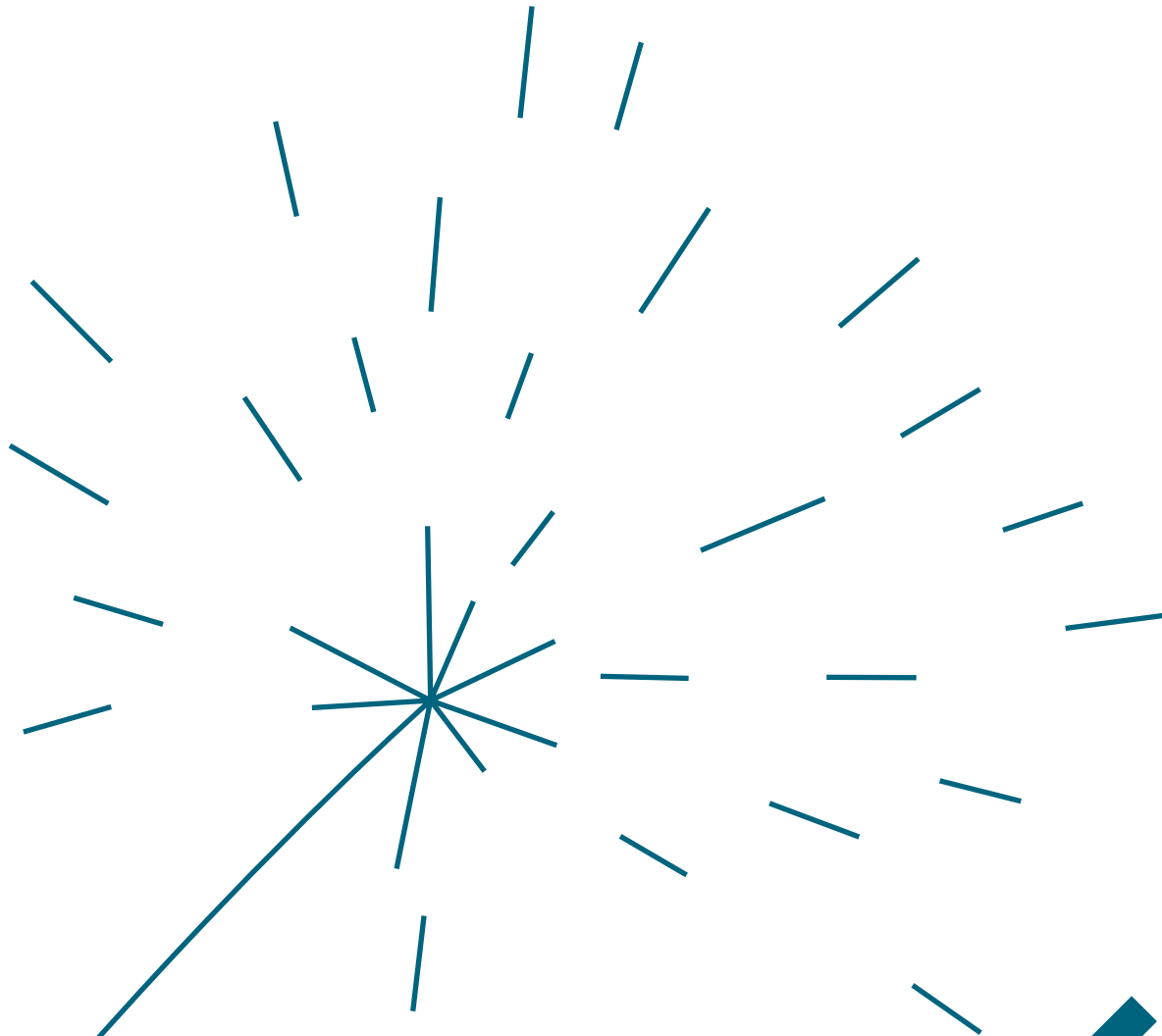
Lancement de la démarche Territoire zéro chômeur longue durée et déploiement du PLIE à destination des habitants de la commune...

# 10. GLOSSAIRE

- CAE : Coopérative d'activité et d'emploi (<https://www.les-cae.coop/>).
- CDIAE : Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique
- CLOUS : Centre local des œuvres universitaires et scolaires
- CRIJ : Centre régional information jeunesse
- EBE : Entreprise à but d'emploi, créée dans le cadre du dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée.
- EIS : Évaluations d'impact sur la santé
- ESS : Économie sociale et solidaire
- FJT : Foyers de jeunes travailleurs (cf. UNHAJ : Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes <https://www.habitatjeunes.org/>)
- FSE : Fonds social européen
- GUSP : Gestion urbaine et sociale de proximité.
- PAT : Projet alimentaire territorial
- PDU : Plan de déplacement urbain
- PIJ : Point information jeunesse

- PMR : Personnes à mobilité réduite
- QPV : Quartiers prioritaires de la politique de la ville définis au regard de la géographie prioritaire déterminée par l'État.
- RSE : Responsabilité sociétale des entreprises.
- SICOS : Stratégie intercommunale de cohésion sociale définie et mise en œuvre de 2024 à 2030. SICOS plutôt que SICUS, afin de donner la priorité aux enjeux de cohésion sociale. Prise en compte en secteur urbain, semi-urbain et rural, dans les six communes du territoire de la CACL, dont les deux communes rurales de Montsinéry-Tonnégrande et Roura.
- SICUS : première Stratégie intercommunale de cohésion urbaine et sociale définie et mise en œuvre de 2014 à 2020, prolongée jusqu'en 2023.
- STSF : le Schéma territorial de services aux familles (STSF) fixe le cadre d'une politique partagée de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité. Sous l'autorité du Préfet, la Caisse d'allocations familiales (Caf) de Guyane anime et coordonne les travaux d'élaboration du Schéma, en concertation avec les différents partenaires intervenant sur ces champs : État, Collectivité territoriale de Guyane (CTG), Caf, Éducation nationale, France Travail, Association des Maires, Fédérations de la petite enfance, etc.
- TCSP : Yanéo, le 1<sup>er</sup> Transport collectif en site propre (<https://www.cacl-guyane.fr/lagglo/mon-territoire-mon-agglo/realisations/transport-en-commun-en-site-propre/>)
- TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties. L'abattement de 30% de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) concerne le parc de logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Depuis 2015, son utilisation par les bailleurs sociaux est définie dans un cadre partenarial lié au Contrat de ville. L'utilisation de l'abattement de la TFPB est un levier souple et agile pour la gestion urbaine et sociale de proximité et pour accompagner les PRU. En Guyane, cet abattement de la TFPB est mobilisé à ce jour dans les quartiers prioritaires de Kourou.





[www.cacl-guyane.fr](http://www.cacl-guyane.fr)

**DIRECTION HABITAT, AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉ**  
SERVICE HABITAT, PLANIFICATION  
ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL

Communauté d'Agglomération du Centre Littoral Guyane  
4, Esplanade de la Cité d'Affaire - Quartier de Balata - CS36029  
BP 66029 - 97306 Cayenne Cedex

